

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

TROISIÈME PARTIE.

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE
EN CANADA.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,
en 1672.

CHAPITRE IV.

ZELE DE LOUIS XIV POUR AUGMENTER LA POPULATION
DE LA COLONIE ET PROCURER LE DÉFRICHEMENT
DES TERRES.

(*Suite.*)

XI.

A Villemarie, la Sœur Bourgeoys garde chez elle les jeunes filles arrivées de France jusqu'à leur mariage.

A Villemarie, la Sœur Bourgeoys remplissait le ministère de charité auquel Madame Bourdon se livrait avec tant de zèle à Québec. Elle l'avait commencé dès les premiers envois de jeunes personnes faits par les Seigneurs de Montréal, et elle le continua de son propre mouvement, en recevant aussi celles que le Roi envoya ensuite de son côté pour accélérer, par ce moyen, l'accroissement de la population de cette colonie. “ Quelques années après mon premier voyage en France, écrit-elle, il arriva à Villemarie environ dix-huit *filles du Roi* que j'allai quérir au bord de l'eau, croyant qu'il fallait ouvrir la porte de la Sainte Vierge à toutes ces filles. Mais, notre maison étant trop petite pour loger celles qui arrivaient, nous fîmes accommoder une maison que nous avions achetée de Saint Ange, et là je demurai avec elles. *J'étais obligée d'y demeurer à cause que c'était pour former des familles.*”

Cette réflexion montre avec quel zèle et quelle sainte sollicitude la Sœur Bourgeoys veillait sur toutes ces jeunes personnes. Elle ne se contentait pas de les loger ainsi avec elles, elle les nourrissait et avait pour chacune la

tendresse d'une mère et les soins les plus prévenants. Les Sœurs de la Congrégation n'avaient alors, comme c'était l'ordinaire dans les autres communautés, que de simples couvertures à leurs lits, à cause de la cherté de la toile en Canada ; et par un effet de sa charité généreuse, la Sœur Bourgeoys, pour gagner l'affection de ces jeunes personnes, employait à leur usage les draps qu'on avait à la Congrégation. Enfin, s'occupant plus encore de leur âme que de leur corps, elle leur donnait à toutes les instructions qu'elle jugeait leur être les plus utiles. Par là, elle s'insinuait dans leur cœur, gagnait leur confiance, et liait avec elles une sainte amitié qu'elle cultivait soigneusement ensuite, et qui la rendait la confidente, la conseillère et la protectrice de toutes ces nouvelles mariées. Un autre avantage de leur séjour chez la Sœur Bourgeoys, c'est qu'elle les faisait entrer dans la pieuse Société formée par elle, en 1658, sous le nom de Congrégation Externe, ce qui lui donnait l'occasion de les revoir tous les dimanches, et de développer ainsi les germes de vertu qu'elle avait jetés dans leur cœur. Quoique ces filles ne fissent pas un long séjour dans sa maison, elle en avait ordinairement quelques-unes pour les former et les instruire. Ainsi lisons-nous dans le recensement de 1667 fait par M. Talon, qu'il y avait alors à la Congrégation quatre filles à marier. La Sœur Bourgeoys les gardait ainsi jusqu'au jour de leur mariage ; et c'est ce qui explique pourquoi, dans un certain nombre de contrats, il est dit que *la future demeurerait chez la Sœur Bourgeoys*, ou simplement à la Congrégation, et que, dans d'autres, on marque expressément que c'est à la Congrégation même que le contrat de mariage a été fait et passé (1).

XII.

Pieuses Demoiselles de qualité qui s'établissent dans la colonie.

Mademoiselle Mance et les prêtres du Séminaire, craignant que la Communauté des Hospitalières de Saint Joseph ne pût trouver des sujets dans le pays, avaient attiré de France des jeunes personnes de qualité, résolues d'embrasser cet Institut à Villemarie ; mais la Providence, qui les destinait toutes à devenir d'excellentes mères de famille, ne permit pas que, malgré leur ferveur et leur zèle, elles soutinssent les exercices pénibles

(1) Ainsi, dans les contrats de mariage de Marie Gouert, venue de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, de Geneviève Lesnai, qui épousa Pierre de Vauchy ; dans celui d'Anne-Marie Fannexexe, d'Hambois, il est marqué qu'elle demeurerait chez la Sœur Bourgeoys. Marie Fannexexe, fille de qualité, dont le père avait été capitaine dans les troupes Impériales, épousa, à Villemarie, Hubert le Roux, fils d'un notaire royal de Vitry-le-Français. Entre autres contrats de mariage, *faits et passés à la Congrégation*, nous avons sous les yeux celui d'Elizabeth Haquin avec Antoine Courtemanche, dit Joli-Cœur, auquel assista toute la noblesse du pays ; les contrats de Jeanne Layset avec Jean Beauchamps, de La Rochelle ; de Marguerite Tesnard avec Charles Boyer, du bourg de Valse, diocèse de Poitiers ; celui de Jeanne Colet avec Mathieu Binet, dit l'Espérance, du village d'Épernay en Picardie ; de Jeanne Fauconnier, d'Orléans, avec Antoine Dufresne, dit Saint-Antoine, natif de Saint-Viry en Picardie.

du noviciat, d'où il arriva que toutes furent recherchées en mariage pour les charmes de leur vertu, et répandirent une grande édification dans la colonie. De ce nombre était Catherine Gauchot de Belleville, d'une noble famille originaire de Senlis, qui, après avoir refusé en France un riche établissement, épousa à Villemarie, en 1665, M. Jean-Baptiste Migeon de Branssat, procureur fiscal dont il a été parlé déjà. Perrine Picoté de Bélestre, sœur de M. Pierre de Bélestre, ne put supporter non plus les épreuves du noviciat, et épousa M. Michel Godcfroy, sieur de Lintot, résidant aux Trois-Rivières. Il en fut de même de mademoiselle Mullois de Laborde, qui épousa M. Etienne Pézard de la Touche, déjà nommé, né, comme elle, à Blois, paroisse de Saint-Honoré. Pareillement Marie Moyen des Granges, sœur cadette de madame Closse, entrée d'abord au noviciat de l'Hôtel-Dieu, épousa en 1667 M. Sidrac du Gué de Boisbriant, capitaine au régiment de Chambly (1). Une autre jeune personne, après quatre ans de séjour chez les Hospitalières, dont elle désirait aussi vivement d'embrasser l'Institut, fut retirée par ses parents, qui la marièrent avec Etienne Truteau. " Elle sert Dieu dans le monde, écrivait ensuite " la Sœur Morin, et est mère d'une nombreuse famille qu'elle nourrit et " élève dans l'amour et dans la crainte de Notre-Seigneur, avec édification " et sagesse en toutes choses." Il en fut encore ainsi de quatre autres vertueuses filles, que mademoiselle Mance avait attirées de France, pour l'aider à l'Hôtel-Dieu avant l'arrivée des filles de Saint-Joseph. Mademoiselle de la Bardillère, dont nous avons parlé, quitta aussi l'Hôtel-Dieu et devint mère de famille. Enfin, durant les trente-trois premières années de leur séjour en Canada, les Hospitalières donnèrent l'entrée de leur Communauté à plus de vingt filles pleines de courage et de piété, qui toutes furent obligées d'en sortir, ne pouvant s'accoutumer à un genre de vie si pénible et si accablant pour la nature. " Dieu le permit ainsi, ajoute la " Sœur Morin, pour peupler la nouvelle colonie, et lui donner des mères " de famille remplies de son esprit et de son amour."

XIII.

Zèle de Louis XIV pour accélérer les mariages et augmenter la population en Canada.

Nous devons ajouter ici que Louis XIV, non content d'envoyer des colons en Canada pour y former des familles, usait encore de tout son pouvoir pour qu'on mariât de bonne heure tous les jeunes gens nés dans le pays. C'était le moyen le plus efficace, en multipliant le nombre des

(1) Mademoiselle Moyen, alors âgée seulement de vingt ans, ayant eu, à Paris, une succession avantageuse à sa sœur et à elle, mademoiselle Mance, sa mère adoptive, qui voulait l'établir, demanda auparavant, pour elle, au Conseil souverain, des lettres d'émancipation, afin qu'elle pût administrer ses biens. M. Talon, M. Souart, madame d'Ailleboust, M. Chartier et d'autres personnes honorables qui portaient un vif intérêt à cette jeune orpheline, se joignirent à mademoiselle Mance dans sa requête, et le 12 du mois d'août 1667, des lettres d'émancipation furent expédiées en sa faveur.

colons, de procurer la sainteté des mœurs et l'union des ménages ; aussi voyons-nous que saint Jean Chrysostôme, pour obtenir un si heureux et si nécessaire résultat, engageait les fidèles de son temps à marier leurs enfants dès qu'ils étaient en âge nubile. Dans cette même vue, le Roi écrivit en 1668 à M. de Laval d'user de son influence pour que les garçons se mariassent à dix-huit ans et les filles à seize ; et l'année suivante, il assigna annuellement la somme de trois mille livres, afin d'accélérer les mariages. Il mandait à ses officiers de donner de ce fonds vingt livres de gratification à tous les garçons qui se marieraient à vingt ans et au-dessous, et vingt livres à chaque fille qui s'établirait au plus tard à l'âge de seize ans ; c'était ce que l'on appelait *le présent du Roi*. Il fit plus encore ; il ordonna qu'on établit une peine pécuniaire pour tous les pères de famille qui, sans raison légitime, négligeraient de marier leurs enfants lorsqu'ils auraient atteint cet âge, disposition qui fut confirmée par un autre arrêt du Conseil d'Etat du 12 avril 1670. Le 20 octobre suivant, M. de Courcelles et le Conseil souverain de Québec publièrent cet arrêt dans tout le Canada, enjoignant aux pères de famille de se présenter de six mois en six mois au greffe de leur juridiction particulière pour déclarer, sous peine d'amende applicable aux hôpitaux, les raisons qu'ils pourraient avoir eues de retarder le mariage de leurs enfants. Mais on ne voit pas que cette menace d'amende ait jamais eu d'application en Canada, tant à cause du *présent du Roi* que des autres avantages qui devaient accélérer les mariages. Car, pour ôter aux époux toute crainte de se voir chargés de bonne heure d'une grosse famille, et pour leur faire désirer au contraire d'avoir un grand nombre d'enfants, Louis XIV, par un sentiment de générosité bien digne de sa sollicitude et de sa religion, avait assuré, par son Ordonnance de 1669, une pension annuelle de trois cents livres à tous les pères de famille qui auraient dix enfants, et une autre de quatre cents livres à ceux qui en auraient douze. Enfin il ordonnait que les pères chargés d'un grand nombre d'enfants fussent toujours préférés aux autres, si quelque raison puissante ne l'empêchait pas.

XIV.

Multiplication étonnante des familles canadiennes, à Québec.

Ces sages encouragements eurent les résultats les plus heureux ; car les familles se multiplièrent en peu de temps et ne furent peut-être jamais plus nombreuses dans aucune autre colonie. “ C'est une chose prodigieuse de voir l'augmentation de la population dans ce pays, écrivait la Mère de l'Incarnation ; outre ces mariages (des colons envoyés par le Roi), ceux qui sont établis depuis longtemps dans le pays ont tant d'enfants, que cela est merveilleux, et tout en frissonne.” C'était pareillement ce qu'écrivait M. de Laval dans sa lettre à M. Poitevin, dont on a parlé : “ Les familles de nos Français sont très-nombreuses en ce pays ; dans la

“ plupart, il se trouve huit, dix, douze, et quelquefois jusqu’à quinze et seize enfants. Les sauvages, au contraire, n’en ont que deux ou trois, et rarement ils passent le nombre de quatre.” C’était aussi ce qu’écrivait M. de Queylus à Colbert, comme nous l’apprenons par la réponse que lui fit ce ministre : “ J’ai eu beaucoup de joie, lui dit-il, de voir par la lettre que vous avez pris la peine de m’écrire le 12 octobre dernier, que vous me confirmez les assurances que j’ai eues d’ailleurs, que le nombre des habitants de la Nouvelle-France est augmenté des deux tiers depuis le temps que le Roi s’applique et donne ses soins à l’accroissement de cette colonie ; et vous ne serez pas fâché d’apprendre, par M. Talon, les efforts que Sa Majesté a faits encore cette année et qu’elle continuera de faire les années suivantes pour y envoyer des hommes, et contribuer, par ce moyen, à cette multiplication si avantageuse et si nécessaire. Je m’en remets à ce que M. Talon vous en fera savoir.”

XV.

Augmentation de la population à Villemarie.

En envoyant ainsi des colons en Canada, le Roi s’appliquait surtout à l’augmentation de la population de la ville de Québec, jusqu’alors si négligée par les diverses Compagnies de commerce qui avaient possédé ce pays. Quant à Villemarie, dont il avait aussi grandement à cœur d’augmenter le nombre des habitants, il s’en reposait en très-grande partie sur le Séminaire de Saint-Sulpice. “ Sa Majesté s’attend bien, écrivait encore Colbert à M. de Queylus, que la colonie de Montréal augmentera considérablement par vos soins et par votre application, ce dont elle se repose presque entièrement sur vous.” Les espérances du Roi furent heureusement justifiées par l’événement. Pour augmenter le nombre des colons à Villemarie, le Séminaire faisait venir chaque année une recrue de serviteurs qu’il établissait ensuite dans le pays ; et le recensement de 1666 en désigne vingt-huit sous le titre de *domestiques engagés*. Parmi eux étaient des hommes de diverses professions nécessaires à la colonie : un taillandier, deux tailleurs, deux cordonniers, un boucher, un menuisier, un meunier, un tourneur. Le recensement de l’année suivante en mentionne trente-deux, dont la moitié étaient nouvellement venus de France, entre autres Nicolas Perrot, alors âgé de vingt-six ans. En 1666, on comptait à Villemarie cinq cent quatre-vingt-deux personnes ; l’année suivante, la population était de sept cent soixante-six ; mais l’année 1672, elle se composait de quatorze à quinze cents âmes. Depuis l’année 1663 que le Séminaire s’était chargé de l’île de Montréal, il n’aurait pu fournir à la dépense sans le concours généreux de quelques-uns de ses membres qui jouissaient d’un gros revenu, entre autres M. de Queylus et surtout M. de Bretonvilliers, qui y contribua durant vingt-cinq ans. “ Pendant treize ou quatorze années que Messieurs du Séminaire ont pris soin de l’île de

“ Montréal, écrivait M. Tronson à Colbert, ils y ont fait des dépenses si
 “ considérables, que cette habitation est maintenant composée de plus de
 “ quinze ou seize cents âmes, de grand nombre de maisons, et s’augmente
 “ tous les jours.”

XVI.

Mesures prises par Louis XIV pour procurer le défrichement des terres.

Convaincu que, pour établir solidement la colonie, il fallait la faire subsister du produit même du pays, le Roi fit tout ce qui était en son pouvoir pour exciter les colons à la culture des terres. Déjà, en 1658, ayant appris que plusieurs serviteurs désertaient le Canada et s'embarquaient sur les vaisseaux qui faisaient voile pour la France, principalement sur les navires pêcheurs, et que ces désertions nuisaient à l'agriculture en diminuant le nombre de bras, il défendit à tous ses sujets Canadiens de sortir du pays sans passe-port, et aux capitaines de recevoir aucun passager qui ne fût muni d'un passe-port en règle, donné par le Gouverneur ou par celui qui commandait en son absence, “ attendu, disait-il dans son arrêt, “ que par ce moyen une partie des terres demeure inculte ou sans être “ dépeuplée des fruits de la saison, faute d'ouvriers.” Comme toutes les diverses Compagnies précédemment en possession du Canada, avaient entièrement négligé cette branche essentielle d'industrie, Louis XIV ne jugea pas à propos d'imposer à la Compagnie des Indes l'obligation de travailler au défrichement des terres. Mais pour obtenir plus sûrement ce résultat, il donna ordre au Conseil souverain de faire lui-même des concessions de terres aux particuliers. Colbert en écrivait ainsi à M. de Laval, le 18 mars, 1664 : “ Sa Majesté a pris résolution de faire lever “ des hommes qui seront conduits en Canada ; mais elle estime tout à fait “ indispensable que le Conseil souverain distribue des terres à ces nou- “ veaux venus, et qu'on les oblige à les défricher de proche en proche, “ afin que n'étant plus épars comme autrefois, ils soient mieux en état de “ se défendre contre les surprises des Iroquois.” Enfin dans les lettres de noblesse dont le Roi voulut honorer plusieurs colons des plus zélés pour l'établissement du pays, il donna pour motif de cette faveur l'empressement qu'ils avaient fait paraître pour la culture des terres. (1)

(1) Ainsi, dans la lettre que Louis XIV accorda à Nicolas Juchereau, de Saint-Denis, il rappelle que le père de celui-ci, au lieu de faire le commerce, fut l'un des premiers qui s'attachèrent “ uniquement et suivant nos intentions, dit-il, à faire des établissements assez “ considérables et à travailler au défrichement et à la culture des terres.” Pareillement dans celles du sieur Aubert de Lachesnaye, il expose le même motif : “ Et d'autant qu'il a “ employé des sommes très-considérables pour le bien et l'augmentation de la colonie, et “ particulièrement au défrichement et à la culture d'une grande étendue de terres, en divers “ établissements séparés, nous avons cru que nous devions le traiter favorablement,” et lui donner des lettres de noblesse :

XVII.

Pour faciliter le défrichement, Louis XIV fait transporter en Canada des chevaux qu'il donne aux particuliers.

L'un des premiers soins du Monarque fut d'y faire passer, à ses frais, des chevaux, tant pour faciliter aux colons les travaux de l'agriculture, que pour procurer leur commodité particulière, attendu que jusque-là ils n'avaient pu marcher qu'à l'aide de raquettes pendant l'hiver. Le 16 juillet, 1665, on débarqua à Québec douze chevaux, les premiers envoyés de France par le Roi. Il était naturel que les sauvages, à qui ces animaux étaient entièrement inconnus, témoignassent une grande surprise en voyant ces *originaux de France* : c'est ainsi qu'ils les appelaient, par comparaison avec ces animaux du pays, n'ayant pas de mots dans leur langue pour les désigner. Ce qu'ils admiraient surtout, c'était qu'ils fussent si traitables et si dociles sous la main de leurs cavaliers, qui les faisaient marcher à leur fantaisie. “ Sa Majesté a encore envoyé des chevaux, “ écrivait en 1667 la Mère Marie de l'Incarnation, et on nous a donné, “ pour notre part, deux belles juments et un cheval, tant pour la charrue “ que pour le charroi.” L'année 1670, le Roi envoya pareillement un “ étalon et douze juments, et les fit distribuer aux gentilshommes du pays, les plus zélés pour la culture des terres : une jument à M. Talon, deux juments à M. de Chambly avec un étalon, une à M. de Sorel, une à M. de Contreccœur, une à M. de Saint-Ours, une à M. de Varenne, deux juments à M. de Lachesnaye, une à M. de Latouche, une à M. de Réponti-gny, enfin la douzième à M. Le Ber. Voici les conditions auxquelles le Roi faisait ces sortes de dons aux particuliers : ils devaient les nourrir pendant trois ans ; et si, par leur faute, quelqu'un de ces animaux venait à mourir, celui à qui il avait été donné était obligé de payer au receveur du Roi la somme de deux cents livres. Dans l'autre cas, il pouvait le vendre après les trois ans expirés, ainsi que les poulains qu'il aurait pu avoir ; mais avec charge, au bout des trois ans, de donner au receveur de sa Majesté un poulain d'un an pour chaque cheval, ou la somme de cent livres. Il était pareillement ordonné que, lorsque ces poulains que le Roi faisait élever et nourrir seraient parvenus à leur troisième année, on les distribuerait à d'autres particuliers, et toujours aux mêmes conditions. Comme on le voit, ces conditions ne pouvaient être plus avantageuses aux particuliers ni au pays en général. Aussi Colbert, qui avait tant à cœur de voir fleurir la colonie, écrivait à M. Talon, le 11 février, 1671 : “ Je “ tiendrai la main à ce qu'il soit envoyé en Canada des cauales et des “ ânesses, afin de multiplier ces espèces si nécessaires à la commodité des “ habitants.” De tous les animaux domestiques envoyés par le Roi dans la Nouvelle-France, les chevaux furent, en effet, ceux qui s'y multiplièrent le plus, quoique le nombre des autres y augmentât d'une manière étonnante.

XVIII.

Officiers qui se livrent à l'agriculture, M. Talon.

Dans la distribution de chevaux faite en 1670, nous avons dit que le Roi en fit donner un à M. de Sorel et un à M. de Chambly. C'est que ce Prince, tout en tenant garnison dans les Forts nouvellement construits, excitait par ses largesses les officiers qui y commandaient, à entreprendre le défrichement des terres voisines de ces postes, et que les deux dont nous parlons se distinguèrent par les travaux auxquels ils se livrèrent alors. " L'on défriche beaucoup, écrivait la Mère de l'Incarnation, " surtout au fort de Chambly et à celui de Sorel. Ces messieurs, qui " sont fort honnêtes gens, y vivent de ménage, y ayant des bœufs, des " vaches, de la volaille. Ils ont de beaux lacs, fort poissonneux tant en " hiver qu'en été, et la chasse y est abondante en tout temps. L'on a " fait des chemins pour communiquer d'un Fort à l'autre : les officiers y " faisant de fort belles habitations et avançant bien leurs affaires par les " alliances qu'ils font avec les familles du pays." D'autres officiers se livraient ailleurs à l'agriculture. De ce nombre, M. Sidrac du Gué, à qui M. Talon permit, en 1667, sous le bon plaisir du Roi, de s'établir à l'île Sainte-Thérèse, d'y abattre les bois et d'en faire cultiver les terres. Pour leur donner à tous l'exemple, M. Talon lui-même faisait défricher aux frais du Roi des terres situées à deux lieues de Québec, appelées ensuite la seigneurie des *Islets*. Il y envoya un grand nombre de colons pour y former des familles, et les distribua en trois villages qu'il établit assez rapprochés l'un de l'autre : le premier fut appelé le *Bourg-Royal*, le second le *Bourg-de-la-Reine*, et le troisième le *Bourg-Talon*. Pour ce même motif, il envoya un très-grand nombre de colons à Beaupré, à Beauport et à l'île d'Orléans. Ainsi, tandis que dans le recensement de 1666 on ne trouve que cinq cent cinquante-cinq personnes à Québec, on en voit six cent soixante dix-huit à la côte de Beaupré, cent soixante-douze à la seigneurie de Beauport, et quatre cent soixante-onze dans l'île d'Orléans.

XIX.

Agriculture. Moyen facile pour faire subsister les particuliers établis.

Les colons qui avaient à cœur leur établissement pouvaient, sans être accablés par le travail, défricher successivement leur concession, et tirer, après un court espace de temps, de la partie déjà mise en culture, de quoi pourvoir à leur subsistance et à celle de leurs familles. " Quand une " famille a commencé une habitation, écrivait la même Religieuse, il lui " faut deux ou trois ans avant que d'avoir de quoi se nourrir ; mais ces " premières difficultés étant passées, ils commencent à être à leur aise ; " et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps, autant

“ qu'on le peut être dans un pays nouveau comme l'est celui-ci. Au commencement, ils vivent de leurs grains, de leurs légumes et de leur chasse, qui est abondante l'hiver. Pour se procurer le vêtement et les ustensiles du ménage, ils font des planches destinées à couvrir les maisons, et débitent des bois de charpente qu'ils vendent bien cher. Ayant ainsi le nécessaire, ils commencent à faire trafic, et de la sorte ils s'avancent peu à peu. Ici les blés, les légumes et toutes sortes de grains croissent en abondance : la terre est une terre à froment, et plus on la découvre en abattant les bois, plus elle est fertile et abondante. Sa fertilité a bien paru cette année, où les farines de l'armée s'étant gâtées sur mer, il s'est trouvé ici des blés pour fournir à sa subsistance, sans faire tort à la provision des habitants. Cela a tellement touché les officiers des troupes, qu'ils ont obtenu des terres pour y faire travailler. Aussi, il est incroyable combien ce pays se découvre et se peuple partout.

XX.

A Villemarie, zèle pour le défrichement des terres avant même l'arrivée des troupes.

Le zèle pour l'exploitation des terres ne se montra nulle part plus empressé ni plus courageux qu'à Villemarie. On a vu que les seigneurs de Montréal avaient, à diverses reprises, essayé d'appliquer les colons à l'agriculture, et que les guerres continuelles dont Villemarie était le théâtre, forcèrent les habitants d'abandonner leurs champs pour cultiver les terres qui avoisinaient le Fort. Dans cette nécessité, on s'était contenté de leur faire des concessions d'une très-petite étendue, avec promesse pourtant d'en donner à chacun de plus considérables quand les circonstances pourraient permettre d'aller travailler au loin. Mais à peine eut-on appris, en 1664, que le Roi allait enfin envoyer des troupes, que plusieurs colons demandèrent et obtinrent aussitôt de nouvelles terres, au coteau Saint-Louis, quelques-uns vers la montagne de Montréal, d'autres enfin au *pd du Courant*, dans le voisinage de la maison fortifiée de Sainte-Marie (I). L'année suivante 1665, et avant même que les troupes fussent arrivées en Canada, un grand nombre d'autres colons, encouragés par l'espérance d'un avenir plus tranquille, résolurent d'aller s'établir au-dessous du pied du courant et au-delà de la rivière Saint-Pierre. Car les terres en deçà de cette rivière, spécialement celles de la pointe Saint-

(1) On a vu que l'Hôtel-Dieu de Villemarie avait aussi été réduit, plusieurs fois, à abandonner la culture des terres attribuées pour sa donation. L'arrivée des troupes permettant donc de se livrer aux travaux de la campagne, le Séminaire, en 1666, lui accorda deux cents arpents de terre, joignant les deux cents arpents donnés le 8 avril 1650, et pareillement à titre de fief, sans aucune redevance. Enfin, comme les pauvres de l'Hôtel-Dieu n'avaient pas de prairies pour leurs animaux, il leur accorda encore, à la suite de ces quatre cents arpents, toutes les terres non concédées qui, du fleuve Saint-Laurent, s'étendaient vers le lac Saint-Pierre, jusqu'à la première redoute, le tout également à titre de fief.

Charles, avaient, pour la plupart, été concédées autrefois ; et quoique les colons, à qui elles étaient censées appartenir, eussent été souvent obligés de les laisser inhabitées ou même incultes, ils en conservaient toujours la propriété. Dès qu'on eut donc appris que les troupes étaient en mer, plusieurs allèrent s'établir sur des terres non concédées, les unes au-dessous de la ville et d'autres au delà de la rivière Saint-Pierre, sur le bord du fleuve Saint-Laurent. Ces terres commencèrent à être appelées alors à Villemarie du nom de *Côtes*, et les côtes furent distinguées entre elles par le nom de quelque Saint. Ainsi on appela : *Côte Saint-Martin* les terres situées au-dessous du domaine de Sainte-Marie, où plusieurs braves colons allèrent les premiers s'établir (1).

XXI.

Après l'arrivée des troupes, défrichement de terres plus éloignées de Villemarie.

A peine les troupes furent-elles arrivées en Canada, que d'autres aussi demandèrent, dès le mois de décembre 1665, et obtinrent des terres plus éloignées, situées sur cette partie du bord du fleuve, qui fut désignée sous le nom de *Côte Saint-François*, et plus tard sous celui de la *Longue-Pointe*. (2) Le défrichement attirant de jour en jour de nouveaux colons sur des terres plus éloignées encore, on donna à celles qui venaient après la *Longue-Pointe* le nom de *Côte Sainte-Anne*, et celles qui suivaient furent désignées sous le nom de *Côte Saint-Jean*, qu'on nomma plus tard *Pointe-aux-Trembles*. Ce nom prit son origine d'une langue avancée de terre, complantée d'arbres de cette espèce qu'on y voyait alors, et que les eaux du fleuve ont fait disparaître depuis longtemps. Pour la commodité de tous ces colons, et pour la sûreté de cette partie éloignée de l'île, le Séminaire avait formé déjà le dessein d'établir un village à la *Pointe-aux-Trembles*, et dans cette vue, M. de Queylus, en y concédant, l'année 1669, des terres à Jean Oury, mit pour condition que les seigneurs pourraient en reprendre, à leur choix, ce qui serait nécessaire pour y bâtir une chapelle et un moulin, en remboursant toutefois à Oury le prix des travaux qu'il y aurait faits, et en lui accordant de plus un terrain contigu, égal à celui qui serait repris et de même nature. L'année de l'arrivée des troupes et la suivante, d'autres colons ayant voulu se livrer aussi à

(1) Ce furent Antoine Beaudry, dit l'Espinette, Jean Née, dit Meslier, René Fèzeret, Joseph Beaujour, Pierre Lugerat, dit Desmoulin, Antoine Renault, Jacques Monceaux, dit la Violette, Pierre Desautels, dit la Pointe, Urbain Baudereau, syndic des habitants.

(2) De ce nombre, Jacques l'Huilier, dit Desvignes, René Moreau, Pierre Picot, dit la Brie, Antoine Brunet, dit Belle-Humeur, Urbain Tessier, dit Lavigne, Etienne Truteau, Robert Perroy, Jean Cadieux, Jean de Luzeau, dit la Garenne, Michel Moreau, Toussaint Hunault, dit Deschamps, Pierre Goguet ; et l'année suivante, Gilbert Barbier, Antoine Coignon, Pierre Meusnier, Pierre Dagenets, Pierre Chicoisne, Pierre Charos ; enfin, l'année 1667, Jacques Leblanc, Claude Jaudoin et d'autres encore. Il paraît que, dans le défrichement de ces dernières terres, une partie notable de bois fut consumée par le feu, ce qui fit appeler ce quartier du nom de Bois-Brûlé, sous lequel il est désigné dans plusieurs actes.

l'agriculture, on leur donna des terres situées au-dessus de Villemarie, entre la rivière Saint-Pierre et le Sault Saint-Louis, mais toujours sur la rive du fleuve Saint-Laurent (1). Car les seigneurs de Montréal désiraient de faire habiter, avant tout, les bords de l'île, en commençant par le côté du grand fleuve, afin qu'on pût être informé sans délai de l'arrivée des Iroquois, s'ils faisaient quelque descente dans ces lieux, et qu'on s'y trouvât en nombre suffisant pour les repousser. Aussi, dans ces côtes lointaines, n'accordait-on guère de concessions qu'à un certain nombre de particuliers courageux, résolus à s'y établir de concert, afin de se porter mutuellement secours en cas d'attaque. Pour procurer même à Villemarie un poste avancé, en favorisant ainsi le défrichement des terres, M. de Queylus érigea un fief noble au-dessus de la rivière Saint-Pierre, et le donna à un jeune Normand plein de résolution et de courage, qu'il est à propos de faire connaître ici.

XXII.

Fief donné à La Salle par les seigneurs de Montréal.

René Robert Cavelier de La Salle, né à Rouen en 1643, d'une riche famille, entré d'abord comme novice dans la Compagnie de Jésus, et privé pour cela de l'héritage de ses parents (2), était ensuite passé à Villemarie dans l'espérance de s'y livrer à de grandes entreprises, attiré sans doute par M. Jean Cavelier, son frère, docteur en théologie, prêtre du Séminaire, dont on a parlé déjà. M. de Queylus l'accueillit avec bonté, et pour lui procurer le moyen de servir la colonie de Montréal et de s'y établir avec avantage, il lui accorda gratuitement un fief noble en face du Sault Saint-Louis, dans un endroit de l'île où le Séminaire avait déjà résolu d'établir une bourgade. Il ne lui donna point alors de titre écrit, apparemment pour pouvoir juger de la confiance de ce jeune homme, ou peut-être parce que l'état du pays était encore trop incertain. En accordant à M. Du Puis, major de l'île, la première route, du côté du lac Saint-Pierre, le Séminaire ne lui avait pas non plus donné d'écrit. Le fief pour le sieur de La Salle, qui semble avoir été d'une assez vaste étendue, fut érigé sans aucun droit de justice, quoique avec droit de moulin seigneurial, à la

(1) De ce nombre, Mathurin Thibodeau, Mathieu Lorrion, Jean-Baptiste Gadois, Jacques Giteau, dit Joli-Cœur, Toussaint Beaudry, François Boté, Grégoire Simon, Jean Milot, taillandier, Pierre Panic, dit Laplante, Jacques Beauvais, dit Saint-James.

(2) Telles étaient alors les dispositions des lois, pour empêcher que les familles ne fussent troublées par les personnes qui, s'étant vouées à la vie religieuse, s'en retiraient ensuite volontairement. Ainsi, le 30 janvier 1631, le Parlement de Paris déclara que Charles Begat, prêtre, qui, étant entré dans la Compagnie de Jésus, y avait vécu de pauvreté, n'est pas recevable, après deux ans de probation, à recueillir la succession de son frère; et ordonna qu'il joirait de l'usufruit du tiers des immeubles, par forme d'aliments. Il paraît, d'après les papiers de la famille de La Salle, qu'on ne lui avait assigné que trois cents livres de pension. Plus tard, il fut jugé au Conseil des dépêches que les ex-jésuites pouvaient rentrer dans leurs biens jusqu'à l'âge de trente-trois ans.

seule charge d'une médaille d'argent fin, du poids d'un marc, à chaque mutation de seigneur.

XXIII.

Etablissement d'un village, appelé ensuite la Chine.

La Salle parut s'appliquer tout entier à l'établissement de sa seigneurie ; et par reconnaissance sans doute pour ses bienfaiteurs, la surnomma de *Saint-Sulpice*, d'où la côte fut appelée du même nom, le premier qui lui ait été donné dans les actes publics. Il y commença des défrichements et des constructions, traça l'enceinte du futur village où tous les colons devaient avoir une maison pour s'y mettre à couvert des Iroquois, et fit aussitôt diverses concessions de terre, donnant à chacun des nouveaux colons soixante arpents, et en outre un demi-arpent dans l'enceinte du village. Les cens qu'il leur imposa devaient être payés non à la Saint-Martin, mais à la fête de Saint-Sulpice : c'étaient deux liards pour chaque arpent de terre, et trois chapons six deniers tournois pour le demi-arpent du village. Mais comme le chemin de Villemarie à la côte Saint-Sulpice était encore peu praticable à cause des abatis d'arbres qu'on y rencontrait, ce qui avait rendu très-difficile le transport des choses nécessaires à la formation de la nouvelle bourgade, La Salle, tant pour récompenser les habitants, déjà établis dans ce lieu, des peines qu'ils avaient prises, que pour les dédommager des dépenses qu'ils avaient faites, et peut-être aussi pour en attirer d'autres, les tint quittes de toute rente seigneuriale jusqu'en l'année 1671, pourvu qu'ils eussent feu et lieu à la Saint-Jean de l'année 1669. Enfin, il leur donna à tous le droit de pêche devant leur concession et de chasse sur leurs terres, et sépara de son fief deux cents arpents vers le lac Saint-Pierre, pour *commune*, où chacun pourrait faire paître ses bestiaux moyennant une redevance de cinq sous chaque année.

XXIV.

Générosité des seigneurs de Montréal pour faciliter le défrichement.

Le Séminaire de Villemarie, non content de donner aux colons des terres à défricher, leur faisait encore des largesses pour les mettre en valeur. Il se montra même si généreux, surtout dans ces premiers temps, que, donnant au delà de ses moyens, il contracta des dettes en France, dont l'acquittement le tint lui-même bien des années dans la gêne, comme la suite le montrera. “ Pendant treize ou quatorze années, depuis qu'il a eu le soin “ de l'île de Montréal, écrivait M. Tronson à Colbert, en 1677, toutes les “ concessions que le Séminaire a données à des particuliers pour défricher “ des terres ont été gratuites, sans autres redevances que de quelques “ deniers par arpent. Ceux à qui il les avait données n'ayant pas, pour la “ plupart, le moyen de les défricher et de les faire valoir, il a été obligé “ de les assister et même quelquefois de contribuer à une partie de la dé-

“ pense nécessaire pour le défrichement de ces mêmes terres. Quand au
 “ revenu qu’il tire de celles qu’il fait défricher lui-même pour son usage
 “ particulier, il est si peu de chose, eu égard aux dépenses qu’il a fallu
 “ faire, qu’il ne rapporte pas le deux pour cent, sans compter les dépenses
 “ communes et générales, auxquelles il est obligé, pour l’administration de
 “ la justice et les autres charges publiques qu’il a soutenues jusqu’à pré-
 “ sent, comme il paraît par les comptes et les états de chaque année.”

XXV.

Nouvel aspect qu’offre le pays par le défrichement.

Ainsi, après l’arrivée des troupes et la guerre portée chez les Agniers, le pays sembla changer de face par la facilité qu’eurent alors les colons de se livrer en toute liberté aux travaux de l’agriculture. Ce nouvel ordre de choses faisait dire au Père Le Mercier dans sa *Relation*, vers la fin de l’année 1667 : “ Autrefois l’Iroquois nous tenait serrés de si près qu’on
 “ n’osait pas même cultiver les terres qui étaient sous le canon des Forts,
 “ bien moins aller découvrir au loin les avantages qu’on doit attendre d’un
 “ sol qui n’a presque rien de différent de celui de la France. Mais à pré-
 “ sent que la terreur des armes de Sa Majesté a rempli d’effroi ces bar-
 “ bares et les a réduits à rechercher notre amitié, au lieu des sanglantes
 “ guerres dont ils nous molestaient incessamment, nous découvrons, pendant
 “ le calme, quelles peuvent être les richesses de ce pays, et combien
 “ grandes sont les commodités qu’on s’en doit promettre. De fait, la paix
 “ ayant été conclue avec toutes les nations Iroquoises, après de pressantes
 “ instances qu’elles ont faites par leurs ambassadeurs, alors les habitants
 “ des colonies ont vu qu’ils pouvaient s’étendre au large et labourer leurs
 “ terres avec un parfait repos et une entière sûreté, tant à cause de cette
 “ paix que de la continuation des soins qu’on prend de garder et d’aug-
 “ menter les Forts des frontières, et de les munir de toutes choses néces-
 “ saires à leur conservation et à celle des soldats qui les défendent.”

“ Il fait beau voir à présent, lit-on dans la relation de l’année suivante
 “ 1668, presque tous les rivages de notre fleuve de St.-Laurent habités de
 “ nouvelles colonies qui vont s’étendant sur plus de quatre-vingts lieues
 “ de pays le long des bords de cette grande rivière, où l’on voit naître,
 “ d’espace en espace, de nouvelles bourgades qui facilitent la navigation,
 “ la rendent et plus agréable par la vue de quantité de maisons, et plus
 “ commode par de fréquents lieux de repos.”

XXVI.

Sages mesures de M. Talon pour obtenir le défrichement des terres concédées.

Mais ceux qui prirent ainsi des concessions ne montrèrent pas tous la même confiance à les mettre en valeur, et il est nécessaire d’entrer ici dans quelques détails pour faire connaître les difficultés qu’on eut à vaincre.

dans le premier défrichement des terres, détails que nous empruntons de la colonie de Villemarie, mais qui pourront donner une idée des obstacles dont on eut à triompher ailleurs. M. Talon se trouvant dans cette ville au mois de mai 1667, plusieurs habitants zélés pour l'avancement du pays lui représentèrent que leur bonne volonté était rendue inefficace par la négligence de leurs voisins, qui n'abattaient point les bois de leurs concessions et retardaient par là le défrichement des terres. Touché de la justice de leurs plaintes, il ordonna qu'à l'avenir on ne passerait aucun contrat de concession de terres, en Canada, sans obliger le censitaire, non-seulement à y tenir feu et lieu dans l'année, mais aussi à en mettre tous les ans deux arpents en culture, à peine de déchoir de sa concession, qui retournerait au seigneur ; à moins que l'autre ne prouvât qu'il en avait été empêché par force majeure, par maladie ou par quelque autre cause indépendante de sa volonté. Il ordonna, en outre, de stipuler dans le contrat, que le censitaire ne pourrait la vendre avant d'y avoir construit un bâtiment et mis au moins deux arpents en culture de pioche. On était censé, selon la coutume ordinaire du pays, avoir mis une terre en culture lorsqu'on en avait abattu les arbres et arraché toutes les souches qui portaient un pied de diamètre et au-dessus, et aussi qu'on en avait rasé toutes les autres, de manière que la charrue pût y passer sans obstacle.

XXVII.

Mesures prises par les seigneurs de Montréal pour obtenir le défrichement des terres concédées.

Nonobstant cette ordonnance, plusieurs, après avoir commencé d'abattre des arbres sur leurs terres, se lassèrent de ce travail et laissaient le reste debout, ce qui excitait de justes plaintes de la part de leurs voisins, qui souffraient beaucoup de cette négligence. Ces plaintes étant toujours réitérées pendant plusieurs années de suite, les seigneurs de Montréal crurent enfin être obligés d'y faire droit ; et, en conséquence, le supérieur du Séminaire fit afficher, tant aux portes de l'Eglise paroissiale et à celles du château qu'aux divers moulins de l'île, l'ordonnance suivante : “ Nous
 “ avons appris, par quantité de plaintes, que plusieurs de nos tenanciers
 “ ne se mettent nullement en peine, non-seulement de tenir feu et lieu sur
 “ leurs terres et de les mettre en valeur, mais même d'en abattre les bois
 “ et d'entretenir net le peu d'espace qu'ils y ont défriché pour prise de
 “ possession. Cette négligence retarde l'avancement de la colonie ; elle
 “ empêche que plusieurs personnes étrangères ne viennent défricher des
 “ terres dans cette île et l'habiter ; elle cause la grande disette de blés et
 “ de grains que le peuple y souffre depuis deux ans ; enfin elle ruine
 “ entièrement les terres voisines déjà défrichées, tant à cause de l'ombre
 “ continuelle que le bois debout leur donne, que des écureuils et autres
 “ menus animaux qui se retirent sur ces terres ainsi délaissées, et de là

“ vont dans les autres, où ils mangent et gâtent la plus grande partie des grains, ce qui ruine entièrement ces terres.” Pour remédier donc à ces “ inconvénients, les seigneurs déclarèrent que, conformément aux ordonnances de M. Talon, les tenanciers eussent à mettre dans quatre mois leurs terres en valeur, et abâtissent le bois debout qui pourrait incommoder leurs voisins ; sans quoi elles seraient réunies au domaine. Quant aux terres où l’on n’avait point tenu feu et lieu dans l’année de la concession, et pour lesquels on n’avait pris aucun contrat, les seigneurs les réunirent à leur domaine, conformément au retrait seigneurial déjà notifié par affiches publiques, en déclarant qu’ils en donneraient des contrats de concession à ceux qui se présenteraient pour les obtenir.

XXVIII.

Règlement sur l’abatage des bois riverains du fleuve.

Toutes ces terres concédées étant situées sur le bord du fleuve Saint-Laurent, chacun commençait le défrichement de la sienne par abattre le bois qui se trouvait le plus près du rivage ; et plusieurs, pour n’être pas encombrés par cette quantité de grands arbres, les traînaient dans le fleuve Saint-Laurent et les abandonnaient au courant de l’eau. Il arrivait de là que ces arbres, venant à rencontrer quelque obstacle qui les retenait en chemin, arrêtaient à leur tour d’autres arbres, en sorte qu’à la fin la navigation s’en trouvait comme interceptée. Pour retrancher ces abus, M. Talon rendit, au mois d’octobre 1670, l’ordonnance suivante : “ Sur ce qui nous a été remontré que les habitants de l’île de Montréal, qui sont entre l’habitation de Sainte-Marie et celle qu’on appelle la Petite-Chine, ont abattu les bois de la devanture de leur concession, qui sont tombés sur la rivière, ce qui empêche la navigation et la communication, nous leur ordonnons de couper et de débiter leurs bois par billots, et de les déposer sur le fleuve, de manière qu’ils soient emportés avec les glaces lorsqu’elles fondront cette année (1).”

(1) Voici quelle fut pour l’île de Montréal l’origine des chemins publics. Les seigneurs en firent tracer d’abord pour aller aux concessions les plus rapprochées de la ville ; mais, ces chemins traversant les champs de plusieurs particuliers, ceux-ci, quoique obligés par leur contrat de concession de souffrir l’établissement des chemins publics sur leurs terres, refusaient quelquefois de donner passage aux autres. Voulant faire cesser ces altercations, le Séminaire fit déclarer par le juge : que le chemin provisoirement désigné, pour aller vers la redoute de l’Enfant-Jésus et au *Petit-Lac* déjà marqué et balisé, ainsi qu’un autre chemin qui conduisait du lieu désigné pour la ville aux côtesaux Saint-Louis et Sainte-Marie, demeureraient de la même largeur et dans la même direction qui leur avait été donnée, et défenses furent faites à tous les propriétaires de labourer, d’ensemencer ces mêmes chemins, sous peine d’amende et de perte de leurs semences et leurs travaux. Le *Petit-Lac* dont il est ici parlé a été desséché depuis ; il occupait la place Viger avec une partie des rues Saint Denis et Craig.

Les concessions de terre faites au-delà de la rivière Saint Pierre occasionnèrent aussi l’établissement d’un chemin pour y arriver. Il y avait alors beaucoup d’endroits marécageux des deux côtés de cette rivière, tant au-delà qu’au deçà, et jusqu’à la ville. Pour que cette

XXIX.

Formalités suivies dans l'ouverture des premiers chemins publics.

Le défrichement donna lieu à l'ouverture des premiers chemins publics, devenus nécessaires pour que chacun pût aller commodément à sa terre ; et nous voyons, par le procès-verbal dressé pour celui qui conduisit de la Pointe-aux-Trembles jusqu'au ruisseau appelé de Jean-des-Roches, les formalités qu'on observait alors dans cette opération. D'abord la majeure partie des habitants d'une côte, où il n'y avait point encore de chemin établi, adressait au supérieur du Séminaire une requête sur la nécessité d'en ouvrir un. Au jour indiqué, le supérieur se rendait sur les lieux, ou y envoyait quelqu'un de sa part ; là, en présence des habitants et de leur agrément, il faisait tracer les lignes du chemin et y faisait placer par l'arpenteur des bornes de distance en distance, et sous chacune de ces bornes on mettait avec du mâchefer une estampille de plomb aux armes du Séminaire, c'est-à-dire, où était empreint le monogramme de la sainte famille, Jésus, Marie, Joseph. On dressait ensuite un procès-verbal de ce qui venait d'être résolu, après quoi chacun devait abattre les arbres de sa terre qui se trouvaient entre ces lignes, et si elles renfermaient quelque endroit impraticable, le propriétaire riverain devait y jeter une sorte de pont avec des pièces de bois. Lorsqu'il s'agissait de faciliter le passage d'un endroit difficile qui n'appartenait à personne, par exemple, d'une rivière, tous étaient obligés d'y contribuer comme à un ouvrage public. Ainsi en fut-il du premier pont jeté en 1670 sur la rivière Saint Pierre.

difficulté ne retardât pas les défrichements, les seigneurs firent tracer, au milieu des bois, un chemin provisoire qui y conduisait par divers détours, avec ordre à chacun des propriétaires d'arracher les souches et les broussailles qui se trouvaient dans l'espace marqué, et avec défense de le labourer ou de l'ensemencer jusqu'à ce qu'on pût faire un chemin en droite ligne, après que les marais auraient été desséchés et les bois abattus. Comme tous avaient un égal intérêt à trouver le passage libre, chaque propriétaire fut, de plus, obligé de former des espèces de ponts, avec des pièces de bois, dans les endroits impraticables de sa concession que le chemin parcourait.

Tous ces chemins avaient dix-huit pieds de large, à l'exception de celui qui devait régner sur le bord du fleuve. M. Talon en avait fixé la largeur à vingt pieds ; mais comme ce chemin devait servir, tant pour communiquer par chevaux de bas en haut de l'île, que pour remonter au cordeau les bateaux aux Rapides et aux Courants, le Séminaire jugea que cette largeur n'était pas suffisante, et obligea tous les particuliers riverains à y établir un chemin de trente-six pieds ; comme aussi à le tenir toujours en bon état, de manière que les voitures pussent y circuler librement. Toutefois, pour qu'ils n'eussent pas lieu de se plaindre de ce qu'on diminuait ainsi leurs concessions, le Séminaire ajoutait à l'extrémité de leurs terres la même étendue de terrain qu'en exigeait l'établissement de ce chemin public.

(A continuer.)

MOSA L'ISRAËLITE.

(Suite.)

IX.

LE LIT DE MORT.

Judas ne s'était pas trompé en affirmant que l'évasion de Nathan devait remonter à plusieurs heures ; le prisonnier n'avait pas séjourné longtemps dans son cachot. Pendant que les Israélites, occupant la maison des Asmonéens, se préparaient à intervenir de leur côté dans la lutte, le soldat commis à la garde de Nathan ouvrit la porte de la prison et descendit auprès du captif.

Celui-ci demeura immobile, bien qu'il dût avoir entendu le pas du visiteur. Le gardien, s'étant approché, poussa Nathan de la main et lui dit à voix basse :

—Ne crains rien, je ne te veux pas de mal, au contraire.

—Est-ce que tu m'as vu pâlir devant les apprêts du supplice ? répliqua Nathan en se redressant vivement.

—Non, reprit le soldat avec embarras ; mais tu ne m'as pas compris : je désirais te faire savoir que je ne viens point à mauvaise intention.

—Eh ! que peut-il m'arriver de pire que la mort à laquelle on m'a condamné ? fit le captif avec une amère ironie.

—Il est encore pour toi un moyen de salut.

—Lequel ? demanda Nathan dont les traits s'illuminèrent subitement.

—La fuite, dit le gardien qui observait attentivement le prisonnier, dont une faible lueur, glissant par une fente de la porte, éclairait le visage.

Nathan se leva tout à fait ; et, fixant sur le soldat son œil pénétrant, il lui demanda :

—De quelle part me proposes-tu cela ?

—De moi-même ; cette maison n'est remplie que de tes ennemis.

—Ah ! il n'en a pas toujours été ainsi, murmura le prisonnier en secouant la tête avec tristesse.

Et, bien que cet instant fût décisif pour lui, il tomba dans une rêverie mélancolique dont son visiteur ne tarda pas à le tirer.

—Allons, dit le soldat, es-tu décidé ?

—Qu'est-il besoin d'une pareille question, quand il s'agit d'éviter une mort ignominieuse.

—C'est ce que je pensais, d'ailleurs nous servons la même cause.

—La même cause ?... Ainsi, tu serais...

Un émissaire des Syriens ; seulement j'ai été plus habile que toi ; je ne me suis ni laissé prendre, ni même soupçonner.

Nathan examina de plus près son interlocuteur ; puis il ajouta :

— Dans quel but demeures-tu dans cette maison, au moment où les Syriens sont attaqués vigoureusement sans doute par les Israélites révoltés ?

— Je reste parce que j'espère voir ici bientôt Judas.

— Comptes-tu donc le tromper comme tu as trompé Mosa ? Je connais le fils aîné de Mathathias, et il est doué d'une sûreté de coup d'œil rare, même parmi les hommes de guerre expérimentés comme lui.

Le soldat se pencha vers Nathan et lui glissa ces mots à l'oreille :

— Je le tuerai.

Un frémissement, qui ne fut pas remarqué du garde, parcourut les membres de Nathan ; il porta doucement la main sous sa tunique souillée de la fange du cachot, et la retira brusquement, armée d'un poignard. Sans articuler une parole, il saisit de l'autre main le soldat, et lui plongea le fer dans la poitrine, jusqu'à la garde. L'Israélite perfide tomba sans pousser un cri. Nathan se précipita vers la porte, sortit avec assurance, et, profitant du tumulte, il parvint à gagner la rue.

Egalement suspect aux Syriens et aux Israélites, et sachant bien qu'il avait tout à craindre des deux partis, il ne chercha point à se mêler au combat, mais s'esquiva par des ruelles désertes, qui le menèrent à un endroit du mur très-bas, d'où il fut facile de franchir l'enceinte mal entretenue de la ville.

Il erra quelque temps au hasard sur la pente de la montagne ; mais, réfléchissant bientôt que les éclaireurs israélites ne cessaient de battre la campagne, et ne voulant pas retomber entre les mains de ses ennemis, il prit à travers les champs de vignes et de figuiers, et se dirigea vers la forêt.

Arrivé sur la lisière du bois, il se retourna vers Modim, et parut hésiter un instant sur le refuge qu'il choisirait. Un rayon de joie illumina sa figure basanée quand il vit flotter sur le palais du gouverneur et sur la tour des Syriens l'étendard des Asmonéens ; mais presque aussitôt une expression mélancolique assombrit ses traits. Le dos appuyé contre un arbre, les bras croisés, le regard obstinément fixé sur la cité reconquise, il semblait suivre à travers l'espace ses pensées fugitives.

A la fin, il secoua la tête comme pour chasser des souvenirs importuns, passa la main sur son front baigné de sueur, laissa échapper un soupir et pénétra dans la forêt. Il suivit longtemps un sentier mal frayé, embarrassé souvent de broussailles ou de branches d'arbres arrachées par l'orage, et ne s'arrêta qu'auprès d'une source jaillissant du pied d'un rocher.

Dans une claircie de la forêt, à peu de distance, on apercevait une hutte grossière formée de troncs d'arbres et recouverte de mousse. Au

moment où Nathan arrivait, la porte faite de planches disjointes était ouverte ; et, sur le banc de gazon établi sur l'un des côtés de la cabane, un vieillard assis, les coudes appuyés sur ses genoux, la tête penchée vers la terre, semblait prêter l'oreille aux mille bruits qui se produisaient dans le bois. Sa longue barbe blanche inondait de flots d'argent sa poitrine demi-nue ; son visage sévère, ridé par l'âge, exprimait la résignation et la tristesse. Parfois, son beau regard se levait vers le ciel avec une expression sublime de confiance et de supplication.

Nathan, masqué encore par un olivier sauvage, mais pouvant parfaitement distinguer le vieillard, le contempla quelques minutes avec un sentiment indéfinissable de tendresse et de compassion. Les rudes traits de l'Israélite s'adouçissaient graduellement sous l'influence d'une émotion puissante ; les passions ardentes qui bouillonnaient dans son cœur faisaient silence, laissant parler seulement une nature admirablement douce, mais jetée par des circonstances mystérieuses dans une voie étrange, équivoque, inexplicable.

Un énorme figuier aux feuilles d'un vert sombre et aux fruits mûrissants abritait la hutte ; quelques orangers couverts de fleurs et de pommes d'or frissonnaient au souffle de la brise ; des cactiers aux grappes rouges et aux pointes jaunâtres rampaient le long des parois ; des buissons de rosiers croissaient au pied de trois ou quatre dattiers dont la tige élancée apparaissait couronnée d'une gerbe élégante de feuilles lancéolées.

La cabane s'élevait au milieu d'une sorte d'oasis, évidemment créée par la main de l'homme.

Nathan ayant fait un mouvement, le vieillard se redressa doucement, cherchant à découvrir d'où venait le bruit. L'Israélite, écartant les branches qui dissimulaient sa présence, s'avança vers le possesseur de la hutte.

A l'aspect du nouveau venu, le visage du vieillard s'épanouit, et il se disposait à se lever ; mais Nathan lui fit signe de ne point quitter sa place, et alla s'asseoir à son côté.

— Sois le bienvenu, mon fils, dit le vieillard ; il y a de longs jours que je t'attends.

— Les événements ont été plus forts que ma volonté, répliqua l'Israélite ; je n'ai pas été le maître de mes actions.

— Que s'est-il donc passé ?

— Vous n'avez pas vu Aser ?

— Une seule fois depuis trois mois.

— Ne vous a-t-il pas appris la guerre engagée par les Asmonéens contre les Syriens ?

— Au contraire, il m'a tout raconté. Dieu soit béni mille fois pour avoir permis que mon fils fût rendu à la liberté et pût prendre part à la

guerre sainte contre nos cruels ennemis ! J'ai su comment, de concert avec toi, il avait immolé une troupe de Syriens, dans la maison de Jozabad, et contribué à l'accomplissement de la mission confiée à Mosa. Quoique mon sang coule dans les veines d'Aser, il me sera permis cependant d'affirmer qu'il n'est pas de plus noble cœur parmi les enfants d'Israël. Quand Jozabad nous eut injustement dépouillés de l'héritage de nos pères, il s'offrit comme esclave au misérable qui avait vendu son âme à nos cruels oppresseurs, afin d'épargner à ma vieillesse les derniers outrages et de m'assurer un peu de pain. Sa mère était morte de chagrin, et son fier caractère avait horreur de la servitude autant que de l'injustice ; mais l'amour filial triompha chez Aser de toutes les autres considérations, et il voulut subir la suprême flétrissure de l'esclavage dans la maison d'un traître. Maintenant que ses indignes fers sont brisés, il ne lâchera point le glaive dont il s'est armé contre les tyrans de la Judée, tant qu'un seul Syrien profanera le sol sacré dévolu aux fils de Jacob.

—Oui, Manahem, Aser est bien tel que vous le dites ; il fut mon ami en des jours meilleurs, et j'envie son sort.

—Ne sers-tu pas la même cause ?

—Sans doute ; mais tandis qu'il peut illustrer son nom en combattant au grand jour les ennemis de la patrie, aux acclamations de ses frères, je ne recueille que l'opprobre et la haine ; et si, par grâce, lorsque j'aurai succombé, j'obtiens un tombeau, l'Israélite, en passant, jettera une pierre avec mépris sur ma sépulture, en murmurant : “—Ici repose l'homme maudit, l'espion des Syriens !”

—Ceux qui te connaissent rendront témoignage de toi.

—Et qui donc me connaît aujourd'hui ? reprit Nathan avec une sombre douleur. Mes meilleurs amis ne sont-ils pas forcés de me renier en public ? Judas lui-même, Judas dont les paroles ont maintes fois relevé mon courage, Judas à qui j'ai voué une sorte de culte, m'a déclaré que, fussé-je au moment de subir le dernier supplice, il ne pourrait rien faire publiquement pour me sauver.

—Le jour où notre cause aura triomphé, il n'en sera plus de même. L'aîné des fils de Mathathias, celui que le ciel prédestine visiblement à la souveraine puissance, rendra alors pleine et éclatante justice.

—Dieu le veuille ! mais quels sont ceux qui survivront à la lutte effroyable qui s'engage ?

—Jéhovah voit tes actes, il scrute le fond des cœurs, et il sait que tu n'as jamais cessé d'être un véritable Israélite. Que dis-je ? ton dévouement dépasse de beaucoup ceux de nos plus intrépides soldats, car tu agis sans espoir de récompense humaine, et c'est là le comble de l'héroïsme. D'ailleurs, n'as-tu pas l'estime, l'amitié de plusieurs hommes vertueux ? Sans parler de moi, tu possèdes la confiance, l'affection de Judas ; un jour,

devant moi, l'illustre Asmonéen te nomma son frère et te pressa sur son cœur, protestant qu'à ses yeux tu étais le plus grand des Israélites.

A ce moment, le visage de Nathan parut transfiguré : un enthousiasme extraordinaire illumina ses traits ; sa robuste poitrine se gonfla d'orgueil, et il s'écria :

—Aussi, quand je sens mon âme défaillir, il me suffit d'évoquer la pensée de cet instant mémorable et solennel pour retrouver ma résolution. Manahem, je serai fort, je marcherai d'un pas ferme dans la voie que les circonstances m'ont tracée.

—Bien, mon fils, dit le vieillard en attirant Nathan sur son sein ; bien, tu es véritablement digne de nos martyrs, digne de la sainte cause pour le succès de laquelle je prie, pour le triomphe de laquelle combattent les Asmonéens, les fils d'Abiézer, Aser et tant de généreux Israélites.

Nathan écoutait avec bonheur ce langage sympathique ; les éloges du vieillard le consolait des malédictions qu'il avait si fréquemment entendu retentir autour de lui depuis quelques semaines.

—Manahem, dit-il enfin, il n'y a que vous et Sellum qui sachiez relever mon âme abattue. Quand je vous quitte, l'un ou l'autre, je suis disposé à tout souffrir pour le service de nos frères. Mais dans votre solitude, avez-vous les aliments nécessaires ? Ne vous-t-on point négligé dans ces dernier temps ?

—Rassure-toi, ami, je n'ai jamais manqué de rien : Aser et Sellum pourvoient à tous mes besoins. A propos, tu me sembles exténué de fatigue ; entre dans ma hutte, j'ai là un pain récemment cuit sous la cendre, des fruits, de l'eau de la source. Lorsque tu auras mangé, tu te reposeras.

—J'accepte volontiers, répondit Nathan en se levant.

Le vieillard fit de même et introduisit l'Israélite dans sa cabane.

L'ameublement 'en était simple : une table de citronnier, un banc de chêne, une natte servant de lit, une tablette de bois de cèdre sur laquelle reposait un rouleau de papyrus renfermant une copie de la Loi.

Manahem, indiquant du geste à son hôte le pauvre mobilier de sa demeure, dit en souriant :

—Rien n'est changé chez moi depuis ta dernière visite. Ce gîte où tu m'aidas à m'installer, il y a huit ans, après la perte de ma femme et de mes biens, ne s'est point embelli ni enrichi. Cependant, tel qu'il est, il me suffit. Durant mes longues heures de solitude, je pense à ceux que j'aime, à mon fils, à toi, Nathan. Te souvient-il que ce fut ici même, assis sur cette natte, la main étendue sur le livre de la Loi, que tu juras de travailler de toutes tes forces à rétablir l'indépendance de la nation ? Déjà tu avais changé ton nom contre celui d'Abiram, afin de mieux tromper les Syriens. Judas vint te voir, tu lui communiquas tes projets, et il

les approuva. A dater de ce moment, quelle activité tu as déployée ! En vérité, tu peux revendiquer pour une bonne part l'honneur des événements qui s'accomplissent.

—Les années écoulées ont été pour moi dures et laborieuses, Manahem ; une pareille existence use le corps et l'âme mille fois plus que les travaux accumulés d'une longue vie. Mais donnez-moi à manger ; il faut que je répare mes forces, car je partirai dès ce soir.

—Songes-tu donc à rentrer dans Modim ?

—Non ; pour le moment je n'ai plus rien à faire en cette ville ; j'irai à Jérusalem.

—Est-ce que les Asmonéens auraient dessein d'attaquer bientôt la Cité-Sainte ?

—Je l'ignore ; ou plutôt je crois que Judas attendra des renseignements précis sur l'état des forces ennemies qui occupent la citadelle. Nicanor et la garnison de Modim sont probablement en route pour Jérusalem.

Pendant que Nathan achevait ces paroles, Manahem plaçait sur la table un pain mince, à la croûte dorée ; puis une corbeille de figues et de dattes récemment cueillies. Le visiteur, dont l'appétit était excité par un long jeûne, dévora promptement ce frugal repas, tout en se désaltérant à plusieurs reprises avec l'eau fraîche de la source que le vieillard lui avait offerte dans une outre.

Dès qu'il fut rassasié, Nathan s'étendit sur la natte, où il ne tarda point à s'endormir. Manahem, le voyant plongé dans un profond sommeil, alla reprendre sa place devant la porte, sous les dattiers.

Au bout de trois heures, Nathan s'éveilla et rejoignit le vieillard.

—Adieu, dit-il en lui serrant la main, il est temps que je m'éloigne.

—Déjà ! fit Manahem.

—Le soleil décline à l'horizon, et je désire profiter des premières ombres pour pénétrer dans Jérusalem ; j'espère que nous nous reverrons bientôt.

—Mais tu es sans armes.

—J'ai laissé mon poignard planté dans la poitrine de l'homme qui me gardait, chez les Asmonéens. C'était un misérable, disposé à trahir pour un peu d'or : j'en ai fait justice.

—Je veux que tu sois en mesure de te défendre, en cas de danger, reprit le vieillard ; attends-moi un moment.

Manahem entra dans sa hutte et ne tarda pas à revenir avec une courte épée.

—Prends ceci, recommanda-t-il à Nathan ; Ascr s'en est servi jadis contre les Arabes pillards du désert.

Nathan cacha l'arme sous ses vêtements, remercia le vieillard et s'enfonça dans un sentier étroit et sinueux de la forêt. A la nuit, il franchis-

sait l'enceinte de Jérusalem, où il se réfugia dans un quartier solitaire, habité seulement par quelques familles pauvres, et couvert de masures.

Durant plusieurs semaines, il ne quitta point la ville sainte, visitant le jour certains Israélites qu'il savait fidèles, et rôdant la nuit dans les quartiers occupés par les Syriens. Rien n'échappait à son œil subtil ; les satellites d'Antiochus, malgré toutes les précautions qu'ils prenaient, ne réussirent pas à lui dérober le secret d'une seule de leurs démarches. Une fois, il s'aventura jusque dans la citadelle, déguisé en Syrien, et il y aperçut Nicanor, Helcias, Salomith et Stratonice. Il apprit que le lieutenant du roi méditait de reconquérir Modim par un coup de main, les renforts demandés à Antioche n'arrivant point assez vite à son gré. Helcias le pressait de prendre une éclatante revanche sur les Asmonéens et ne déguisait pas ses espérances de s'emparer de Mathathias, qu'il détestait comme le meurtrier de Jozabad. Néanmoins le jeune homme, jusqu'alors, s'était abstenu de sacrifier aux idoles. Sa sœur le soutenait par ses exhortations dans sa fidélité à la loi divine.

Admis dans l'intimité de Nicanor, Helcias voyait Stratonice tous les jours ; et son cœur, de plus en plus épris de la jeune fille, aspirait ardemment après l'heure où il la nommerait son épouse. Le chef syrien, voyant que sa fille de son côté répondait à l'amour de l'Israélite, déclarant même qu'elle n'accepterait la main d'aucun autre, résolut d'accéder à ses vœux. Mais, auparavant, il voulut faire une dernière tentative pour amener Helcias à renier le Dieu de Jacob. Il le prit à part, et lui annonça que Stratonice lui appartiendrait, mais à la condition pour lui d'embrasser le culte des Grecs.

—Jamais je ne commettrai ce crime, répondit l'Israélite.

—Râléchis pourtant : les Juifs, tes compatriotes, les adorateurs de ce Dieu que tu t'obstines à servir, sont tes ennemis et les nôtres.

—C'est là le sujet de ma douleur.

—Ils ont égorgé ton père, ils te poursuivent toi-même, et si tu tombais entre leurs mains, aujourd'hui que tu as fais cause commune avec nous, ils n'épargneraient pas ta vie.

—Je le sais.

—Alors pourquoi repousser mes propositions ?

—Parce que je suis convaincu de la vérité de ma religion.

—Puérilités que tout cela ! fit Nicanor avec un geste ironique : laissons au peuple et aux imbéciles ces imaginations ; ne lâchons pas la proie pour l'ombre. Il n'y a de réel en ce monde que la jouissance. Quiconque sacrifie ses intérêts à un Dieu ou à une religion, est un insensé.

Interdit devant cette profession de foi épicurienne, Helcias se tut. Nicanor, croyant l'avoir persuadé, ajouta :

—Je compte sur ton intelligence, sur ton bon sens, et j'attends ta réponse.

—Impossible de vous satisfaire.

—Quoi ! tu persistes ?

—J'obéis à ma conscience.

—Qu'est-ce que la conscience ? demanda le chef syrien avec dédain. Pour moi, je ne reconnais d'autre règle de conduite que mon avantage personnel et la volonté du prince. Ces dieux mêmes que nous feignons de servir avec zèle, nous y croyons fort peu. Mais comme nos prêtres leur attribuent des mœurs faciles, et qu'en somme les pratiques imposées par leur culte ne sont qu'une variation de nos plaisirs, nous devons maintenir, protéger leurs autels.

Nicanor s'interrompit tout à coup ; il venait de s'apercevoir que ces déclarations de principes ou plutôt d'athéisme, produisaient une impression fâcheuse sur Helcias. Après une pause, il ajouta :

—Si je te donne ma fille, mon devoir sera de te pousser aux honneurs, de t'introduire à la cour d'Antiochus. Or, dans les fêtes publiques, quand le roi nous invitera à l'accompagner aux temples des dieux, que feras-tu ?

—Je suivrai le prince. L'histoire m'offre de tels exemples : Naaman, le général d'un des anciens rois de Syrie, quoiqu'il servit le Dieu d'Israël, accompagnait son maître au temple de Remmon. Elisée, un de nos prophètes les plus renommés, lui avait permis de tenir cette conduite.

Comprenant qu'il ne réussirait pas à vaincre ce qu'il appelait les préjugés d'Helcias, Nicanor céda dans l'espoir que Stratonice accomplirait l'œuvre qu'il avait tentée inutilement. Le chef syrien avait peut-être quelque raison de compter sur sa fille : adonnée dès son enfance aux pratiques de l'idolâtrie, passionnée pour les fêtes brillantes du paganisme, nourrie de la sève des poètes grecs, elle était bien éloignée de l'austère religion des Israélites. Elle faisait sa lecture habituelle dans les livres les plus frivoles, et ces idées morales étaient des plus élastiques. D'un esprit aussi séduisant qu'elle était belle, Stratonice était bien plus capable que son père de pervertir Helcias. Devenue l'épouse de l'israélite, elle disposerait d'une influence immense sur le fils de Jozabad.

Salomith, pressentant les dangers que la vertu de son frère allait courir, avait essayé d'agir sur Stratonice ; mais, malgré ses efforts persévérants, elle n'avait pu lier avec la fille de Nicanor une amitié sérieuse ; sa future belle-sœur lui échappait sans cesse par sa frivolité ; et, lorsqu'elle pensait l'avoir amenée sur le terrain d'une conversation plus grave, Stratonice l'interrompait en riant, et lui parlait des joies de la jeunesse et des enivrements de la vie.

Aussi, ce fut avec crainte que Salomith vit approcher l'heure où le

mariage de son frère et de Stratonice devait se consommer. Ne pouvant s'y opposer, elle se réfugia dans la prière.

Le jour où Nathan pénétra dans la citadelle, on préparait tout pour la célébration des fêtes nuptiales d'Helcias et de Stratonice. L'Israélite se douta que la solennité des noces servirait probablement à couvrir mieux le coup de main que Nicanor projetait contre Modim, et il résolut de quitter sans retard Jérusalem pour prévenir Judas Machabée de se tenir sur ses gardes.

Il sortit donc de la ville un soir, et se dirigea vers la forêt où demeurait Manahem. Le vieillard veillait encore quand Nathan arriva chez lui.

—Que n'es-tu venu quelques instants plus tôt, dit Manahem : Aser est parti, il y a une heure à peine.

—Je le regrette également, répliqua Nathan, car je l'aurais chargé d'un message pour Judas. Mais je tâcherai de voir demain matin le fils aîné de Mathathias.

—Ce sera difficile, peut-être ; le vieux Lévitte touche à ses derniers moments, et ses fils ne le quittent plus. Il doit, demain, leur donner ses instructions suprêmes et nommer son successeur comme chef des soldats de l'indépendance.

—Il faudra pourtant, n'importe à quel prix, que je me mette en rapport avec Judas. Nicanor, à Jérusalem, prépare une expédition.

—Contre qui ?

—Contre Modim. Dans deux jours il marie sa fille Stratonice à Helcias, et je ne serais pas surpris qu'à l'issue des fêtes nuptiales il ne marchât soudain sur la ville des Asmonéens.

—Et Salomith, l'as-tu vue ?

—Non ; mais je suppose qu'elle désapprouve l'alliance de son frère avec la fille d'un de nos persécuteurs.

—Mosa se montre inquiet au sujet de Salomith ; Aser m'a raconté qu'il s'affligeait de n'en point avoir de nouvelles.

—Il y a du sang désormais entre Mosa et Salomith.

—Cependant le fils d'Abiézzer n'a point trempé dans le meurtre de Jozabad.

—Il est vrai : mais Mosa et Helcias servent deux causes différentes ; un jour ou l'autre ils pourront se trouver face à face dans une bataille. Et puis, le sang versé de part et d'autre, n'est-ce point assez pour les rendre ennemis irréconciliables ?

—Que je voudrais qu'on empêchât ces deux nobles jeunes gens de se combattre !

—Helcias veut venger la mort de son père, de plus, il s'allie à Nicanor ; quant à Mosa, son devoir est de lutter contre les ennemis d'Israël. Bien qu'il m'ait traité cruellement, je lui rendrai cette justice d'affirmer qu'il ne

faiblira jamais dans l'accomplissement de sa mission. Fils d'un martyr de la Loi, âme trempée virilement, digne, malgré sa jeunesse, du poste éminent que lui ont confié les Asmonéens, il saurait, s'il le fallait, briser toutes ses espérances de bonheur terrestre plutôt que de forfaire à ses obligations. Il serait capable, si Helcias tombait dans ses mains en un jour de bataille, d'ordonner la mort du fils de Jozabad, comme il ordonna la mienne, en exécution de la loi rigoureuse mais nécessaire portée par les Machabées.

—Je pense comme toi là-dessus ; aussi, je t'en conjure, dans l'intérêt de Mosa que j'aime à cause de son père à qui m'unissait une vive affection, n'épargne rien pour lui éviter une aussi terrible nécessité.

—Que peut un espion ? soupira Nathan.

—Mais ne serait-il point utile que Mosa connût ton véritable caractère ?

—Judas estime que trop de personnes sont déjà dans la confiance. Du moment que mon rôle serait divulgué, il me serait difficile de rendre les mêmes services.

—Pourtant il n'y a que Judas, Sellum, Aser et moi qui sachions que tu travailles uniquement au triomphe de notre sainte cause.

—Sans doute, et cela suffit.

Deux heures plus tard, Nathan pénétrait dans Modim sans éveiller les soupçons. Avant le jour, il réussit à voir Aser, qui lui confirma les nouvelles données par Manahem. En retour, Nathan chargea le géant d'informer Judas des desseins de Nicanor.

—Je t'attendrai jusqu'à ce soir, ajouta-t-il, dans la maison ruinée que tu connais, à l'est de la tour des Syriens. Si Judas a des ordres pour moi, tu me les apporteras.

Aser revint trouver Nathan au lieu désigné pour le rendez-vous. Le géant était triste, et Nathan remarqua la trace des larmes sur la mâle figure du visiteur.

—Qu'as-tu donc à m'annoncer ? demanda l'espion : comme ton visage est sombre !

—Tous les vrais Israélites de Modim sont dans le deuil en ce moment, répondit Aser : Mathathias n'est plus.

—Du moins, l'illustre vieillard a vu l'aurore de notre liberté.

—Oui, assurément ; mais nous espérons qu'avant de retourner à ses pères, il présiderait à la purification de la ville sainte et du temple de Dieu.

Connais-tu les dispositions qu'il a prises avant d'expirer ?

—Judas, que j'ai entretenu, m'a tout raconté. Sentant ses forces défaillir, l'auguste vieillard fit approcher tous ses fils de sa couche funèbre, et il leur dit :

“ Maintenant, mes fils, soyez zélateurs de la loi, et donnez votre vie

“ pour l'alliance de vos pères. Souvenez-vous des œuvres de vos ancêtres en leurs générations, et vous laisserez une grande gloire, un nom éternel.

“ Abraham n'a-t-il pas été trouvé fidèle dans la tentation, et cela ne lui a-t-il pas été imputé à justice ? Joseph, dans le temps de la détresse, a gardé les commandements, et il est devenu le seigneur de l'Égypte. Phinécès, notre père, brûlant de zèle pour la loi de Dieu, a reçu la promesse d'un sacerdoce éternel. Josué, accomplissant la parole, est devenu chef en Israël. Caleb, rendant témoignage dans l'assemblée du peuple, a obtenu un héritage dans la terre promise. David, par sa douceur, a acquis un trône à jamais. Elic, embrasé de zèle pour la loi, a été enlevé au ciel. Ananias, Azarias, et Misaël, croyant, ont été sauvés des flammes. Daniel, à cause de la simplicité de son cœur, a été délivré de la gueule des lions.

“ Ainsi, considérez tout ce qui s'est passé de race en race : tous ceux qui espèrent en Dieu ne s'affaiblissent point.

“ Ne craignez pas les paroles de l'homme pécheur, parce que sa gloire sera de la pourriture et des vers. Il s'élève aujourd'hui et aura disparu demain, parce qu'il sera retourné en poussière et que ses pensées se seront évanouies.

“ Vous donc, mes fils, soyez forts et agissez vaillamment pour la loi ; car, par elle, vous monterez à la gloire.

“ Voilà Simon, votre frère ; je sais qu'il est l'homme de conseil, écoutez-le toujours, et il vous tiendra lieu de père.

“ Judas Machabée a été fort et vaillant dès sa jeunesse ; qu'il soit le chef de votre armée, et il conduira la guerre contre les nations.

“ Vous appellerez à vous tous les observateurs de la loi, et vous vengerez votre peuple de ses ennemis. Rendez aux nations leur salaire, et soyez attentifs aux préceptes de la loi.”

Tous les fils de Mathathias avaient écouté avec un religieux respect les paroles de leur père mourant. Quand Mathathias eut terminé, ils étendirent la main vers Jérusalem, jurant d'exécuter fidèlement les prescriptions de l'illustre Lévitte et de verser, s'il le fallait, jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le triomphe de la liberté du culte sacré et de l'indépendance nationale.

Puis ils se prosternèrent, et Mathathias les bénit avec effusion. Après les avoir embrassés tous, en commençant par Judas, il expira doucement.

L'heure était grande et solennelle. A peine l'âme du vicillard auguste s'était-elle exhalée, que Simon, se retournant vers Judas, lui rendit hommage en le proclamant le chef d'Israël. Tous ses frères l'imitèrent ; et l'aîné des Asmonécens, le plus intrépide de cette famille de héros, répondit à ces assurances de dévouement en prêtant le serment, la main sur son glaive, de ne le remettre au fourreau qu'après l'affranchissement de l'héritage d'Israël.

S'étant approché de la couche où reposait Mathathias inanimé, il baisa en pleurant le front serein de son père, et lui ferma les yeux.

Ensuite il commanda d'introduire les officiers et les amis de sa famille, réunis dans le vestibule. Quand ils se furent tous rangés dans la chambre mortuaire, Simon, prenant la parole, leur annonça les volontés suprêmes exprimées par Mathathias et la désignation faite de Judas pour chef d'Israël. Une acclamation puissante retentit sous les voûtes de la pièce, attestant les sympathies unanimes qu'obtenait le dernier acte du vieillard.

Maintenant les fils de Mathathias vont s'occuper de préparer à leur père de glorieuses funérailles. Malgré la douleur que lui cause la mort du vénérable Lévitte, Judas a déjà pris possession du commandement ; les ordres se donnent en son nom dans la ville de Modim, et ses frères agissent désormais comme ses lieutenants.

Nathan n'avait interrompu ni par un signe, ni par un mot la longue narration d'Aser. Quand le géant eut achevé, il lui demanda :

—As-tu songé à prévenir Judas de ma présence à Modim ?

—Je lui ai transmis les renseignements que tu m'avais donnés.

—Qu'a-t-il résolu ?

—Après un instant de réflexion, il m'a prescrit de t'inviter à rester ici jusqu'à demain matin.

—Lui as-tu fait observer que le temps pressait ?

Je me suis acquitté exactement de la commission dont tu m'avais chargé.

—Judas n'a rien ajouté de plus ?

—Non, rien.

Nathan demeura quelque temps pensif. Aser le regardait, cherchant à démêler ce qui pouvait préoccuper son ami. Bientôt Nathan, fixant son regard interrogateur sur le géant, reprit :

—Quel jour auront lieu les funérailles de Mathathias ?

—Après demain.

—Le même jour que les noces d'Heleias et de Stratonice, murmura l'espion.

Aser se leva pour prendre congé de Nathan.

—Te reverrai-je ? s'enquit ce dernier.

—Je l'ignore ; cela dépendra des ordres que me donnera Judas.

Et il s'éloigna.

Nathan se promena un instant avec agitation dans la chambre délabrée où il avait reçu la visite d'Aser ; puis il s'étendit dans un coin pour se livrer au repos. Vers le milieu de la nuit, il sortit avec précaution de son refuge dont il parcourut les environs. Des piquets de soldats sillonnaient la ville en silence, et l'Israélite put se convaincre qu'on y faisait bonne garde.

Il rentra un peu avant le jour. A peine avait-il regagné son gîte, qu'une ombre apparut sur le seuil de la chambre dont la porte, composée d'ais vermoulus, ne fermait pas.

— Qui va là ? demanda Nathan d'une voix contenue.

Machabée, fut-il répondu.

Nathan s'avança au-devant du nocturne visiteur, et quand il l'eut reconnu, il murmura :

— Judas !

— Moi-même.

— Je t'attendais.

— En effet, j'ai à te parler. Ami, que Dieu te préserve tes jours, car j'ai besoin de toi.

— Ma vie, mon bras t'appartiennent, chef d'Israël.

— Je le sais, et, tu le vois, j'use largement de ton magnanime dévouement. Avant tout, ami, donne-moi ta main, que je la presse dans la mienne.

Nathan obéit, et tout son être frissonna d'orgueil sous l'étreinte du plus vaillant des fils d'Asmon.

— Je n'ai que peu d'instant, reprit Judas. Voici mes instructions. Tu vas retourner à Jérusalem.

— Je suis prêt.

— Tâche d'apprendre si Nicanor espère être appuyé, dans le mouvement qu'il projette contre nous, par Apollonius, gouverneur de Samarie, et par Séron, gouverneur de la Célé-Syrie.

— Je n'omettrai rien pour obtenir ce renseignement.

— Dès que tu auras des informations précises à ce sujet, tu me les transmettras.

— Par quel moyen ?

— Aser ira tous les jours visiter son père dans la forêt.

— Il suffit.

— Voilà tout ce que j'avais à te dire. Maintenant, adieu.

Et le chef illustre pressa Nathan sur son cœur. Celui-ci, en proie à une indicible émotion, ne put que balbutier quelques mots de reconnaissance et d'éternel dévouement.

Les deux Israélites se séparèrent, l'un pour retourner au palais, et l'autre à Jérusalem.

X

LUTTES GLORIEUSES.

Quelques instants après le départ de Nathan, Mosa, chargé de surveiller les remparts et la route de Samarie, inspectait les différents postes établis de distance en distance. Quand il se fut assuré que tout était en bon ordre,

le jeune homme franchit l'enceinte de Modim, à la tête d'une petite troupe de cavaliers dont son frère faisait partie.

Les deux frères avaient passé une partie de la nuit à la maison que leur mère et leur sœur habitaient dans la place, depuis plusieurs semaines. Mosa, dont les émissaires déployaient, sous son influence, une activité incomparable, avait appris que des mouvements suspects se produisaient du côté de Sichem, et il voulait pousser dans cette direction une reconnaissance sérieuse, afin de savoir une fois pour toutes à quoi s'en tenir.

A deux lieues de Modim, Mosa rencontra tout à coup, au détour de la voie publique qu'il suivait, deux hommes vêtus en paysans, dont les allures singulières éveillèrent son attention. Il les fit arrêter sur-le-champ et les interrogea.

—Où allez-vous ainsi ? leur demanda-t-il.

—Nous montons à Modim, répondit le plus âgé.

—Dans quel but ?

—Pour acheter des provisions, répondit le paysan avec une certaine hésitation.

—Tu mens, fit Mosa d'un ton sévère : la campagne fournit en abondance à tes pareils de quoi se sustenter. D'ailleurs Modim, aujourd'hui, n'est point un marché, mais une place de guerre.

Comme le villageois balbutiait, le jeune chef prescrivit à deux de ses soldats de le fouiller, ainsi que son compagnon.

Celui qui avait pris la parole fut trouvé nanti d'une missive adressée à Nicanor et signée d'Apollonius, gouverneur de Samarie. Ce dernier mandait au commandant de la citadelle de Jérusalem qu'il marchait contre les Asmonéens avec une puissante armée, et l'invitait à se porter de son côté sur Modim.

—Misérables ! s'écria Mosa, de quelle nation êtes-vous ?

—Nous sommes Israélites, répondirent les deux prétendus villageois en tremblant.

—Et vous avez eu l'audace de vous vendre aux ennemis de notre peuple ! reprit le chef avec indignation.

—Grâce ! supplièrent les deux émissaires ; on nous a forcés d'agir de la sorte.

—Il valait mieux mourir ; car, aussi bien, vous ne sauverez pas votre vie, et, avant ce soir, vous subirez le supplice que vous méritez.

—Épargne-nous, implora le plus âgé, et nous ferons d'importantes révélations.

—Que m'apprendras-tu de plus que cette lettre ?

—Apollonius et Nicanor ont, dans les environs de Modim, des agents très-dangereux, dont nous indiquerons la résidence.

—Parlez d'abord ; nous verrons ensuite ce que valent vos renseigne-

ments. Avant tout, dites-nous à quelle distance se trouve en ce moment Apollonius.

— Dans deux jours au plus il arrivera dans cette contrée.

— Maintenant, quels sont les affidés du gouverneur syrien, auxquels tu faisais allusion il y a un instant ?

— C'est une femme et un nègre.

— Où demeurent-ils ?

— Dans une forêt, non loin de Boarith.

— Quel rôle jouent-ils ?

— Leur mission est de transmettre à Nicanor les messages d'Apollonius et de Séron. De plus, le nègre s'embusque toutes les nuits aux abords de Modim et tue les éclaireurs israélites que les Asmonéens lancent dans la campagne.

— Ce que tu dis là ne manque pas de vérité, observa Mosa ; souvent nous avons tenté, dans ces derniers temps, de surprendre les assassins de nos frères, mais toujours inutilement. Que sais-tu encore ?

— Rien autre chose.

Le jeune chef réfléchit un instant ; puis, fixant sur les deux émissaires un regard perçant, il ajouta :

— Vous allez nous conduire par le plus court chemin au repaire de la femme qui nous trahit. Est-ce une Israélite ?

— Elle appartient à la nation samaritaine.

— Comment se fait-il qu'elle vive seule avec un nègre dans les bois ?

— C'est une pythonisse.

Mosa comprit alors qu'il s'agissait de l'horrible femme qu'Asér, au jour de la prise de Modim, avait traînée devant Mathathias. Pensant que peut-être elle était mieux initiée que ses deux captifs aux plans de l'ennemi, il ne songea plus qu'à la surprendre au gîte. Ayant fait placer les espions des Syriens au milieu de sa troupe, il se hâta de s'engager sur la route qu'ils indiquèrent. En moins de deux heures il arriva sur la lisière de la forêt, et suivit le sentier même où nous avons vu Jozabad et Nathan, la veille de l'appel aux armes fait par Mathathias. Il s'arrêta, comme eux, à l'endroit où le sentier n'était plus praticable pour les chevaux ; laissant à la tête de ses cavaliers son frère Joakim, il prit les deux émissaires et quatre soldats, et s'achemina sans bruit vers l'ancre de la pythonisse.

Le nègre veillait à la porte. Effarouché à l'aspect de ces visiteurs inattendus, il rentra vivement dans le repaire en poussant un cri sauvage.

Mosa fut bientôt sur le seuil avec ses hommes, dont deux avaient ordre de ne point se séparer des espions et de les tuer même à la moindre tentative de fuite. Ces précautions prises, le jeune homme s'avança dans la grotte de la sorcière, sans se laisser effrayer par le sifflement des serpents,

les cris rauques du nègre, ou les gestes furieux de Maacha, debout, deminue et les cheveux épars sur ses épaules de squelette.

La pythonisse tressaillit en reconnaissant Mosa, qu'elle avait aperçu au palais des Asmonéens, et dont elle connaissait le caractère inflexible. Cependant elle essaya de recourir à ses pratiques accoutumées.

—Profanes, s'écria-t-elle, que venez-vous faire ici ? Ne bravez pas la colère des puissances du ciel, car vous vous en repentiriez.

—Emparez-vous de cette femme et de ce nègre, ordonna Mosa sans daigner répondre aux menaces de la pythonisse.

Méroé, armé d'une longue pique, fit mine de se défendre ; mais Mosa sauta sur lui, le désarma et le garotta solidement. Le jeune homme, tout frêle qu'il paraissait, possédait une force musculaire et une souplesse merveilleuse.

De son côté, Maacha voulut résister ; elle excitait les serpents qui l'entouraient, proférait d'horribles imprécations, infectait les agresseurs de son haleine impure et appelait à grands cris les Syriens à son secours.

On parvint enfin à la lier et on l'entraîna au dehors avec Méroé. Là, elle aperçut les deux émissaires, et comprenant qu'ils avaient guidé ses ennemis jusqu'en son repaire, elle les accabla de malédictions. Ils baisèrent la tête en silence, n'osant pas expliquer comment ils étaient tombés entre les mains de Mosa.

Le jeune chef ayant rejoint sa troupe, remonta à cheval, fit placer au milieu de ses hommes la pythonisse, le nègre et les espions, et reprit la route de Modim.

De retour dans la ville, Mosa déposa Maacha et Méroé dans la prison publique, où il recommanda de les garder soigneusement, et se rendit ensuite à la maison des Asmonéens avec les deux émissaires.

Il se présenta sur-le-champ à Judas, lui exposa ce qu'il avait découvert, et la nécessité pressante de prendre des mesures pour résister aux Syriens.

—Ces nouvelles sont graves, dit Machabée, et nous n'avons pas un instant à perdre.

Il interrogea lui-même les espions, et s'étant rendu un compte exact de la situation au moyen des détails qu'il obtint, il appela ses frères, afin d'arrêter les mesures nécessaires pour conjurer le danger.

Les émissaires ayant donné tous les renseignements qu'ils possédaient, furent renfermés dans la prison du palais.

Après une courte délibération, Judas déclara qu'il marcherait la nuit suivante au-devant d'Apollonius avec une partie des troupes présentes à Modim ou aux environs.

—Tu seras écrasé, fit observer Simon, si les dires des espions sont vrais.

(A continuer.)

ANNALES DE NOTRE-DAME DE LOURDES.

—
M^{ME} LOUISE LIEUTAUD, DE TOULON,

MERVEILLEUSEMENT GUÉRIE DANS UN PELELINAGE A LA GROTTÉ DE
LOURDES.

Toulon, le 8 Mars, 1872.

Que Notre-Dame de Lourdes soit louée et remerciée pour sa miséricorde inépuisable !

Depuis treize ans, j'étais atteinte d'une hydrométrie, qui avait résisté aux divers traitements que j'avais suivis pendant six ans. M. le docteur Cabissol, qui jouissait à Toulon de la confiance générale, m'avait donné les soins les plus attentifs ; mais tous les remèdes étaient demeurés sans résultat. Les différentes eaux thermales où j'étais allée n'avaient eu également aucun effet ; le docteur m'avait dit bien souvent que ma maladie était si rare qu'elle rendait la médecine impuissante pour moi.

Fatiguée de l'inutilité de tout ce que j'avais fait, je ne voulus plus essayer aucun remède, et depuis sept ans j'avais tout abandonné, j'avais seulement continué à boire de l'eau minérale pendant mes repas ; cette eau me donnait quelque soulagement en aidant la digestion, sans toutefois empêcher la maladie de s'aggraver. Je ne pouvais pas manger le plus petit fruit, ni légume frais, sans ressentir aussitôt des étouffements ; j'éprouvais beaucoup de difficulté pour marcher ; j'avais le matin un assoupissement léthargique tellement fort qu'il m'était impossible de faire le plus léger mouvement, ni de prononcer aucune parole. Depuis quelques années cet assoupissement se prolongeait et me retenait au lit presque chaque matin jusqu'à onze heures ou midi ; il finissait très rarement plus tôt.

Indépendamment de cet état journalier de souffrances j'avais, à des distances très-rapprochées, après quelques jours d'intervalle, des crises plus fortes, qui duraient trois, quatre et quelquefois huit et quinze jours, pendant lesquelles j'étais forcée de garder le lit.

Le 17 juillet, 1871, je partis pour Lourdes très-fatiguée ; j'avais été obligée de rester au lit douze jours. J'espérais avoir un temps d'arrêt pour faire le voyage, comme cela m'arrivait après une longue crise. En effet, je restai neuf jours à Lourdes, pendant lesquels j'eus le bonheur d'aller tous les matins à la Grotte. Mais je sentais que je n'étais pas guérie, j'avais pu me lever pendant les neuf jours, mais tard et non sans

les souffrances ordinaires. La veille du jour où je devais terminer la neuvaine, la lassitude était si forte que je fus obligée de rester toute l'après-midi étendue sur mon lit. Je sentais l'eau s'amasser comme d'habitude et tous les phénomènes avant-coureurs ordinaires d'une longue crise ; mais, contrairement à ce que ces divers symptômes m'annonçaient, j'eus le bonheur de pouvoir aller le lendemain à la Grotte entendre la sainte messe, faire la sainte communion et boire à la fontaine comme les autres matins.

Depuis ce jour, plus de sept mois se sont écoulés, et je n'ai plus rien eu. Je prends de toute espèce de nourriture ; je me lève tous les jours et à l'heure que je veux : je puis marcher autant que je veux ; l'enflure produite par l'hydropisie a disparu ; enfin je ne sens plus aucun symptôme de cette triste maladie que j'ai gardée si longtemps.

Je ne puis attribuer ma guérison qu'à la protection toute-puissante de l'Immaculée Conception et je publie ce bienfait de sa bonté afin qu'il soit un hommage de plus rendu à la gloire de la Mère des affligés.

LOUISE LIEUTAUD.

Certificat du médecin.

“ Toulon, le 8 mars, 1872.

“ Je soussigné, docteur en médecine, certifie que M. le docteur Cabissol, mon beau-père, m'avait souvent entretenu de la maladie de Mme Lieutaud, notre parente, tant à cause de sa rareté, que des phénomènes singuliers qui l'accompagnaient et de l'inutilité des divers traitements employés.

“ Depuis la mort du docteur Cabissol, j'ai vu souvent Mme. Lieutaud, dont la maladie était restée stationnaire ; le seul changement qui s'était produit était une aggravation des symptômes de lassitude et de la durée des crises.

“ C'est dans cet état que Mme. Lieutaud est partie pour Lourdes au mois de Juillet, 1871. Elle en est revenue, au bout de neuf jours de séjour, complètement guérie ; et aujourd'hui, après plus de sept mois, la guérison ne s'est pas démentie.

“ FR. ROMAIN, D. M.

“ Médecin de 1re classe de la Marine.”

“ N.B.—Cette attestation est destinée à accompagner la lettre dans laquelle Mme. Lieutaud relate sa maladie et dont j'affirme l'exacte vérité. Fr. Romain, D. M.”

GUÉRISON DE M^{LE}. JOSEPHINE THERVILLE.

Cazaux-sur-Save, par Samatan (Gers).

Mon cher Monsieur,

Au commencement de l'été dernier, je priai M. le Supérieur de Notre-Dame de Lourdes, de vouloir bien envoyer une bouteille de l'eau de la

Grotte à Beaubery, petit village dans le département de Saône-et-Loire. J'avais là une jeune cousine, Joséphine Therville, malade depuis déjà trois ans et que nous craignons tous de perdre bientôt. La maladie avait commencé par un rhumatisme aigu qui lui avait pris successivement les articulations de tous les membres. Sur la fin, ses pieds fortement enflés, lui refusaient presque tout service. Au rhumatisme vint s'ajouter bientôt une toux sèche qui la faisait horriblement souffrir ; enfin un point-de-côté et de continuelles douleurs de poitrine indiquaient chez la pauvre malade une de ces maladies qui n'épargnent guère ceux qui en sont atteints. Pour surcroît de malheur, Joséphine, qu'on avait portée à la campagne pour la distraire, tomba de dessus un tonnerreau, et sa chute lui occasionna de nouvelles souffrances, mais si graves et si continues qu'on prétendit qu'elle avait eu quelque chose de dérangé dans son corps si gravement compromis. Le cher frère directeur de l'école de Beaubery, qui me donnait tous ces détails aux environs du premier de l'an, ajoutait que Joséphine ne trouvait aucun repos ni au lit, ni ailleurs. Ses jambes ne pouvaient non plus la porter. Quand elle descendait de son lit, c'était pour elle une affaire capitale ; et tout son corps était devenu d'une sensibilité telle, qu'à peine pouvait-on la toucher du doigt.

Toutefois, et pour tout dire, la belle saison amenait toujours une certaine amélioration dans cette santé si débile. Et Joséphine n'était pas plus mal quand lui arriva l'eau de Lourdes. Elle l'attendait pourtant avec une sainte impatience. Aussi, dès qu'elle l'eût reçue, elle commença une neuvaine de prières en l'honneur de Celle qui a bien voulu s'appeler l'Immaculée Conception.

La confiance de ma cousine ne fut pas mise à une longue épreuve : ses ardentes prières, jointes à quelques gouttes d'eau qu'elle buvait chaque jour, lui obtinrent une guérison presque instantanée et complète.

“ Au troisième jour de ma neuvaine, disait-elle au pieux religieux qui me l'a répété depuis, je n'ai plus senti le point-de-côté qui me faisait tant souffrir ; je n'en ai même rien éprouvé à l'approche des froids, époque à laquelle j'en étais ordinairement plus inquiétée. D'ailleurs, je ne sens plus de mal ; ma toux a également disparu ; je mange, je bois, j'agis tout tout comme un autre ; je travaille le jour, je dors pendant la nuit ; en un mot je me trouve guérie. Dites bien à mon cousin que j'attribue ma guérison à Notre-Dame de Lourdes, à laquelle j'ai grande confiance et grande dévotion.”

Le cher frère, comme vous voyez, ne s'est pas pressé pour me donner ces nouvelles. Il m'en dit la raison dans sa lettre du premier de l'an ; “ Nous avons voulu attendre encore, me dit-il, avant de vous parler de rien. Le froid étant toujours très contraire à Joséphine, nous nous défions : attendons que les chaleurs passent ; si les souffrances ne reviennent pas avec

“ l'hiver, si Joséphine continue à se bien porter, ce sera une preuve que la Sainte Vierge l'aura guérie.”

Eh ! bien, la santé de Joséphine se maintient toujours bonne. Et voilà pourquoi j'ai voulu l'écrire, afin que vous fassiez de cette nouvelle, mon cher Monsieur, l'usage que vous voudrez. J'aime beaucoup Notre-Dame de Lourdes, et je me trouverais trop heureux si je pouvais, d'une façon quelconque, contribuer à la propagation de sa gloire et de son amour.

Tout à vous, en N. S.

A. THERVILLE, Curé.

MAURICE LAGORSSE

RECOURRE SUBITEMENT A LA GROTTÉ L'OUÏE PERDUE DEPUIS DEUX ANS ET DEMI.

Maurice Lagorsse, de Tourtoirac (Dordogne) eut à l'âge de sept ans, à l'oreille gauche, un abcès qui le priva entièrement de l'ouïe de ce côté, et pour la guérison duquel il fut conduit, en 1870, aux eaux de Barèges. Un des médecins du lieu, M. le docteur Vergez, après avoir examiné attentivement le conduit auditif, crut que la membrane du tympan avait été déchirée par le mal.

Au mois de juillet, 1871, l'écoulement purulent et la surdité complète persistaient encore. Il fut décidé que le jeune Maurice ferait une nouvelle saison d'eaux thermales. C'est en passant à Lourdes, que l'enfant fut guéri subitement à la Grotte.

Voici l'intéressant récit que nous adresse son père :

Tourtoirac, par Excideuil (Dordogne), le 20 janvier, 1872.

Mon Révérend Père,

En juillet, 1871, j'étais parti pour Barèges, dans l'intérêt de la santé de mon petit Maurice, lorsqu'en passant à Lourdes, j'eus la pensée d'aller à la Grotte pour recommander à la Vierge cette saison d'eaux et lui demander de la rendre vraiment salutaire.

C'était le 28 juillet; après avoir entendu la messe dans la chapelle souterraine et fait la sainte communion, je me rendis à la Grotte avec Maurice pour réciter notre chapelet. Notre prière achevée, je demandai à entrer dans la piscine pour pouvoir librement baigner la tête de mon cher enfant. Je lui fis là de copieuses et nombreuses immersions auxquelles il se prêta de la meilleure grâce.

Aussitôt après, nous nous rendîmes au couvent pour y prendre la collation que vous nous aviez aimablement offerte. A peine l'enfant avait-il commencé à manger, qu'il me dit vivement : “ papa, j'entends ! papa,

j'entends."—" Je sais bien que tu entends, cher enfant, lui dis-je, mais c'est de la bonne oreille "—" Papa, je vous dis que j'entends de la mauvaise ; et du reste, je sens un fourmillement extraordinaire dans cette oreille depuis que nous sommes sortis de la piscine."

Je me lève alors, vivement ému, je m'approche de Maurice, je bouche hermétiquement la bonne oreille, et je lui adresse doucement plusieurs questions. Il me répond avec une parfaite aisance, et sans la moindre difficulté. J'étais émerveillé. Il faut vous dire, mon révérend père, que depuis deux ans et demi, cet enfant n'avait pas entendu un son par cette oreille ; que du reste les médecins ne me donnaient aucun espoir sur le retour du sens de l'ouïe. C'est tellement la vérité, qu'en me rendant à Barèges je n'avais nullement l'espoir du retour de l'ouïe, mais simplement celui de la guérison de l'abcès. J'avais donc mille bonnes raisons pour être émerveillé.

C'est à ce moment que je vous fis appeler, mon révérend père, afin de vous faire partager ma joie et mon bonheur.

Le jour même je partais pour Barèges. Ma première visite fut à M. le docteur Vergez, qui avait soigné l'enfant l'année précédente. Après avoir soigneusement examiné l'oreille, il me dit : Quelle différence avec l'année dernière ! il va beaucoup mieux "—Docteur, lui dis-je, examinez si vous trouvez la membrane du tympan ? "

Après avoir bien regardé avec son *speculum*, il me dit : " elle y est. . . "

Maurice entend toujours bien. Il est vrai que l'abcès et l'écoulement durent encore ; mais cela ne l'empêche pas de faire avec succès sa septième au petit séminaire de Versailles ; et il aura bientôt le bonheur d'être admis, malgré son jeune âge, à la première communion.

Nous remercions la Vierge Immaculée d'avoir ouvert l'âme de notre pauvre enfant aux bonnes inspirations de la grâce, après avoir réparé la membrane du tympan qui était bien perforée, et créé ainsi de nouveau l'organe de l'ouïe humainement perdu à jamais.

Voilà, mon révérend père, l'exacte et simple vérité. Vous pouvez faire de cet écrit l'usage que vous voudrez.

H. LAGORSSE.

GUERISON ARRIVEE A PHILADELPHIE,

DANS LES ETATS-UNIS.

Couvent des Sœurs de N.-D.

Une petite fille asthmatique depuis le neuvième mois de sa naissance, à la suite d'un refroidissement, a été guérie par Notre-Dame de Lourdes.

Bien qu'on n'eût rien négligé pour adoucir son mal, elle faisait pitié à tout le monde.

Ayant entendu les merveilles opérées par Notre-Dame de Lourdes, nous eûmes la pensée de commencer une neuvaine en son honneur.

Pendant la neuvaine le mal semblait s'accroître, et, vers la fin, elle eut plusieurs crises assez violentes. La nuit, elle ne pouvait dormir, et elle ne cessait de tousser. Néanmoins, elle vint chaque jour joindre sa petite supplique aux nôtres, en murmurant sa petite prière.—“ Bienheureuse “ Vierge, guérissez-moi, et faites que l'œil de papa soit guéri.”

La neuvaine achevée, son mal ne reparut plus ; elle retrouva son appétit, qui l'avait quittée depuis longtemps. Elle continue à se bien porter, et ne fait que répéter : “ La Sainte Vierge m'a guérie.”

Le père de la petite miraculée, ayant lavé son œil avec l'eau de la Grotte, a trouvé une grande amélioration.

Une de nos sœurs a aussi éprouvé les effets bienfaisants de l'eau de la Grotte.

Sr. Mte. sœur de N.-D.

GUERISON DE LA PETITE VÉROLE.

Marcillac, diocèse de Cahors, 31 mars.

J'étais atteint de la petite vérole qui sévissait dans ma paroisse. Le 1er novembre, mon état inspirait des inquiétudes au médecin qui me soignait. Ce jour-là, vers neuf heures du matin, une personne qui avait questionné le médecin sur mon état, vint me voir et m'offrit une petite fiole d'eau de la Grotte. J'hésitai à en prendre, ne me trouvant pas digne d'attirer sur moi un regard spécial de la Sainte Vierge. La personne insista et je consentis à en prendre quelques gouttes dans une petite cuillère à café. Je commençai par faire un acte de foi au glorieux privilège de l'Immaculée Conception de Marie ; puis je bus l'eau qui m'était donnée.

Soudain, un tremblement se fit dans tout mon être. Une émotion de bonheur s'empara de moi, je me mis à pleurer, et j'étais heureux.

La personne qui m'avait donné l'eau salutaire, me voyant ainsi ému, sortit de ma chambre sans oser me questionner. Au dehors, elle disait : “ Je l'ai tué.”

Un quart-d'heure après cette scène, deux médecins entraient chez moi. Ils s'approchent de mon lit. Les symptômes fâcheux du matin avaient disparu. Ils me dirent : “ Monsieur le Curé, vous êtes guéri.”

Tout ceci se passait le 1er novembre ; le 11 du même mois, je partais pour Lourdes, où la Sainte Vierge m'a accordé encore de nombreuses et plus précieuses faveurs. Puissé-je lui être reconnaissant, comme je le dois, toute ma vie !

Veillez parler de ma guérison dans vos *Annales*.

A. CAPELLE, curé de Marcillac.

MEMORIAL NECROLOGIQUE. (1)

M. J. PREFONTAINE, PRETRE DE ST SULPICE.

Le Séminaire de St. Sulpice de Montréal, qui a récemment fait deux pertes en la personne des Revds. MM. L. Pélissier et L. Bertin, vient d'en subir une autre non moins douloureuse et plus inattendue en celle de M. Joseph Préfontaine, jeune canadien, que la mort vient d'enlever après quelques jours à peine de maladie.

M. J. Préfontaine, né le 8 mai 1837, à Belœil, diocèse de St. Hyacinthe, avait fait son cours d'études classiques au Collège de St. Hyacinthe, et celui de théologie au Grand Séminaire de Montréal. Ayant demandé d'être agrégé à la communauté des prêtres de St. Sulpice de cette ville, il fut envoyé suivant la coutume de cette communauté, à Paris pour y compléter ses études théologiques et y faire son noviciat. C'est là qu'il fut ordonné prêtre le 30 mai 1863.

De retour à Montréal, M. Préfontaine fut employé successivement aux fonctions du pieux ministère, au Lac des Deux-Montagnes, à la paroisse Ste. Brigitte et à celle de Ste. Anne.

Dans tous ces différents postes, M. Préfontaine s'est constamment acquitté de tous ses emplois avec beaucoup d'intelligence, de zèle et de succès.

Sa santé, dans ces dernières années, avait été notablement altérée par des attaques de rhumatisme aigu et c'est à une de ces attaques violentes qu'il a succombé le vendredi, 3 mai 1872, dans la 35^{ème} année de son âge et la 9^{ème} de sa prêtrise.

M. Préfontaine a laissé de vifs regrets dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu et notamment dans les écoles du foubourg Ste. Anne, dont il avait la charge en dernier lieu.

M. FLAVIEN CHOLET.

M. A. Flavien Cholet, ancien curé de St. Polycarpe, est décédé le 12 avril dernier après une douloureuse et longue maladie. M. Cholet était né à Rigaud en 1817; " Ses qualités de caractère, lisons-nous dans le *Nouveau Monde*, et son esprit précoce l'ayant fait remarquer de M. le Grand Vicaire Hudon, ce dernier le prit sous sa protection et le plaça de bonne heure au collège de Montréal. Il fit un brillant cours classique et fut

(1) Ce mémorial nécrologique, quoique imprimé depuis quelque temps, n'a pu trouver place qu'aujourd'hui.

ensuite employé comme professeur pendant ses trois années de préparation à la prêtrise. L'Évêque, vers cette époque, lui donna une charge de confiance et le nomma premier directeur du collège de Chambly. C'est là qu'il fut fait prêtre le 6 mai 1842. Son goût et ses aptitudes pour le ministère actif lui firent accepter en même temps la desserte d'une mission voisine, celle de l'église de St. Bruno. Deux ans plus tard, il fut nommé curé de Rawdon; puis en 1846, il passa à la cure qu'il ne devait plus quitter. Il fit de suite terminer l'église qui était à peine couverte; bâtit bientôt le presbytère actuel et dota sa paroisse d'un couvent. En 1870, se sentant fléchir sous le fardeau, il remit sa cure à l'Évêque, et se retira dans sa maison particulière pour mieux s'y préparer à la *mort précieuse devant Dieu*, qui vient de clore sa laborieuse carrière.

“ M. Cholet était un homme d'un caractère aimable et gai et d'un cœur d'or pour ses amis. Il vivait avec tous ses confrères du voisinage dans la plus douce intimité. Sa charité pour l'indigence était vraiment touchante. Les pauvres avaient chez lui leur table. Beaucoup de protestants lui doivent leur conversion.”

Quelque temps avant sa mort, ayant témoigné un vif désir de voir encore une fois son ancien directeur du collège, le Rev. Messire Baile, pour lequel il a toujours professé hautement la plus grande estime et le plus vif attachement, M. Baile ne crut pas devoir refuser cette consolation à son ancien élève et à son constant ami. Cette visite remplie de joie le cher et vénérable malade, et en se séparant, M. Cholet empruntant les paroles du vicillard Siméon s'écria: *Nunc dimittis servum tuum, Domine.*

—Rev. Messire Charles Louis Gaudet, du diocèse des Trois-Rivières, est décédé le 15 avril, à Sainte Anne des Plaines. C'était un jeune prêtre plein de talents et de piété. Il est mort victime de son zèle et de son dévouement à remplir toutes les fonctions du saint ministère.

M. EUGENE ARTHUR MASSON.

“ C'est pour la troisième fois cette année que la mort, avec son lugubre cortège de pleurs et de deuils, vient jeter un sombre voile de déchirante tristesse sur la communauté du collège Masson. Lundi dernier, l'un des élèves de cette maison, le jeune Marie-Eugène-Arthur Masson, second fils du lieutenant colonel, l'hon. Edouard Masson, adressait ses adieux suprêmes à ses parents et à ses amis éplorés qui entouraient sa couche funèbre.

“ Marie-Eugène-Arthur Masson était né le 14 juillet 1853 et n'avait, lors de son décès, que dix-huit ans neuf mois et sept jours. La faiblesse habituelle de sa santé l'avait empêché de suivre régulièrement ses classes, mais il avait su réparer ces pertes involontaires par une application qui

avait hautement satisfait ses professeurs, et l'avait rendu capable de marcher de pair avec ses confrères de classe.

“ Doué des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, d'un naturel doux et affable, respectueux envers ses maîtres, obligeant pour ses condisciples, il comptait autant d'amis qu'il avait de connaissances et les larmes versées sur sa tombe si prématurément ouverte, prouvent à quel degré il était universellement aimé et chéri. Que dirai-je de sa régularité dans l'accomplissement de ses devoirs religieux ? Nul doute que cette régularité n'a pas peu contribué à lui faire trouver facile la tâche si rude et si douloureuse de mettre solennellement son âme, quelque forte qu'elle fût, en présence de la mort, et surtout de lui épargner les angoisses et l'horreur de l'heure suprême.

“ Depuis près de quatre mois, la maladie torturait son corps sans altérer cependant la douce sérénité de son âme remplie d'un courage héroïque et d'une résignation sublime à la volonté de Dieu.

“ A le voir paisible et souriant, tandis que sa famille en pleurs tremblait pour une existence aussi chère, on l'eût dit né pour souffrir et vivre dans la douleur comme dans son élément. Jamais la plainte et le murmure n'ont souillé ses lèvres, et sa vertu avait changé en Thabor ce Calvaire où il n'était monté qu'après avoir suivi pendant de longues années la voie douloureuse de la croix, et pris sa large part des infirmités humaines. C'est avec générosité qu'il a fait son sacrifice, quoiqu'il dut lui être bien triste et bien pénible de dire adieu à la vie, à son âge, car la vie est si belle à dix-huit ans ! . . .

“ Et favorisé par les talents, la naissance et la fortune, n'entrevoit-il pas, à travers le voile d'or et d'azur qui enveloppait l'horizon de son avenir, le chemin bordé de fleurs qui s'ouvrait sous ses pas et le théâtre brillant où il pouvait espérer de figurer un jour ?

“ Il a offert à Dieu l'évanouissement de ses espérances et il s'est souvenu qu'un chrétien est un homme qui toute sa vie prononce cette prière : “ Père, que votre règne arrive ! que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel ? ”

“ C'est dans ces sentiments qu'il a remis son âme à Dieu après avoir demandé à Jésus, Marie et Joseph la grâce de mourir paisiblement en leur sainte compagnie, et c'est au milieu de ses parents, de ses amis et dans cette maison paternelle, où, comme une lampe qui ne s'éteint jamais, veillait toujours pour lui l'amitié qu'il préférait à toute autre, l'amitié de sa mère.

“ Si quelque chose peut consoler sa famille de l'immense sacrifice que Dieu leur demande, c'est la fin si pleine de suavité chrétienne de cette tendre fleur que la main glacée de la mort a flétrie dans le doux éclat de son frais coloris, dans l'exhalaison de ses parfums les plus exquis et dans tout l'épanouissement de son admirable beauté.

FRS. LACHANCE.

MADAME LA COMTESSE DE BEAUJEU.

Le 23 Avril, Madame la comtesse Marie Emma Pritchard, épouse de Philippe Arthur Quiqueran V. Saveuse, comte de Beaujeu, est décédée au Côteau Landing, à l'âge de 27 ans. Madame de Beaujeu était atteinte depuis longtemps de la maladie qui l'a enlevée à l'affection de sa famille.

Elle a enduré avec la plus parfaite résignation les souffrances que Dieu lui a envoyées.

On fit les obsèques le 29, au milieu d'une grande affluence. Les porteurs du corps, dit la *Minerve*, représentaient chacun une des grandes paroisses du comté. Les coins du poêle étaient tenus par M. Robert de Lotbinière Harwood, M. Guillaume Lamotte, M. Ernest Stuart, M. C. Monk, M. Banantyne et M. le Capitaine McBarley. Nous offrons nos plus sincères condoléances à M. le Comte de Beaujeu et à toute sa noble famille.

MR. LABRÈCHE-VIGER, décédé le 27 Avril, à l'âge de 48 ans, était né à Terrebonne; il avait fait ses études classiques au collège de Montréal. Mr. Labrèche Viger, dit le *Nouveau-Monde*, a joué un rôle marquant dans la politique du pays, et il a représenté pendant plusieurs années le comté de Terrebonne au Parlement. Ses tendances politiques étaient libérales, mais il n'a jamais donné dans les extrêmes.

Dans ces derniers temps, il avait abandonné la politique pour se livrer exclusivement à des occupations industrielles, et il était sur le point de recueillir le fruit de ses labeurs, quand la mort est venue le frapper presque à l'improviste.

M. Labrèche-Viger est l'inventeur du procédé qui porte son nom, pour la fabrication de l'acier. Il avait obtenu des patentes pour cette invention, en Canada, aux États-Unis, et tout dernièrement en Angleterre.

M. MORSE.

Le célèbre physicien, M. Morse, inventeur de la Télégraphie électrique, est mort dernièrement à New York. Il était né le 17 Avril, 1791, à Charlestown, dans le Massachusetts; il s'occupa d'abord de peinture, et quelques-uns de ses tableaux figurèrent aux Expositions de l'Académie royale de Londres.

Il exposa son télégraphe électrique en 1835, à l'Université de New York, et prit un brevet en 1837. Le système imaginé, puis perfectionné par M. Morse, est appliqué aux États Unis, en France et en Allemagne.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

L'ÉRUPTION DU VESUVE. (En avril 1872.)

SOMMAIRE :—Débuts de l'éruption.—Terrible accident.—Les courants de laves, les scories et les cendres.—Souvenirs de l'an 79.—Les deux lettres de Pline à Tacite.—Résumé de l'explication scientifique.—Production des courants de lave.—Leur aspect.—Le tuf.—Le climat de Naples.—L'amour du pays.

Le Vésuve vient d'être le théâtre d'une terrible éruption, qui comptera parmi les plus violentes dans l'histoire de ce volcan ; elle a mis en émoi l'Europe entière, par cette raison que, pour la première fois, il y a eu plus de victimes parmi les curieux et les touristes cosmopolites accourus pour la contempler, que parmi les habitants de la montagne elle-même.

Le volcan était agité depuis quelque temps de convulsions et de bruits intérieurs qui faisaient prévoir une éruption prochaine. Du 22 au 24 avril, les secousses se faisaient sentir de plus en plus fortes et fréquentes. De l'Observatoire, bâti sur un solide pli rocheux, en saillie sur la pente du côté de Naples, le professeur Palmieri, qui a voué sa vie à étudier les moindres manifestations d'activité du volcan, signala l'imminence d'une grande éruption. Une crevasse ouverte de son côté, dans la matinée du 24, au pied du grand cône, était en pleine éruption à trois heures d'après-midi, et vers le soir elle avait déjà accumulé autour d'elle un cône de débris ; derrière elle s'ouvraient successivement des fissures d'éruption sur tout le sommet du grand cône ; à minuit toute la partie supérieure de la montagne était en feu et présentait l'aspect d'un colossal bouquet d'artifice.

Toutes les populations étaient sur pied dans les nombreuses villes et bourgades groupées sur les pentes inférieures de la montagne, dans ces régions ondulées si admirablement fertiles, couvertes, malgré les ravages périodiques du volcan, de vignes si belles et de maisons de campagne si riches, et renfermant dans ce cercle de moins de deux lieues de rayon plus de cent mille habitants.

Le 25 au matin, l'éruption paraissant se calmer un peu, les curieux et les étrangers affluèrent de Naples et de la côte méridionale ; le soir, voitures et piétons croisaient, sur les routes de la montagne, les populations effarées.

Celles-ci fuyaient devant le fléau, emportant leurs objets les plus précieux, emmenant leurs bestiaux, déménageant leurs mobiliers. Ce contraste entre ces deux flots humains dont l'un courait avidement contempler ce que l'autre fuyait avec épouvante, offrait certainement un

spectacle des plus singuliers et des plus caractéristiques de notre siècle ; il est vrai qu'il s'était déjà produit aux éruptions de 1860 et de 1868.

On sait quelles scènes de deuil et de terreur, cette fois-ci, sont venues transformer en catastrophes ces partis de plaisir. Dans la nuit du 25, l'éruption a pris brusquement une intensité inattendue ; une multitude de nouvelles fissures se sont ouvertes, bouleversant le sol et vomissant les scories et les laves ardentes sur des points très-éloignés du cône, où l'on eût pu se croire en sûreté. L'une de ces fissures notamment s'est ouverte, précisément le long du chemin de l'Observatoire, encombré d'une foule de curieux : en un instant, tous ces malheureux se sont vus renversés par les explosions, bombardés de projectiles pierreux en fusion, cernés par les courants de laves incandescentes, aveuglés par la noire fumée qui enveloppait toute la montagne. Le nombre des morts et des blessés, d'abord exagéré, n'est pas encore connu d'une manière précise, mais il se comptera certainement par centaines.

Durant la journée du 26 et la nuit suivante, l'éruption a atteint des proportions formidables ; vue de Naples, le 26 au soir, elle offrait un spectacle extraordinairement imposant. Tout le sommet de la montagne, par mille bouches, vomissait des traits de feu sous un immense et sombre nuage vivement éclairé à sa base, et occupant par l'entassement de ses volutes changeantes, tout un côté de l'horizon. Les courants de lave, rayaient de nombreuses lignes incandescentes les flancs du grand cône, et finissaient par se réunir en quatre ou cinq grands courants principaux, rayonnant dans des directions divergentes.

Le plus considérable de ces courants se dirigeait droit vers Naples, traversait et ravageait, en incendiant et bousculant un grand nombre de ses maisons, un bourg de 2,000 âmes, San-Sébastieno, et arrivait jusqu'à Ponticelli, c'est-à-dire à moitié chemin de la grande ville. Un autre bourg, presque aussi important, Massa di Somma, était atteint par une ramification de cette coulée. Le deuxième courant, d'une abondance et d'une rapidité terrible, s'était dirigé vers les deux villes importantes de la côte, Torre del Greco, qui a 25,000 habitants, et Résina qui en a 15,000. Heureusement, il s'est arrêté avant d'atteindre leurs faubourgs. Le troisième courant descendait vers Torre dell'Annunziata, le quatrième vers Bosco Reale et les ruines de Pompéi.

Pendant ce temps, le cratère principal continuait à lancer des torrents de scories brûlantes, qui retombaient en pluie de feu sur les campagnes et les villes voisines ; l'énorme nuée qui s'était accumulée au-dessus de la montagne s'abaissait lentement et finissait par envelopper de ténèbres tout le pays environnant ; cette nuée crevant toujours en pluie orageuse, les mugissements du volcan s'y confondaient avec les éclats du tonnerre, et les lucurs des bombes de laves avec celles des éclairs. Cette fois, le nuage

noir et opaque s'étalait sur un espace de plus de quinze lieues, de Salerne à Capoue, se condensant çà et là en une pluie abondante et boueuse ; pendant deux jours, la montagne invisible ne manifestait son activité, pour les observateurs éloignés, que par les sourdes détonations qui, depuis le début de l'éruption, avaient fait à Naples trembler les maisons et vibrer les vitres. Par intervalles, le vent faisait des éclaircies, et permettait de voir le volcan, dont la colonne de fumée, qui s'étalait à une grande hauteur, ressemblait à un gigantesque pin-parasol.

Le 30 mai, après un dernier paroxysme, les bruits souterrains s'apaisent, la force de projection des scories et des bombes diminue régulièrement ; de l'Observatoire, dont la colline est enveloppée de trois côtés par les laves, mais où tout le personnel est resté à son poste, Palmieri envoie de rassurantes nouvelles : l'éruption touche à sa fin. Le 1er mai, l'éruption s'arrête et le ciel se rassérène. Toutes les campagnes et le sol des villes sont recouverts d'une couche plus ou moins épaisse de cendres ; à Naples, c'est une poudre blanche, fine comme la fleur de farine et douce comme de la ouate. L'eau du ciel l'aura bientôt lavée, entraînée et convertie en terre fertile.

La durée totale de l'éruption n'a pas été relativement considérable ; elle s'est renfermée dans l'espace d'une semaine, du mercredi 24 avril au mercredi 1er mai. Le Vésuve est, sous ce rapport, un volcan d'un voisinage plus tolérable que la plupart de ses confrères. Un géologue l'a même gratifié de l'épithète de "volcan de cabinet," dont il semble avoir voulu se venger cette fois. Les nombreux volcans de l'Islande, les Kameni de Santorin, le gigantesque Etna, pour ne citer que des volcans d'Europe, ont eu des périodes éruptives continues plus longues et plus terribles ; mais on peut remarquer que, pour le Vésuve, les éruptions d'une très-grande violence ont été les plus courtes.

La première et la plus épouvantable des éruptions historiques de cette montagne, la célèbre catastrophe de l'an 79 après J.-C., qui ensevelit Pompeï et Herculanium, et dont Pline le jeune nous a laissé dans ses deux lettres à Tacite un récit devenu classique, n'a pas non plus duré au-delà de six à sept jours. Il y a, entre les détails que nous ont racontés tous les journaux dans ces deux dernières semaines, et ceux que nous donne la narration de Pline, des ressemblances qui donnent à celle-ci un grand intérêt d'actualité. Nos lecteurs nous sauront gré d'en rappeler les traits principaux.

L'éruption, dit Pline, est annoncée au loin par un nuage d'une forme et d'une grandeur extraordinaire : "*nubem inusitatâ et magnitudinè et specie.*" On peut en comparer l'aspect à celui du pin d'Italie : "*cujus similitudinem non alia magis arbor, quam pinus, expresserit.*" Il est tantôt blanc, tantôt noirâtre, suivant qu'il est plus ou moins chargé de

cendre : “ *Candida interdum, interdum sordida et maculosa, prout terram cineremve sustulerat.*” Les navires de Pline l’aîné, en approchant du rivage, sont assaillis d’une pluie de cendres et de scories chaudes : *Jam navibus cinis inciderat, quo propius accederet, calidior et densior; jam pumices etiam, nigrique et ambusti fractique igne lapides.*” Tout le pays est ébranlé de secousses souterraines ; la pluie de scories force les fuyards à se garantir au moyen d’oreillers attachés sur la tête : “ *crebis vastisque tremoribus tecta nutabant, quasi emota sedibus suis;... levium exesorumque punicum cusus meluebatur;... cervicalia capitibus imposita linteis constringunt;*” Tout le pays est plongé dans une profonde obscurité : “ *Jam dies alibi, illic nox omnibus noctibus nigrior densiorque.*”

A Misène, où était resté Pline le jeune, c’est-à-dire à une distance du Vésuve deux fois plus grande que celle de Naples, les secousses sont telles, que les cours des maisons ne sont pas un sûr abri : “ *Quassatis circumjacentibus tectis, quamquam in aperto loco, angusto tamen, magnus et certus ruinae metus.*” Une horrible nuée, où serpentent des traits de feu, enveloppe le pays, en se répandant sur la terre comme un torrent, et produisant une obscurité complète : *Nubes atra et horrenda igni spiritus tortis vibratisque discursibus rupta, in longas flummarum figuras dehiscibat. . densa caligo tergis imminebat, quæ nos torrentis modo infusa terra sequebatur;... nox, non quasi illunis aut nubila, sed qualis in locis clausis, lumine extincto.*” La cendre couvre tout ; il faut la secouer de temps en temps pour n’être pas enseveli : “ *Cinis multus et gravis...hunc identidem adsurgentes excutiebamus; aperti atioqui, atque etiam obtisi pondere essemus.*” Enfin l’obscurité se dissipe ; la cendre couvre tout le pays, comme de la neige : “ *Tandem illa caligo tenuata quasi in fumum nebulamve decessit... Occursabant trepidantibus adhuc oculis mutata omnia, altoque cinere, tanquam nive, obducta.*”

Avant cette éruption, le Vésuve, entièrement couvert de végétation, était regardé comme une montagne ordinaire : un nombre de siècles assez grand pour effacer tout souvenir historique avait dû s’écouler depuis les antiques éruptions dont les produits entassés constituent la masse superficielle de la montagne. Strabon, qui vivait un siècle avant Pline, la décrit comme tronquée et unie à son sommet, n’ayant pas par conséquent ce grand et remarquable cône qui la couronne aujourd’hui. Ce cône, qui a plus de 300 mètres d’élévation, est le produit de cette première éruption, accru de l’apport constant de celles qui se sont succédé en très-grand nombre depuis cette époque. D’assez longs intervalles d’abord ont séparé les réveils d’activité du volcan ; mais depuis un long repos de 130 ans, de 1500 à 1630, pendant lequel son cratère s’était couvert de plantes et de gros arbres, les éruptions sont devenues beaucoup plus fréquentes. Aujourd’hui, il y en a une en moyenne tous les deux ou trois ans.

L’explication scientifique des éruptions volcaniques est encore aujourd’hui

d'hui bien obscure et bien insuffisante. Néanmoins un grand nombre de points sont bien établis, et les observations nombreuses faites dans ces dernières années, notamment aux grandes éruptions de l'Étna, en 1865, de l'île de Santorin, en 1867, et du Vésuve, en 1867 et 1868, ont remarquablement élucidé la question. Il est à espérer que les renseignements et les rapports officiels qui vont bientôt arriver au sujet de cette nouvelle éruption ajouteront encore de nouveaux faits à ceux qui forment la base de la théorie actuelle.

Il est surabondamment prouvé que la cause déterminante des éruptions est la production souterraine d'une immense quantité de vapeur d'eau portée à une très-haute température, et ayant acquis, par conséquent, une prodigieuse force élastique, au moins égale à celle des gaz produits par la combustion des agents fulminants de nos armes à feu, de nos torpilles et de nos mines. A la vapeur d'eau se trouvent mêlés en quantité notable du sel marin, de l'acide chlorhydrique, et de la magnésie, c'est-à-dire, ce que la chaleur rouge dégagerait des produits principaux dissous dans l'eau de mer. D'autres substances, notamment des sels de fer et des composés sulfurés, qui se mêlent aux vapeurs volcaniques, trouvent abondamment leurs éléments dans le sol.

Les géologues sont revenus aujourd'hui à l'idée des anciens, que les phénomènes volcaniques étaient dus à la pénétration lente, par imbibition des roches, de l'eau des mers jusqu'à ces profondeurs où tous les matériaux de l'écorce terrestre sont portés à l'ignition par la chaleur centrale du globe. La vapeur d'eau est à ces hautes températures un gaz parfait, comme ceux de l'air ; elle se dissout, dans la matière des roches fondues, en très-grande quantité sous une très-forte pression, comme le gaz acide carbonique de nos boissons gazeuses, pour se dégager quand cette pression diminue.

Le phénomène, qui se produit là sur une immense échelle, paraît tout à fait analogue à celui qui se produit en petit quand on débouche une bouteille de bière moussueuse ou de vin de champagne ; nous avons d'abord l'expulsion du bouchon, qui nous représente les explosions initiales par où débutent toutes les éruptions ; puis pendant quelques secondes, un dégagement violent de gaz mêlé de fines gouttelettes liquides, qui nous représente la projection de la vapeur d'eau entraînant cendres et scories ; enfin la montée lente de la mousse ; c'est celle-ci qui nous représente la sortie des laves.

En effet, lorsque le dégagement de vapeurs n'est plus assez violent pour disséminer la substance pierreuse en fusion, il peut au moins la gonfler d'innombrables bulles, qui en augmentant graduellement le volume d'une portion de plus en plus profonde du liquide, y produisent en grand l'effet de la montée du lait qui bout, c'est-à-dire, font arriver sa surface jusqu'au niveau de l'ouverture du cratère.

-- Un bourrelet de feu se montre à l'échancrure la plus basse, se balance un instant, puis se précipite en cascade ignée avec un fracas effroyable.

Le spectacle devient splendide ; un torrent éblouissant serpente sur le flanc de la montagne, lançant lui-même de tous ses points, par le dégagement des vapeurs de sa masse, des traits de feu et des fumées illuminées.

On peut quelquefois arriver tout près de ces cataractes de feu : " Comment décrire cela ? " dit Marc Monnier. " Vous avez vu s'ébouler les maisons qui obstruaient les abords du Louvre ? Vous avez vu rouler l'avalanche du haut des Alpes ? Vous avez vu le Rhin se précipiter à Laußen dans un gouffre écumant ? Eh bien ! résumez en un tableau toutes ces images, réunissez, confondez devant vous la cascade, l'avalanche, l'éboulement, et faites-en un immense incendie."

Tant que la pente est rapide, la surface du courant igné, sans cesse renouvelée, reste liquide et conserve son éclat éblouissant ; mais sitôt qu'un obstacle ralentit sa vitesse, des scories solides, qui nageaient sur la roche fondue, se rassemblent, se soudent, s'assombrissent en se refroidissant, et forment bientôt autour du courant une gaine continue de pierres noires et fumantes.

C'est alors un tout autre spectacle, moins brillant, mais plus curieux encore : la croute bizarrement rugueuse qui enveloppe la partie fondue, brisée à chaque instant et de tous les côtés par la pression du liquide qu'elle enferme, et se ressoudant par l'injection du liquide igné à mesure qu'elle se brise, offre l'aspect invraisemblable d'un écroulement transversal, indéfini et fantastique de blocs sombres qui s'écrasent en se tordant autour d'une pâte en feu, avec un bruit strident presque métallique, comparable à celui que feraient des centaines de voitures de pavés, de bouteilles cassées et de barres de fer, s'ébouyant les unes par-dessus les autres.

Le progrès en avant du courant de lave engainé est lent, mais irrésistible ; il se produit par pulsations périodiques ; la pression du liquide gonfle le large front de la coulée en un bourrelet qui s'écroule comme une gigantesque vague de pierre, puis se gonfle de nouveau pour s'écrouler encore, et toujours ainsi, comblant les ravins, envahissant les plaines, brûlant les arbres, enlaçant, puis écrasant ou recouvrant les maisons qu'il rencontre sur son passage.

Il est rare que de grands courants de lave s'épanchent par le cratère terminal des grands volcans ; le plus souvent, le poids de la lave soulevée dans la cheminée principale injecte le liquide des parties profondes, à travers les couches meubles, par des conduits latéraux, jusqu'en un point assez bas des flancs de la montagne, où se reproduisent, en moins de temps et sur une moindre échelle, les premiers phénomènes d'une éruption : explosion, jets violents de cendres et de scories, production d'un cône de débris, puis montée de la lave, qui en s'épanchant ébrèche le cratère, et

abaisse sans cesse, en dissolvant son bord inférieur, l'ouverture qui la vomit.

La montagne entière, sous une épaisseur considérable, est constituée par la superposition des courants de laves, alternés avec des lits de cendres et de scories : quelque chose comme serait en petit un immense entassement de crêpes, entremêlées irrégulièrement de lits de farine et de chapelure.

Le délaïement des cendres par l'eau produit une boue, qui, desséchée et devenue plus résistante, couvre, sous le nom de *tuf* volcanique, une partie considérable des pentes de la montagne et des plaines environnantes. Ce tuf constitue, il faut le dire, une terre admirablement fertile, et on peut voir, ailleurs qu'au Vésuve, que le voisinage des volcans est souvent habité par des populations riches et nombreuses.

On sait d'ailleurs quelle est la splendeur du climat des environs de Naples. Un ciel toujours serein, jamais d'hiver rigoureux, des sites enchanteurs, la fécondité inépuisable du sol, qui fournit les plus belles vignes et les fruits les plus savoureux de l'Italie, voilà ce que l'homme trouve au pied de Vésuve, voilà ce qui explique pourquoi le Napolitain, chassé et ruiné périodiquement par les convulsions et les colères du volcan, revient sans cesse, aux mêmes points, relever sa maison et déblayer son champ.

L'amour de la patrie est un sentiment assez fort pour résister à toutes les épreuves. Notre pauvre France en vient de voir et en verra peut-être, sans épuiser notre patriotisme, de plus terribles et de plus rudes à supporter que les ravages des éruptions volcaniques.

ALBERT DUPAIGNE.

TEMOIGNAGE D'ESTIME A M. GAUTHIER, CONSUL DE FRANCE.

Mercredi dernir, 5 juin, à l'Hôtel-de-ville de Québec, Son Honneur le Maire a présenté les deux adresses suivantes à M. Gauthier, consul de France, que nous publions, ainsi que la réponse de M. Gauthier :

“ A Monsieur Abel Frédéric Gauthier, officier de l'ordre national de la Légion d'honneur, commandeur des ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne avec plaque, commandeur de l'ordre de saint Grégoire le Grand, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique et de la conception de Portugal, Consul Général de France dans les provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

“ Au moment où vous allez quitter ce pays où vous avez si longtemps rempli de si hautes fonctions, nous croyons devoir vous exprimer et le regret que nous cause votre départ et la vive sympathie que nous éprouvons pour vous.

“ Le zèle et l'habileté que vous avez déployés, et les succès que vous avez obtenus dans la mission qui vous était confiée sont connus et appréciés de tous les habitants de ce pays; vous avez puissamment contribué à renouer nos relations commerciales avec la France, si longtemps interrompues, et les bons souvenirs que vous et votre famille laisserez ici s'ajouteront à ceux que nous garderons des résultats de vos efforts.

“ Permettez-nous de vous souhaiter, ainsi qu'à madame Gauthier, et à toute votre famille, tout le bonheur et toute la postérité dont vous êtes dignes, à tant de titres.

“ John A. Macdonald, Geo. E. Cartier, Hector L. Langevin, A. Campbell, Charles Tupper, F. Hincks, Alex. Morris, Joseph Cauchon, L. Dumouchel, John Ferguson, John Holmes, U. J. Tessier, J. Ferrier, Jos. Sanborn, M. A. Girard, J. O. Bureau, Jno. Hamilton, D. Macpherson, Thos. McGreevy, Pierre J. O. Chauveau, L. Letellier, J. O. Beaubien, Geo. Irvine, H. G. Joly, W. H. Chaffers, C. A. P. Pelletier, L. F. R. Masson, J. G. Blanchet, Jos. H. Bellerose, Théodore Robitaille, M.P., J. D. Brousseau, M.P., S. Ryan, Rob. D. Wilmont, C. Cormier, J. E. Armand, J. B. Guévremont, Billa Flint, Jeremiah Northup, C. Malhiot, P. Nortin, M.P., Geo. Simard, M.P., P. S. Gendron, M.P., F. Dugas, M.P., J. Langlois, B. Seymour, James R. Benson, D. McDonald, Thomas Workman, James Cockburn, M. l'Orateur de la Chambre des Communes.

A Monsieur Abel-Frédéric Gauthier, Consul-Général de France, au Canada.

Monsieur le Consul,

“ Les citoyens de Québec ont appris avec chagrin que le gouvernement

français a décidé de vous décharger de vos présentes fonctions diplomatiques en Canada. Tout en comprenant le besoin qu'après une longue carrière de travaux assidus et importants, vous puissiez avoir besoin d'un repos légitime et dignement mérité, ils ne peuvent cependant que regretter une détermination qui va priver le Canada, et Québec en particulier, des services et de la présence d'un homme aussi habile dans l'accomplissement de ses devoirs officiels qu'aimable et sympathique dans les relations ordinaires de la société.

“ Depuis huit années que vous êtes au milieu de nous en qualité de Consul général au Canada, nous avons appris, monsieur le consul, à apprécier les hautes qualités qui vous distinguent ainsi que les services que vous avez su rendre à notre pays.

“ Vous avez travaillé avec une persévérante énergie à faire connaître en France les ressources du Canada ; vous avez fait voir les avantages réciproques que trouveraient les deux pays à lier ensemble des rapports de plus en plus étroits ; et si aujourd'hui nos relations commerciales avec la France et ses colonies sont dans un état de prospérité qui fait si bien augurer de l'avenir, nous le devons en grande partie à vos soins.

“ Il y a lieu, en effet, de nous féliciter nous-mêmes et de vous remercier vivement, M. le Consul, lorsque nous voyons se développer entre deux contrées, autrefois unies par les liens les plus intimes, les rapports les plus avantageux à l'une et à l'autre, et cela malgré les malheurs inouïs qui ont, l'année dernière, si cruellement éprouvé votre pays, malheurs dont, sans doute, votre cœur saigne encore, et qui ont fait sur nous tous, permettez-nous de le dire en passant, la plus vive comme la plus douloureuse impression.

“ La ville de Québec, M. le Consul, grâce à l'intérêt que vous lui portiez, et à la manière engageante avec laquelle vous saviez prendre part à sa vie publique et privée, s'était accoutumée à voir en vous autant un citoyen actif, généreux et dévoué, que le représentant d'une des premières nations du monde.

“ Aussi regrettera-t-elle longtemps, et bien vivement votre départ et celui de Madame Gauthier, qui savait si bien vous seconder, et rendre agréables les relations que nous pouvions avoir avec votre famille.

“ Permettez-nous, avant de prendre congé de vous, monsieur le consul, de vous exprimer, ainsi qu'à madame Gauthier, au nom de tout le pays et en particulier de cette bonne ville de Québec, dont le séjour a paru vous plaire, les souhaits et les vœux les plus sincères pour que vous trouviez dans le pays de votre naissance et de vos premières affections, repos, santé, et bonheur. Nous vous prions aussi, comme témoignage de notre estime et en souvenir de notre ville, de vouloir bien accepter cette faible marque de notre reconnaissance pour les services que vous avez rendus au pays, et de notre sincère attachement à votre aimable famille.

N. F. Belleau, lieut. gouverneur, P. Q. ; † E. A. Arch. de Québec, J. N., Québec ; N. C. Meredith, Ch. J.S.C. ; I. Thibauceau. M.C.L. ; C. F. Cazeau, vic.-gen. ; Thos. C. Hamel, ptre. Supérieur du Séminaire de Québec ; J. T. Taschereau, juge de la Cour Supérieure ; Jos. N. Bossé, H. C. Taschereau, juge de la Cour Supérieure ; G. O'Kill Stuart, Jas. A. Sewell, M.D. ; J. Duval, juge en chef ; Ed. Caron, juge du Banc de la Reine ; P. Garneau, maire de Québec ; H. Black, L. A. Doucet, Charles E. Levey, C. Alleyn, L. G. Baillargé, L. J. C. Fiset, protonotaire ; C. R. Coker, Ed. Glackmeyer, S. Glackmeyer, N. Casault, juge de la Cour Supérieure ; Rich. R. Dobell, M. D. Campbell, P. A. Poitras, Edwin Jones, P. Huot, Carbray et Routh, H. C. Bossé, J. B. Amyot, Aide de Camp ; David E. Price, Mme. E. Price, M. G. Gibson, C. P. Champion, David A. Ross, N. Lemieux, Jos. Hamel et Frères, F. Gourdeau, A. LeMoine, McCall et Shchyn et Cie, P. MacEwen, A. Stuart, C. G. Holt, Henry Fry, William Rac, Allan Gilmour et Cie., P. Macnaughton, Ross et Cie., James Geggie, J. Elie Gingras, J. Burstein et Cie., John Sharples, A. D. Rivérin, Adolphe P. Caron, avocat ; Fred. Andrews, Conseil de la Reine ; Frederick William Andrews, avocat ; A. Lindsay, E. B. Lindsay, J. M. Dunsecomb, P. Gauvreau, M. W. Scott, Robert Shaw, J.P. ; Jno. J. Foote, T. H. Grant, A. Joseph, J.P. ; Vice-Consul de Belgique ; D. C. Thompson, Alf. Falkenberg, P. Baillargeon, M.D. ; Ant. J. Duchesnay, J. B. C. Hébert, Geo. R. Renfrew, James Patton et Cie, Duncan, Patton, A. Jno. Maxam et Cie, J. B. Renaud, Jno. Roche, C. F. Smith, J. Stevenson, Ed. Glackmeyer, C. Pitl, Consul de l'Empire d'Allemagne, W. Quinn, W. Sharples, A. F. A. Knith, Gibb, Laird et Cie., Robert Hamilton, F. Vézina, W. Withall, T. H. Dunn, George Hall et Cie., H. Blanchet, A. G. Belleau, M.D. ; C. T. Suzor, Jas. Malouin, J. E. E. Landry, M.D. ; W. Drum, John Lemesurier, Hector Fabre, L. G. Baillargé, E. Chinic, Louis Bilodeau, Bouchard, Lortie et Cie., T. Ledroit, Jos. Hamel, Ls. Têtu, W. G. Sheppard, Jas. F. Belleau, secrétaire de l'Institut Canadien ; Jos. G. Bossé, J. A. Mailloux, F. William Roy, Henry T. Taschereau, A. B. Sirois, Cirice Têtu, J. P. Garneau, P. L. Morin, W. W. Scott, J. E. Fortier, Louis P. Demers, Z. Benoit, O. Leduc, J. Whitehead et Cie ; P. A. Shaw, D. McCallum, J. D. McCallum, jr., Thos. Andrews, M. A. Hearn, R. Chambers, C. J. L. Lafrance, R. F. Rinfret, J. F. Peachy, Jas. Giblin, Ls. Abdon Côté, F. N. Gingras, P. V. Valin, O. Murphy, Ernest Gagnon, Thomas Norris, Jas. Hearn, Jos. Julien, P. E. Godbout, E. Beaudet, I. Thibauceau, Geo. C. Hossack, William Home, J. T. Turnbull, W. Russell.

“ Excellence, Mgr. l’Archevêque, Milord Bishop.

M. le maire, messieurs.

“ Les adresses que vous me faites l’insigne honneur de me présenter aujourd’hui à l’occasion de mon prochain départ, et dans lesquelles je vois figurer les noms de tant d’hommes distingués à plus d’un titre, sont un flatteur témoignage d’estime et d’amitié qui me touche et m’émeut si profondément que je ne sais, en vérité, de quels termes me servir pour exprimer, comme je la sens, ma vive et sincère reconnaissance.

“ Ma famille et moi quittons, avec un indicible regret, le Canada, et cette bonne ville de Québec où nous venons de passer huit des plus heureuses années de notre vie, et où nous avons rencontré, toujours et partout, l’accueil le plus cordial, et l’hospitalité la plus amicale et la plus sympathique : veuillez le croire, messieurs, le souvenir des nombreux amis dont nous sommes forcés de nous séparer restera gravé dans nos cœurs, quelle que soit notre destinée future, il ne s’effacera jamais de notre mémoire.

“ Il m’a été donné d’être témoin et d’assister à la transformation de l’ancienne Union Canadienne en une Confédération qui embrasse les Provinces Britanniques de l’Amérique du Nord, et en fait un Etat important de l’Atlantique au Pacifique. J’ai pu jusqu’ici suivre et constater le développement et les progrès de cette forme nouvelle du gouvernement, et en m’éloignant aujourd’hui j’emporte la confiance que, sous l’habile direction et le patriotisme éclairé des hommes d’Etat placés à sa tête, le Dominion, ou Puissance du Canada, peut à bon droit compter sur un avenir politique, commercial et industriel plein de grandes et légitimes espérances.

“ Je me suis appliqué du mieux qu’il m’a été possible, pendant mon séjour parmi vous, à faire connaître et apprécier en France, comme le fera, je n’en doute point, l’habile successeur qui vient me remplacer, les importances richesses forestières du Canada, ainsi que les ressources de son commerce qui, depuis quelques années, prend chaque jour davantage une si large part à celui du monde, et je suis aussi heureux que flatté de voir, d’après ce que vous me dites, que mes faibles efforts ont pu contribuer à l’extension de ses relations avec l’ancienne mère patrie.

“ Les malheurs qui ont, il y a deux ans à peine, accablé mon pays, peuvent avoir fait momentanément subir un léger temps d’arrêt à ces relations ; mais la France, messieurs, n’est point abattue, elle saura trouver dans son patriotique dévouement à la patrie les moyens de se relever glorieusement, et nous devons espérer qu’avec la paix et le rétablissement de l’ordre, ses rapports d’affaires reprendront bientôt une nouvelle activité.

“ Je saisis avec empressement cette occasion, messieurs, pour offrir aux Canadiens de toutes les parties du Dominion, sans distinction de race ou d’origine, mes plus généreux remerciements pour les sommes qu’ils ont si généreusement souscrites en faveur des soldats français blessés, et des

veuves ou des orphelins de ceux qui ont été tués pendant la dernière guerre. La France reconnaissante a su apprécier, à toute sa valeur, ces preuves de leurs sympathies et de leur bon vouloir pour son armée.

Le Canada, la Puissance du Canada, messieurs, restera désormais, pour ma famille et pour moi, après la France, ou plutôt avec la France, une terre bénie vers laquelle se reporteront chaque jour nos prières à Dieu et nos vœux les plus fervents pour sa grandeur, sa prospérité et le bonheur de ses habitants.

Madame Gauthier, qui partage tout ce que j'éprouve à cet égard, se joint à moi, en cette occasion, pour vous offrir ses meilleurs remerciements des paroles obligeantes qui la concernent, et vous prier de faire agréer aux Dames de vos familles l'assurance du souvenir reconnaissant et affectueux qu'elle conservera de l'accueil qu'elles lui ont toujours fait.

J'accepte avec un vif sentiment d'orgueil et de gratitude le magnifique cadeau que vous me faites. Quelque soit l'objet auquel je consacrerai, à mon arrivée en Europe, la somme qui m'est remise, je le transmettrai à mes enfants afin de perpétuer dans ma famille cette éclatante preuve de bienveillante estime des Canadiens pour leur père.

Et maintenant, messieurs, un dernier mot en terminant, mot toujours pénible à prononcer quand l'incertitude de se revoir l'accompagne. Adieu ! Adieu ! Puisse la divine Providence protéger vos personnes, vos familles et votre pays. Agréez, encore une fois, tous mes remerciements, et soyez assurés de la sincérité de mon affection dévouée pour vous tous et pour votre cher Canada.

FRED. GAUTHIER,
Consul Général de France.

Québec, 5 Juin, 1872.

ASSEMBLEE NATIONALE DE VERSAILLES

SEANCE DU 4 MAI 1872.

DISCOURS DU DUC D'AUDIFFRET PASQUIER,

Président de la commission des marchés de l'armement en France.

“ Messieurs. Le 14 septembre dernier, mon honorable collègue, M. Riant, déposait au nom de votre commission, un rapport concernant les marchés passés par le ministre de la guerre en Angleterre.

“ Déjà j'avais eu l'honneur d'apporter à cette tribune quelques explications sur les marchés passés en Amérique, et sur le rôle qu'y avait joué notre consul-général, M. Place.

“ Il nous restera à vous dire le rôle et les opérations de ce qu'on a appelé la commission d'armement, puis le compte des dépenses faites avec les ressources et au nom des départements, et alors sera complète la série des rapports qui ont trait à l'*armement*,

“ Il vous a été distribué plusieurs rapports partiels sur les subsistances et l'habillement. Votre commission, sans défaillance, poursuit la rude tâche que vous lui avez confiée. Si vous voulez bien vous rendre compte de la nécessité de n'apporter à cette tribune que des faits mûrement pesés et contrôlés, car ils intéressent l'honneur de beaucoup de personnes, vous comprendrez que, malgré quatorze mois de labeurs non interrompus, courageusement soutenus, votre commission ne voit pas encore approcher le terme de ses travaux. Cependant deux cents rapports ont été faits, 360 millions ont été liquidés, sur lesquels 11 millions ont été recouvrés par l'Etat, soit par suite de restitutions volontaires ou forcées, soit par suite du rejet des prétentions mal fondées des fournisseurs.

“ Le rapport dont il s'agit aujourd'hui, ne comprend pas moins de 116 millions : il a porté, comme vous savez, sur l'armement.

“ On nous a reproché de n'avoir pas assez spécifié les responsabilités, de n'avoir pas assez nettement indiqué sous l'administration de quels fonctionnaires, tel ou tel ordre de faits se serait passé.

“ Il me suffira de faire remarquer que votre rapporteur n'a jamais omis de mettre les dates des marchés, de sorte qu'il est parfaitement facile de faire reporter à l'administration du maréchal Lebœuf, du général Palikao ou du Gouvernement de la défense nationale, la responsabilité des faits qui leur incombent.

“ Mais je dirai tout de suite à l'Assemblée que cette manière de procéder de notre part a été intentionnelle : nous n'avions pas à dresser un réquisitoire contre telle ou telle personne, ni à vous révéler un ensemble de faits qui, souvent commencés sous une administration, se poursuivaient sous une autre, pour arriver enfin à trouver leur solution, alors même que vous étiez déjà réunis.

“ Ce que nous vous dirons, ce que nous espérons vous prouver, c'est que les régimes changent, les empires tombent, les ministres passent, mais les bureaux restent, et, avec eux, d'intolérables abus. (C'est vrai !—Très-bien ! très-bien !)

“ Et alors, messieurs, vous comprenez à quels sentiments élevés nous

obéissons. Nous ne venons pas apporter à cette tribune des faits qui peuvent, dans une certaine mesure, passionner l'opinion publique ; ce rôle ne serait digne ni de vous, ni de nous. Si nous venons les révéler, c'est sous l'empire d'un devoir impérieux qui ne nous permet pas de nous taire ; mais c'est parce que nous espérons qu'il en sortira les réformes nécessaires pour rendre impossible le retour de pareils faits. Nous espérons et nous affirmons que nos désastres auront été pour le pays un enseignement et une grande leçon. C'est là le but du rapport que nous allons vous soumettre.

“ Nous serons très sobres sur les faits ; ils sont consignés dans le rapport ; nous ne dirons que ce qui sera strictement nécessaire pour justifier les conclusions que nous vous demandons d'approuver.

“ Voici d'abord l'affaire Chollet. Qu'est-ce que c'était que M. Chollet ? C'était un commerçant en légumes qui avait mal réussi dans ses affaires. Il lui suffit de se présenter dans les bureaux de la guerre pour obtenir pour plus de 10 millions de marchés. Du moment où le ministre de la guerre a cru qu'il était nécessaire de faire appel non-seulement aux ressources de l'industrie privée, mais encore aux ressources que pouvait renfermer la fabrication étrangère, il y avait un moyen bien simple de procéder : c'était de s'adresser aux fabricants eux-mêmes, et de choisir parmi ces fabricants ceux qui faisaient des offres aux prix les moins élevés.

“ Et bien, au lieu de cela, on a préféré s'adresser à des intermédiaires qui ne justifiaient cette confiance ni par leur spécialité, ni par leur passé. Voilà donc M. Chollet qui passe un premier marché ; il n'a pas eu grand peine à en remplir les conditions.

“ Par quel concours de circonstances M. Chollet a-t-il eu révélation des offres qui avaient été faites par les fabricants au ministère de la guerre ? Je ne puis pas vous le dire, je n'en sais rien, mais il se trouve qu'il est si bien instruit, qu'il va s'adresser précisément aux maisons qui ont fait des offres au ministère de la guerre, et il obtient d'elles les prix et les conditions qu'elles offraient. Ainsi les maisons anglaises proposaient des fusils à 75 francs, et des cartouches à 87 francs ; M. Chollet traite avec elles, et cela avec un tel aplomb, que ces fabricants croient que c'est la suite des négociations entamées et que c'est le ministère de la guerre qui s'adresse encore à elles.

“ De la sorte, en se donnant la peine d'aller passer vingt-quatre heures à Londres, M. Chollet réalise 750,000 fr. de bénéfices. (Mouvement.) Il n'avait pas beaucoup de crédit, et il avait vainement frappé à toutes les portes. Il fallait pourtant payer les cartouches ; on n'avait qu'une confiance limitée en M. Chollet, et en Angleterre, pour ce commerce, on avait l'habitude de ne laisser partir les marchandises qu'au fur et à mesure des paiements. Il fallait donc à M. Chollet de l'argent comptant. Pour en avoir, il s'adresse au ministère de la guerre et demande un million. Ici l'enquête est un peu confuse ; M. Chollet trouve un commandant qui lui dit qu'il n'a pas un million dans sa poche, qu'il faut parler au ministre lui-même.

“ Le comte de Palikao, interrogé, dit : Je n'ai jamais vu Chollet, je ne sais pas ce que c'est que Chollet ; il est inadmissible que, dans mon ministère, un commandant ait eu la faculté de lui faire donner un million.

“ Ce qu'il y a de sûr, c'est que Chollet sort de l'antichambre, franchit une porte, et, au bout d'un quart d'heure, revient. Croyez-vous qu'il ait

un papier, qu'il soit nanti d'un ordre écrit ? Pas le moins du monde. Il se contente de dire à l'employé qui était là, ces simples paroles : Faites le nécessaire, j'ai le million ! . . . Et le soir même il emporte le million.

“ Maintenant, au fur et à mesure qu'il livre ses marchandises, la surveillance est étrange. Ah ! quand il s'agit de Jackson ou d'autres, on est inflexible ; on essaye les cartouches, on n'admet que les fusils accompagnés de 400 cartouches, comme l'exige le marché. Pour Chollet, c'est tout autre chose : on ne regarde rien, ou presque rien ; les cartouches n'ont pas de rondelles de caoutchouc, elles ne sont pas en gaze de soie ; afin qu'on ne puisse contrôler s'il envoie bien 400 cartouches par fusil, il est bien convenu qu'on enverra les fusils à un port et les cartouches à un autre. Par conséquent, la surveillance n'existe pas, elle n'a jamais existé.

“ Il y a des fusils pour lesquels, suivant qu'ils sont longs ou courts, on paie des prix différents ; oui, quand c'est la commission d'armement qui est l'acheteur. Mais pour Chollet, qu'importe ? On ne fait pas attention aux différences de change, et le fournisseur bénéficie de 56,000 fr. rien que pour le change, par la manière dont il a été payé.

“ De cet ensemble de faits, que ressort-il ? La singulière introduction d'hommes dont on ne s'explique pas la présence en pareilles affaires, et cette étrange coutume du ministère de la guerre de préférer des intermédiaires, je ne crains pas de le dire, qu'il choisit mal, plutôt que de s'adresser aux commerçants eux-mêmes. Enfin, messieurs, pour abrégé les détails, je vous dirai que Chollet, par suite de tous ces avantages, de toutes ces facilités, par suite de la différence qui existe entre les prix qu'on lui donne et ceux qui étaient offerts, finit par bénéficier de 2,800,000 francs sur 10 millions. (Sensation.) Et quand on lui demande si cela est vrai, il ne nie pas ; il se borne à dire : “ J'ai quelquefois perdu de l'argent dans de mauvaises affaires ; il était bien juste que j'en prisse quand je pouvais en prendre.” (Exclamations bruyantes.)

“ Voilà l'aveu que nous avons eu.

“ Et n'allez pas croire, messieurs, que votre commission ait fait sa comparaison entre les prix concédés et les prix normaux du temps de paix ; cela serait insensé. Il est évident qu'au moment où on a un besoin excessif d'une marchandise, elle renchérit ; que quand on a besoin d'avoir cette marchandise dans un délai très-court, les conditions de fabrication deviennent singulièrement onéreuses : il faut travailler la nuit, prendre pour certaines usines un nombre d'ouvriers supplémentaires. Par conséquent, et sans qu'on ait à s'en plaindre, les prix doivent être surélevés. Mais nous comparons aux offres faites par les fabricants, nous comparons aux opérations de la commission d'armement qui a fonctionné dans les mêmes conditions, au même moment, avec les mêmes difficultés, et nous vous disons ceci : Voilà la commission d'armement qui est composée, comme vous le savez, partie d'officiers et partie de civils, et qui est chargée par le Gouvernement de la défense nationale de faire des achats. Eh bien, elle fait ces achats toujours dans des conditions à 30, 40 et quelquefois 50 p. 100 au-dessous des prix des intermédiaires. On a donc créé des intermédiaires pour obtenir de la marchandise beaucoup moins bonne et à des prix plus élevés.

“ Mais, a-t-on dit dans le cours des interrogatoires, si nous avons consenti ces marchés, c'était pour en avoir livraison tout de suite, parce qu'en effet

Paris allait être investi, et que, coûte que coûte, sans regarder au prix, il nous fallait des armes sur-le-champ.

« Malheureusement cet exposé est démenti par les faits, et on n'a pas eu les armes en temps utile. M. Chollet, pour un bénéfice de 750,000 fr. sur un marché de 3 millions de fr. devait livrer très-vite des armes; il les fournit, non pas dans le délai stipulé, qui était de quinze jours, mais pour plus de moitié trois mois et demi après la commande, c'est-à-dire en décembre une première partie du marché, et la seconde partie, savez-vous quand? Fin mars, alors que vous siégiez à Versailles, alors que, depuis six semaines, la guerre était finie! (Mouvement.)

« Nous avons donc le droit de dire qu'on ne peut pas se couvrir de la brièveté du temps accordé pour les livraisons; nous avons le droit de dire, au contraire, qu'il y a eu des façons de procéder que la commission des marchés ne pouvait pas tolérer et qu'elle devait signaler à l'Assemblée. (Très-bien! très-bien!)

« Puis vient l'affaire Hedley, sur laquelle je dois appeler l'attention de l'Assemblée, parce qu'elle est encore plus singulière que les autres.

« Un M. Hedley éprouve le besoin d'avoir un marché de cartouches. (On rit.) Il ne se rend pas bien compte de ce qu'est le prix des cartouches, mais ce qu'il sait, c'est un marché. Il s'en va au ministère de la guerre, il y passe un marché pour tant de cartouches à cent francs; il s'éloigne. Chemin faisant, il fait son calcul et il se dit: à cent francs, je ne bénéficierai pas beaucoup, je vais demander d'avantage. La chose est bien simple. Intervient un certain comte dont nous n'avons pas pu savoir le nom,—si je ne le livre pas à la publicité c'est parce que, dans l'enquête, on a paru hésiter beaucoup, on n'a pas voulu le dire, puis on l'a dit sous une sorte de bénéfice d'inventaire;—intervient donc ce comte qui dit: M. Hedley voudrait avoir d'avantage, 180 francs. Et la même main qui a signé hier le traité à 100 fr. met au bas: le traité est modifié, on donnera 180 fr. ! C'est quatre-vingts pour cent de bénéfice en vingt-quatre heures, et quand nous demandons: qui est-ce qui a pu modifier cela? nous ne trouvons que la main du fameux comte et nous disons: au 30 août vous payez 180 fr. sans réfléchir, des cartouches que les compagnies anglaises vous offraient à 87 fr.; que la compagnie d'armement, un mois plus tard, paye 100 fr.; que vous-mêmes vous payez, par un privilège que je viens de blâmer, 120 fr. à M. Chollet, et nous voilà à 180 fr. ! Savez-vous ce qui se passait? La surenchère folle faisait que vos agents écrivaient de Londres: Au nom du ciel, arrêtez-vous, vous faites surenchérir les prix, nous avons les cartouches à 150 francs, et vous en faites acheter à 170, 180 et et même 190 fr. C'est folie!

« Donc, qui est-ce qui est l'auteur de la surenchère? l'administration de la guerre! (Assentiment.)

« Nous avons dû trouver ces procédés mauvais (Très-bien! très-bien!)

« Nous arrivons à un autre ordre d'idées, nous voici à l'affaire Larivière. Les faits deviennent plus graves; je demande à l'assemblée quelques moments d'attention. (Parlez! parlez!)

« Larivière obtient un marché de cartouches, ou plutôt c'est M. Frear. Messieurs, vous verrez souvent figurer cet américain dans nos comptes rendus, jamais avec profit pour nous, et, toutes les fois que vous trouverez son nom, soyez sûrs qu'il s'agit de quelque marché regrettable.

« M. Frear avait obtenu le marché: il le passe à M. Larivière, sans

qu'on demande le consentement du ministère ; le ministère ignore ce fait. Un jour, l'ambassadeur le lui révèle, il n'en prend nul souci. M. Larivière ne fournit rien ; on frappe à la porte, on est pressé, on a besoin de cartouches. Rien n'est livré. Cependant, un jour, on annonce que 1,500,000 cartouches arrivent. En effet, un agent de la guerre signe un certificat dans lequel il déclare avoir vu les cartouches, qu'elles sont chargées sur le *Bertha* ; le *Bertha* arrive, mais il portait du sucre. (On rit.)

“ Alors on dit : c'est le *Vigilant* qui doit les apporter ; le *Vigilant* arrive, il portait du tabac. Ce qui est sûr, c'est que muni du certificat dont je viens de parler, M. Larivière avait touché 240,000 fr. Or, les cartouches n'existaient pas : il n'y en avait pas plus sur le *Bertha* que sur le *Vigilant*. (Exclamations et rumeurs prolongées.)

“ Messieurs, jusqu'ici il n'y a qu'un malheur, il y a un agent infidèle ; tout le monde, hélas ! peut être exposé, malgré sa surveillance, à rencontrer un homme qui a trahi sa confiance. Mais ce qui devient singulièrement grave, c'est que le ministère de la guerre, à ce moment-là, averti par un agent, averti par l'ambassadeur, averti par le signataire même de cette fausse pièce, qui finit par dire qu'il a été dupe, vous croyez qu'il va sévir et faire venir le contrôleur Boulanger, qu'il va traduire en justice Larivière, pour avoir pris frauduleusement les fonds de l'État ? C'était là le mouvement naturel d'une administration indignée. Pas du tout, on tolère que Larivière masque sa fraude par une livraison tardive des cartouches. (Mouvement.)

“ Et messieurs, quelles cartouches donne-t-il ? On laisse Larivière acheter —prenez garde, messieurs, que ceci se passait au mois de mars ; alors vous siégiez à Bordeaux ;—on lui laisse prendre des cartouches de rebut, qu'il expédie clandestinement. Elles arrivent à Blaye ; on les emmagasine dans le souterrain de Blaye où, au bout de deux mois, l'humidité en avait fait justice. Impossible de savoir si elles étaient bonnes ou si elles étaient mauvaises. (Agitation prolongée.)

“ Messieurs, je n'insisterai pas sur cet ordre pénible de faits, je vous en ai assez dit pour justifier nos conclusions. Et quelque impérieux que soit pour votre commission le devoir de vous dire la vérité, il y a dans le narré de ces faits quelque chose qui vous fatiguerait, qui finirait par vous rebuter comme nous mêmes. Passons-donc. (Non ! non ! Parlez !)

“ Nous avons voulu savoir si ces faits que nous rencontrions et qui étaient éminemment regrettables, n'appartenaient pas à cet ensemble confus de circonstances qui dominent les plus fortes volontés, et si ce désordre n'était pas le résultat des événements exceptionnels au milieu desquels nous les signalons. Alors, remontant dans le passé, nous avons trouvé que c'était bien le résultat d'habitudes contractées, car voici, messieurs, ce qui se passait en 1867 :

“ Il s'agissait alors de faire fabriquer les fusils chassepots. Je ne vous ferai pas l'historique de cette fabrication, de cette invention : vous savez qu'elle est née dans les ateliers de l'état, que M. Chassepot n'était pas autre chose qu'un agent de l'État. Quand il s'agit de les faire fabriquer, l'empereur hésite à croire que les fabriques nationales puissent produire en temps voulu la quantité de fusils nécessaire. Alors, il se trouve par intuition que M. Cahen-Lyon achète le Brevet, la veille du jour où le fusil est adopté. Cependant, il était bien stipulé que l'État restait maître de faire fabriquer, non-seulement dans ses usines, mais dans toutes les usines

étrangères, des chassepots à son compte, sans qu'il en résultât pour M. Cahen-Lyon un droit quelconque.

“ Or, voici ce que nous voyons : M. Cahen-Lyon obtient une commande de 100,000 fusils. Auparavant, comme dans l'affaire Chollet, l'Etat avait reçu des propositions de Londres, de Birmingham, de Liège, de Brescia, de Placentia, de la Buire ; on lui proposait de fabriquer ou de transformer des fusils à 71, à 72, à 75 fr. ; on les donne à M. Cahen-Lyon pour 85 fr., et il n'a pas d'autre peine que de les faire fabriquer à Brescia, à Placentia, à Liège. Et dans quelles conditions le fait-il ? Sous la surveillance, avec la co-opération des agents de l'Etat, en ce sens que, partout où on fabrique des chassepots, l'Etat envoie ses officiers, ses agents spéciaux qui font faire le travail sous leur surveillance, sous la garantie de leurs connaissances spéciales, de leur intelligence. M. Cahen-Lyon, n'arrive qu'au moment où il s'agit d'être payé et de réaliser la différence.

“ C'est là tout ce qu'il fait. Et alors il bénéficie sur l'Etat d'un million !

“ C'est donc bien le même système qui fait qu'au lieu de commander directement au fabricant ou au producteur naturel, on s'adresse à un intermédiaire qui ne fait rien, mais qu'on rémunère bien largement.

“ Done, nous avons le droit de dire, quand nous venons signaler le résultat de notre enquête, que nous ne nous occupons pas des responsabilités personnelles, que nous ne nous occupons pas des responsabilités théoriques qui couvrent l'agent à telle date ou à telle autre. Nous remarquons qu'il y a un ensemble d'habitudes, ensemble de faits qui prouvent que les bureaux sont plus forts que le ministre qui devrait les diriger... (Très-bien !) ; et, dans cet ordre d'idées, je demande à vous citer deux ou trois faits.

“ Pour la commande à faire à M. Cahen-Lyon, l'empereur et le maréchal Randon disaient : Non ! et Cahen-Lyon obtenait la commande.

“ De plus, survient une affaire que je ne veux pas qualifier, elle est devant les tribunaux, parce qu'elle peut devenir grosse, et qu'elle implique la maison Cahen-Lyon dans une poursuite pour fausse marque sur du drap. L'instruction commence, et malgré cela, on continue à s'adresser à elle pour de nouvelles fournitures. (Exclamations.)

“ Mais voici qui vous étonnera bien plus encore : M. le maréchal Leboeuf, à ce moment, est frappé de la situation ; il croit qu'elle ne doit pas durer, et voici, messieurs, l'arrêté qu'il prend pour une autre maison ; je pourrais vous en lire le texte, mais, pour être plus court, je ne vous en donne que la substance. Il dit qu'il faut que cette maison soit exclue, parce qu'il résulte de faits répétés, qu'elle a cet esprit de fraude qui fait que l'administration ne doit pas se confier d'avantage à elle.

“ Eh bien, messieurs, non-seulement le lendemain, mais jusqu'à aujourd'hui, nous relevons plus de trente commandes faites à cette maison. (Mouvement prolongé.)

“ Messieurs, dernièrement encore—il s'agit d'une affaire de charbon,—la commission des marchés, en ouvrant le dossier, trouve sur une pièce cette annotation de l'honorable ministre de la guerre ; “ Livrer cet homme aux tribunaux ; il est temps qu'on sache que l'administration de la guerre est souvent calomniée. Il faut que justice soit faite !”

“ Voilà, messieurs, le mouvement honnête du ministre qui a l'honneur de diriger le département à l'heure qu'il est. (Très-bien ! très-bien !) Messieurs, je ne lui ferai pas l'injure de l'en complimenter. (Très-bien ! très-bien !)

“ A côté de cela, plus loin, nous trouvons un rapport des bureaux, qui demande la clémence. On ne poursuit pas.

“ Votre commission des marchés, plus exigeante, dit : “ Qu'on donne les dossiers à M. le garde des sceaux.” M. le garde des sceaux poursuit, et il y a quatre jours, on nous restituait 210,000 fr. (Ah ! ah !)

“ Tout cela, messieurs, vous amènera, j'espère, à donner votre approbation aux conclusions de votre commission des marchés, qui vous signale une tendance regrettable de l'administration de la guerre à s'affranchir des règlements en matière d'adjudication publique. (Très-bien !)

“ Messieurs, dans la longue série d'affaires que nous avons examinées, nous avons eu à blâmer la conduite de plusieurs agents, nous l'avons fait avec ménagement et sans passion aucune, je vous l'affirme.

“ Nous avons trouvé un contrôleur, M. Boulanger, qui, non-seulement est l'auteur des pièces fausses mais qui était dans cette singulière situation qu'il touchait, de la part de ceux qu'il était appelé à contrôler, une subvention.

“ Il n'était pas le seul ; nous avons trouvé un officier d'état-major qui, chargé par le ministère de contrôler une maison, la maison de San et Dietz, dont le compte est au dossier, empruntait par mois 500 fr. à ce fournisseur. (Mouvement marqué et chuchotements.)

“ Nous avons trouvé la chose blâmable, et nous disons, et nous affirmons que vous partagerez notre opinion. Mais ce qui nous a paru plus grave encore, c'est que ces employés, que nous avons signalés, n'avaient pas été frappés ; non-seulement ils n'avaient pas été frappés, mais,—faut-il le dire ?—il y en avait qui avaient été l'objet de faveurs ; pour votre commission, ce fait est resté inexplicé.

“ Nous avons trouvé, par exemple, un capitaine,—messieurs qu'on ne nous demande pas les noms, ils sont dans le rapport, chacun peut les lire . . . (Très-bien ! très-bien !)—Nous avons trouvé un capitaine dont la surveillance nous avait paru manquer d'impartialité, nous l'avons dit ; son chef le prend alors pour aide de camp (Mouvement.)

“ Nous en avons trouvé un autre qui, lui, avait cherché à seconder les efforts de la commission pour arriver à la vérité ; il nous avait donné son carnet, il avait été plein de complaisance ; celui-là on a sévi contre lui. (Nouveaux mouvements.)

“ Votre commission des marchés, messieurs, s'en est émue ; elle a demandé des explications, on lui a dit : Vous êtes dans l'erreur, ce capitaine a suivi le roulement, il est capitaine en premier, il est rentré à son régiment.

“ La vérité, messieurs, est qu'il n'est pas capitaine en premier, qu'il est encore capitaine en second, qu'on l'a déplacé contrairement à toutes ses espérances ; il avait acheté une maison à Saint-Etienne, je puis le nommer, c'est le capitaine Boudreaux ; il n'a pas été l'objet d'une mesure réglementaire, mais bien d'une mesure de blâme.

“ Et ce qui rend ceci plus grave, c'est que quand notre honorable collègue, M. Riant, avec cette esprit d'investigation et ce besoin qu'il possède de savoir consciencieusement la vérité . . . (Très-bien ! très-bien-
Applaudissements) est allé en Angleterre pour la recueillir sur les lieux, par derrière lui le ministre de la guerre avait envoyé un officier supérieur, lequel a fait un rapport qui constate exactement les mêmes faits. Une fois pour toutes, nos allégations, nos chiffres, nos dates, n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

“ Je dois dire qu'à la fin des interrogatoires, le président de la commission des marchés adjurait ceux qui venaient de répondre devant elle, de dire s'il y avait quoi que ce soit de contestable dans les faits contenus dans le rapport. Ils ont répondu que non. Vous pouvez vous assurer, messieurs, combien, pour mener à bonne fin un travail qui portait sur plus de 1,800 pièces, il a fallu que votre honorable rapporteur apportât de travail et de conscience ; mais si on ne contestait rien, on n'avait pas les mêmes appréciations que nous.

“ Ce commandement qui a fait le contre-rapport signale les mêmes faits ; il dit que si le contrôleur Boulanger a signé une pièce fautive, qui a coûté 240,000 fr. à l'état, c'est regrettable. Nous vous disons, et vous direz avec nous : C'est coupable. (Vives marques d'adhésion.)

“ Nous affirmons qu'il n'est pas l'interprète de ses collègues de l'armée, à qui nous n'avons rien à apprendre et qui en savent, en fait d'honneur et de délicatesse, autant que nous. (Approbation générale.)

“ Nous disons que ce rapport n'aurait certainement pas eu l'approbation des officiers, et qu'ils se joindraient sans hésitation à nous aujourd'hui pour le blâmer. (Très-bien !)

“ C'est pour cela qu'il s'est produit, cette année, un incident sur lequel je serai bref, mais dont je dois vous entretenir.

“ Il s'était donc produit ce fait d'une sorte d'antagonisme regrettable entre certains fonctionnaires de la guerre et ceux qui avaient l'honneur de vous représenter. J'affirme ici que jamais, de notre part, un mot n'a pu faire supposer à l'honorable général Susane que sa probité ou son honorabilité fût en question ; elles restent tout à fait hors du débat. (Très-bien !)

“ Il aurait dû se souvenir que lorsqu'il comparaisait devant la commission des marchés, le président, trouvant qu'il ne paraissait pas comprendre à quel titre il était appelé auprès d'elle, a dû lui faire remarquer qu'il semblait se croire devant un tribunal et lui dire qu'il ne supporterait pas plus longtemps cette erreur. Vous êtes ici devant les représentants de votre pays. Lui a-t-il dit ; vous êtes général français, sachez que vous avez droit à toute notre respectueuse sympathie pour les vieux serviteurs de l'armée ; sachez encore que nous vous demandons de nous fournir des renseignements et non pas de vous disculper d'accusations qui ne sont dans la pensée de personne. Malgré cette attitude si courtoise, le général Susane a persisté à croire que son honneur était en jeu, il s'est laissé entraîner à de la vivacité, et votre commission a cru que de l'ensemble des faits qu'elle vient vous signaler, de l'absence de répression, de la récompense de certains agents qu'elle avait signalés, de la présence surtout à son dossier de pièces dans lesquelles ces agents disaient à leurs chefs hiérarchiques qui les interrogeaient : “ La haute faveur dont nous jouissons auprès de vous nous venge des calomnies ! ” (C'est nous, messieurs, qui sommes les calomnieurs : c'est le contrôleur Boulanger qui est la victime !) Nous avons cru qu'il y avait dans cette ensemble de faits, non pas quelque chose qui pût blesser notre susceptibilité, eût été rabaisser la question, mais qui semblait mettre en cause votre dignité et votre autorité : nous devions demander justice, nous l'avons demandée, nous l'avons obtenue.

“—Messieurs, dès le début de votre commission, nous avons remarqué— pour passer à un autre ordre de faits,—que le contrôle central et général de la guerre n'existait pas ; il existait bien en nous, en théorie, mais en fait,

quand nous nous adressions à lui pour avoir des pièces comptables, il ne nous les donnait pas. Et alors M. le ministre des finances, que nous avons appelé dans la commission, nous confirma cet étrange ordre de chose que, par la force de l'habitude, les quatre directions de la guerre s'étaient affranchies du contrôle central, que les garanties n'existaient plus et que chaque directeur mandatait directement sur le Trésor.

Le bureau de la commission a fait une démarche auprès de M. le Président de la République et lui a signalé cet abus. Je dois dire que depuis, l'honorable M. de Cissey s'est fait un devoir de rétablir dans son département l'exécution des règlements ; qu'en effet, aujourd'hui le contrôle général existe, et que, par conséquent, on peut espérer une discussion plus sérieuse des crédits demandés. Je crois, messieurs, que ce désordre n'a pas été pour peu de chose dans les crédits supplémentaires que l'honorable M. Passy venait nous annoncer d'une voix tant soit peu mélancolique. (Sourires.) Il nous a dit que le ministre de la guerre avait un excédant de dépenses de 62 millions.

Où, on a rétabli en théorie le contrôle général. Mon Dieu ! comme on dit que l'enfer est pavé de bonnes intentions, le ministère de la guerre est pavé de bons règlements. (On sourit.) Il n'est pas possible de trouver un ensemble de plus admirables dispositions ; seulement, on ne les exécute pas. Le ministre qui arrive, soit par suite des suggestions des bureaux, soit qu'il suive un courant d'idées qui lui est propre, en est quitte pour faire une nouvelle ordonnance ou un nouveau règlement. En définitive, les règlements restent lettre morte. Eh bien, que demande la commission des marchés ? C'est qu'il n'en soit plus ainsi désormais. Les règlements ne manquent pas, et je pourrais citer celui de 1869 sur le contrôle général, je pourrais prouver par de nombreux détails que tout a été prévu. Nous demandons de faire entrer dans la loi ces admirables dispositions ; nous demandons que vous intéressiez directement la responsabilité ministérielle à l'exécution de ces règlements. C'est ainsi seulement que la fortune publique sera protégée dans l'étendue où elle doit l'être. Vos commissions spéciales étudieront ces matières si vous voulez bien le leur recommander, en adoptant nos conclusions.

Nous pourrions prendre toutes les mesures qui seront nécessaires pour que ces admirables règlements ne soient pas constamment violés et pour qu'il n'y ait pas d'excédants de crédit qui, lorsqu'ils arrivent à cette tribune, sont toujours votés ; car, que les dépenses soient faites contrairement ou conformément aux règlements, quand l'Etat doit, par exemple, 62 millions, nous les payons.

Nous vous demandons en conséquence, de vouloir bien approuver ce second ordre de conclusions de votre commission, qui est le rétablissement par la loi des règlements protecteurs de la fortune publique. (Très-bien !)

Maintenant, messieurs, nous arrivons à un ordre de faits beaucoup plus grave. (Mouvement prolongé)

Messieurs, pour se bien rendre compte de la nécessité des achats, votre commission des marchés devait s'enquérir d'abord de l'état des arsenaux et des ressources. Elle devait savoir s'il était nécessaire de tant acheter. Et, ici, messieurs, se plaçait un formidable point d'interrogation. Quelles étaient donc les ressources du pays au moment où on a déclaré la guerre en 1870 ? De deux choses l'une, ou bien quand on est venu porter au corps législatif des états qui ont décidé le pays à entreprendre cette

guerre folle, ils étaient sincères, alors qu'est devenu le matériel qu'ils indiquaient ? ou bien ils n'étaient pas sincères ; qu'avez-vous fait alors des ressources qu'on donnait, chaque année pour le ministère de la guerre : 400 millions annuels et 440 millions pour la transformation de l'armement ? (Très-bien ! à gauche.—Applaudissement.)

Messieurs, je suis bien décidé à écarter de ce débat toute préoccupation politique. Je ne vous demanderai pas,—l'histoire le dira,—quelle est la responsabilité de celui qui a entraîné le pays dans la guerre : de celui dont la politique, mélange étrange de défaillance et de témérité, après avoir soulevé les questions les plus formidables, rêvant de reconstituer la carte de l'Europe, soulevait la question des nationalités, sans avoir su mettre son pays en mesure de profiter de la solution de ces questions. (Très-bien ! très-bien !)

Je ne chercherai pas une explication des contradictions de ceux qui, après avoir déclaré qu'on était prêt, viennent vous dire en écrivant au général Burgoyne : " On nous a pris en flagrant délit de formation."

Je ne vous demanderai pas de relever la contradiction du général Palikao venant, dans le sein de la commission des marchés, rendre responsable de ces désastres, la parcimonie du Corps législatif.

M. le général Loysel. C'est vrai ! (Mouvement général.)

M. d'Audiffret-Pasquier. C'est vrai, dit-on ?

M. le général Loysel. Oui, le corps législatif a sa part de responsabilité dans. . . (Interruptions.—Vives exclamations à gauche.—A la tribune ! à la tribune !)

M. le duc d'Audiffret-Pasquier.—Eh bien je demande à notre honorable collègue de nous expliquer alors pourquoi, si on n'avait pas les ressources nécessaires, on a tant affirmé qu'on était prêt. (Très-bien ! très-bien !)

M. le général Loysel. Oh ! ce n'est pas cela que j'entends défendre ; mais je demande s'il n'est pas vrai que le Corps législatif a refusé les crédits nécessaires à l'organisation de la garde mobile proposée par le maréchal Niel ? (Bruit.)

M. le duc d'Audiffret-Pasquier.—Laissons l'incident de côté, et permettez-moi de poursuivre.

Nous disons que lorsque nous avons voulu nous rendre compte de ce qu'il y avait réellement et de ce qu'il n'y avait pas dans les arsenaux, nous avons trouvé les documents officiels les plus contradictoires. Alors nous avons posé ce même dilemme : Si les affirmations du général Susane sont vraies, que fait-il penser de celles du général Thomas. Le général Susane nous dit qu'il y avait 10,000 canons de campagne et le général Thomas vient nous dire qu'il n'y en avait jamais eu que 2,058. Il en manque huit mille ! (Exclamations) On nous dit d'un côté : Nous avons 3,500,000 fusils, dont 1,058,000 chassepots, 358,000 fusils à tabatière, 1,400,000 fusils rayés à piston.

Eh bien, j'en appelle aux documents officiels eux-mêmes. Vous avez armé, vous le savez, les deux armées du camp de Châlons et du Rhin ; vous avez armé, à Paris, un certain nombre de mobiles et ensuite les gardes nationales. Mais, ce que je puis vous affirmer, c'est que quand vous m'avez fait toute énumération, il reste encore 2 millions de fusils à trouver.

Lorsque nous entendons M. le général Thomas venir nous dire :

“ Quand Paris a été cerné, il n’y avait pas six batteries à atteler, et nous avions si peu de fusils, que nous n’avons pu armer les mobilisés qu’au fur et à mesure des arrivages de l’étranger ! ” nous nous disons : Mais où sont-ils, ces 1,400,000 fusils ? où sont-ils ces 8,000 canons ? (Mouvement. — Rumeurs et chuchotements)

“ Je ne vous dis pas que nous avons aujourd’hui les éléments nécessaires pour bien préciser ce problème ; nous vous disons, au contraire, et c’est là notre argumentation ; tous les documents sont confus et contradictoires. Alors nous vous demandons et nous demandons au pays : Mais quelle est donc l’organisation des bureaux de la guerre ? Comment ! un pareil doute est possible ? Comment ! notre contrôle est organisé de telle sorte que vous n’avez pas pu dire de la manière la plus pertinente, en 1870, tout ce qui nous manquait ?

“ Vous manquait-il seulement des armes ? Je serai sobre de citations, je n’en veux lire qu’une. Voici quel était l’état de l’armée. C’est une lettre d’un lieutenant général qui nous est signalé comme un des plus capables et des plus respectés de l’armée.

“ Dans les magasins, pas de bidons, pas de gamelles ni de marmites, ” écrit-il de Strasbourg, pas de cantines d’ambulance ni de bâts ; pas d’ambulances enfin, ni pour les divisions, ni pour les corps d’armée. Jusqu’au 7, il était presque impossible de se procurer un cacolet pour transporter un blessé ; le 7, des milliers de blessés seront restés entre les mains de l’ennemi, rien n’étant préparé pour les transporter. Depuis mon arrivée à Strasbourg, je n’ai jamais vu un jour de distributions régulières pour les hommes ou pour les chevaux. Depuis le 7 on manque absolument de tout, ce qui fait que notre retraite ressemble à une vraie déroute. Je ne puis pas affirmer, que l’organisation de l’intendance soit mauvaise, que son esprit soit vicieux, mais ce que j’affirme, c’est que ce corps est absolument insuffisant pour les besoins d’une armée en campagne. Si nos soldats ne vivent depuis quatre jours que des aumônes des habitants, si nos routes sont semées de traînards mourant de faim, c’est à l’intendance qu’il faut en faire remonter la responsabilité. Vous aurez peine à croire qu’à Strasbourg, dans ce grand arsenal de l’Est, il a été impossible de trouver des aiguilles, des rondelles et des têtes mobiles de rechange pour nos fusils ?

“ La première chose que nous disaient les commandants de batteries de mitrailleuses, c’est qu’il faudrait ménager les munitions, parce qu’il n’y en avait pas. En effet à la bataille du 7, les batteries de mitrailleuses et d’autres aussi ont quitté le champ de bataille pendant longtemps pour aller chercher de nouvelles provisions au parc de réserve, lequel était lui-même assez pauvre, dit-on. Le 6, l’ordre ayant été donné de faire sauter un pont, il ne s’est pas trouvé de poudre de mine dans tout le corps d’armée, ni au génie, ni à l’artillerie. ” (Mouvement.)

“ Je pourrais vous lire une longue suite de dépêches télégraphiques qui sont toutes dans le même sens. Est-ce à Metz, est-ce à Strasbourg, est-ce à Thionville ; c’est partout le même dénûment. Je ne vous ai fait qu’une citation, parce qu’on ne me contestera pas son autorité. Qui est-ce qui publie cela, en disant que c’est l’état fidèle, le portrait exact et frappant de ce qui était à ce moment, c’est-à-dire au 20 juillet ? C’est le comte de Palikao. C’est dans son livre que je trouve cette citation. (Exclamations et rires.)

“ Si tout ce que nous venons de dire est exact, s’il est bien vrai que, lorsque nous nous précipitions follement sur l’Allemagne, nous n’avions pas ce qui était nécessaire, nous devons nous demander si aujourd’hui nous l’avons. Nous devons nous demander si les réformes qui ont été faites, que l’honorable ministre de la guerre poursuit avec une énergie qu’on ne saurait trop louer, sont suffisantes.

“ Car enfin, de toute cette revue rétrospective, messieurs, il faut qu’il résulte quelque chose de pratique . . . (Oui ! oui !) il faut que le pays se dise qu’à l’avenir il est à l’abri de pareilles surprises. . . (Très-bien ! très-bien !) il faut qu’il se dise que l’organisation de la guerre sera telle que, de même que le pays connaît sa fortune en deniers, il la connaîtra en matériel ; car, deniers-et matériel, ce sont les deux formes que prend la fortune de l’État. (Marques d’approbation.)

“ Quand il s’agit de deniers, voyez combien sont multipliées vos garanties ! Chaque jour, on fait sa caisse ; les inspecteurs la vérifient, l’organisation financière est admirable. Pour vos arsenaux, nous sommes obligés de vous dire que c’est beaucoup moins satisfaisant ; et pourtant, messieurs, je crois que je ne serai pas contredit quand je vous dirai que c’est au moins aussi important. (Marques d’assentiment.)

“ Quel est le régime de vos arsenaux ? Autrefois, et pendant longtemps l’administration se contentait d’un compte d’entrée et de sortie. On a trouvé que c’était un peu primitif et un peu élémentaire. En 1843, on fit un premier pas, on déclara que le compte matière serait soumis à la cour des comptes. Comment lui était-il soumis ? Il l’était par unités de matières ; mais vous allez voir dans quel dédale on s’était jeté.

“ Il y a 287 espèces de clous et 380 espèces de vis. (On rit.) Alors on se trouvait en présence de 288 mille unités différentes. Il était difficile de s’y reconnaître. On imagina de classer cela par catégories ; il y eut, par exemple, la catégorie de l’ameublement ; mais dans cette catégorie de l’ameublement on trouvait réunis un pinceau à cirage, un verre à boire et une cheminée à la prussienne ; et la cour des comptes additionnait gravement ces trois unités dissemblables ! (Sourires.) On a compris alors que le procédé n’était pas encore assez perfectionné, et on a imaginé de convertir tout cela en valeurs. On avait un tarif ; on donnait la valeur exacte du pinceau à cirage, du verre à boire et de la cheminée à la prussienne, et alors on additionnait des unités semblables, c’est-à-dire des francs. Mais il y avait encore à ce procédé certains inconvénients. D’abord la difficulté de bien faire étiqueter chaque objet suivant le tarif. Le tarif était très-compliqué ; l’employé avait bien de la peine à rapporter l’objet à la valeur fixée au tarif, pour ne pas surenchéris le pinceau à cirage ou le verre à boire.

“ En outre, le comptable n’était comptable que d’une valeur. Supposez qu’il eût enregistré du cuivre rouge et du cuivre jaune : si, pendant l’année, le cuivre rouge venait à monter de 1 fr., 2 fr.—vous savez, messieurs, combien cela est fréquent en fait de métaux.—il pouvait vendre le cuivre rouge et acheter du cuivre jaune, qui avait baissé. Alors, il se trouvait faire un très-beau bénéfice au détriment de l’État.

“ Voilà dans quelle situation l’administration actuelle a trouvé le contrôle. Elle a fait un pas immense, on ne saurait trop l’en remercier, on ne saurait trop dire combien cela témoigne du sincère désir qu’elle a de s’associer à votre sentiment qui veut que la lumière se fasse dans ces

matières, que le pays sache absolument ce qu'il possède, ce sur quoi il peut compter.

“ L'administration actuelle a inventé un autre système ; il est bien simple, — ce sont toujours ceux-là qu'on invente les derniers. — Il s'agit d'avoir un registre avec talon commun. A l'homme qui, ayant vendu, apporte sa marchandise, on donne un bon sur le payeur ; le payeur a donc pour consécration et comme pièce de caisse et de constatation cette première partie du talon ; la seconde partie, au contraire, est livrée au magasinier, qui prend en charge et qui se trouve ainsi à la fois constater la quantité et la valeur ; la valeur n'est pas arbitraire, puisque c'est la représentation de la pièce même que le comptable a payée, et le comptable, de son côté, a les pièces de caisse nécessaires pour constater ce qui est sorti de sa caisse en deniers, et, d'autre part, ce qu'il doit y avoir dans le magasin. Or, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, messieurs, le matériel n'est qu'une autre forme de la fortune de l'Etat qui, d'abord, existait sous celle d'écus. Le jour où, suivant un terme de comptes, les écritures jouent et se balancent, vous devez croire que vous avez un compte bien exact.

“ Oui, le progrès est grand, mais il n'est pas suffisant, et c'est pour cela, qu'après avoir beaucoup réfléchi, votre commission des marchés vous demande de conclure d'une façon plus générale et plus absolue. Sans doute vous aurez d'excellentes écritures et vous serez dans la plus parfaite quiétude, mais il vous marquera toujours quelque chose : la constatation *de visu* que l'objet existe bien ailleurs que sur les écritures, (C'est cela !) afin que ne vous complaisant pas dans la jouissance d'écritures si bien équilibrées, vous n'ayez pas un jour une rude désillusion. (Très-bien ! très-bien !)

“ Ce contrôle n'existe pas, et l'on voit dans l'administration de la guerre une singulière anomalie. Les officiers de l'intendance, de l'artillerie, du génie, par exception à ce qui se passe partout ailleurs, sont à la fois ordonnateurs, consommateurs et contrôleurs (Mouvement) ; c'est le même corps, ce sont les mêmes officiers qui achètent, consomment et contrôlent. Je me garde bien de soupçonner leur honnêteté, leur perspicacité, leur zèle ; mais on ne discute pas des affaires aussi sérieuses que celles-là en s'arrêtant devant des susceptibilités. Il n'est pas un honnête homme qui ne doive être honoré par le contrôle, qui songe à protester contre lui, car le contrôle est ce qui le relève. (Très-bien ! très-bien !)

“ Par ces motifs, messieurs, nous vous demandons de vouloir bien nommer une commission d'enquête qui vous dira quel était l'état des arsenaux en juillet 1870 quand on a déclaré la guerre ; qui vous dira si, oui ou non, le pays avait les ressources qu'on a annoncées ; qui vous dira encore, si ces ressources n'existaient pas, quel a été l'emploi fait des fonds alloués, où ces fonds sont allés, quelle a été enfin la profondeur du gouffre qu'on appelle le Mexique. N'est-ce pas là, en effet, qu'on les a engloutis sans oser le dire au pays ? (Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements.)

“ Il faut qu'on la sache, qu'on la sache pour le passé, et que le pays soit bien sûr qu'à l'avenir tout sera réglé de manière qu'il ne puisse plus être trompé.

“ Ne vous arrêtez pas, messieurs, à ce que peut avoir d'insolite, la nomination de cette commission d'enquête, elle n'est pas sans précédents et j'en appellerai, sur ce point, aux souvenirs de beaucoup de nos collègues.

“ En 1843 et en 1848, il a été fait une enquête sur la marine, et je vois dans cet enceinte beaucoup de nos collègues qui en faisaient partie ; Je vois son honorable président, M. le garde des sceaux, siégeant au banc des ministres. Qu'a-t-il été fait ? On est allé dans les arsenaux, on a constaté ce qui existait ; il a été fait une admirable enquête. Mais hélas ! la fortune politique, qui renverse tant de choses dans notre pays, n'a pas laissé de temps au président de faire connaître à la Chambre le compte-rendu de ce grand travail.

“ Il en est cependant résulté quelque chose de bien heureux : la marine a eu le courage de réformer, sur les avis donnés par les représentants du pays, tout ce qu'il y avait à modifier dans son sein, et je suis heureux de pouvoir envoyer, du haut de cette tribune, à deux de mes collègues, le témoignage de la profonde estime de la commission des marchés ; car le ministère de la marine,—je le dis pour notre collègue M. de Chasseloup-Laubat, comme pour notre collègue l'amiral Fourichon,—le ministère de la marine a été le seul qui eût ses magasins en ordre et qui ait fait vivre nos troupes au moment où le gouvernement de la défense nationale était sans ressources ; il est le seul qui, dans nos investigations si patientes, j'allais dire si passionnées, ne nous ait pas encore donné lieu de reprocher un centime mal employé. (Très-bien ! très-bien !—Applaudissements.)

M. l'amiral Jarrès.—La marine vous remercie !

MM. de Germonière et Langlois.—Ce n'est que justice !

“ M. le duc d'Angoulême.—Dans les circonstances bien difficiles, vous avez enlevé la marine à sa destination ; il a fallu qu'elle vint sur terre et qu'elle improvisât un service pour lequel elle n'était pas faite. Je ne parle pas du courage des marins : même à côté des actes de notre héroïque armée, il est devenu légendaire. (Vive adhésion.)

“ Je parle du matériel, pour rester dans les modestes attributions de la commission des marchés. La marine a un corps de contrôleurs indépendants, et la marine a l'habitude d'acheter les bidons chez un ferblantier, du drap chez un marchand de drap ; elle ne connaît pas le système merveilleux de l'interposition d'un homme sans crédit entre elle et le fabricant. (Mouvement prolongé d'approbation.)

“ Eh bien, messieurs, voilà un premier exemple. Voulez-vous me laisser vous en citer un autre ? Je l'emprunte au rapport, ou plutôt au discours de l'honorable M. Petitjean à la cour des comptes. Il vous dit : Oui, la cour des comptes à vu, petit à petit, ses attributions s'accroître : elle n'avait d'abord le droit que d'examiner les pièces comptables, peu à peu elle a pu pénétrer plus avant : mais, à l'heure qu'il est, elle n'a pas encore le moyen de se bien rendre compte de la valeur des pièces qui lui sont soumises.

“ Je ne vous rappellerai qu'en passant la fameuse affaire des mandats fictifs.

“ Que vous dit encore M. Petitjean ? “ L'Administration, sans le témoignage d'un tribunal indépendant qui vérifie l'exécution des lois de finances, ne pourrait établir sa bonne foi devant le pays. Mais aussi, sans les contrôles de l'administration elle-même, sans la surveillance journalière qu'elle exerce sur ces propres actes, sans une inspection des finances si laborieuse et si active, sans une comptabilité générale chargée de diriger la marche de tout la comptable de deniers publics, de les rappeler à l'observation des règles, de centraliser les écritures du Trésor,

de dresser le compte des finances et de préparer les éléments des vérifications judiciaires, la cour des comptes, placée devant des documents informes et qu'aucune sanction préalable n'aurait garantis à son examen, succomberait sous ce travail impossible."

Puis M. Petitjean ajoute :

"Je dois rappeler qu'au sujet des comptes du matériel, objet de vos préoccupations constantes au point de vue des ressources militaires du pays, vous avez dû poser les limites de votre responsabilité. Vous avez loué les résultats obtenus par des méthodes ingénieuses et par de consciencieux efforts, mais en spécifiant des réserves et en réclamant des garanties que l'administration de la guerre, du reste, s'occupe aujourd'hui de réaliser."

"Mais j'invoquerai quelque chose de plus frappant encore, c'est l'aveu de ceux auxquels, à mon grand regret, j'ai été obligé de faire le procès. Quand les agents supérieurs de la guerre ont comparu devant la commission des marchés, que nous a dit, par exemple, le général Susane, quand nous lui parlions de l'affaire Cahen-Lyon, de tout ce qu'il y avait de difficile à expliquer.

Dans sa loyauté il s'écriait :

"Je ne puis dire que ce dont je suis sûr ; il est certain que j'ai été complètement dupé par quelqu'un, qu'il y a eu des tripotages entre M. Cahen-Lyon et d'autres personnes que je ne connais pas assez ; je n'ai que des indices, et, dans une circonstance aussi grave, je ne puis pas affirmer fermement."

Plus loin, il dit :

"Mais, MM. Cahen-Lyon qui n'étaient, je crois, que des agents commandés par des personnages plus puissants qu'eux, prétendirent que l'Etat n'avait pas le droit de faire les armes sans passer par leur intermédiaire."

"Et quand je lui dis : Nous croyons fermement que le plus grand service que puisse rendre la commission des marchés, c'est de faire, dans le ministère de la guerre une grand réforme. Le général Susane me répond : "C'est le plus grand service que vous puissiez nous rendre."

Et que dit le général Thomas :

"Lorsque j'ai demandé à être entendu par la commission, je n'ai nullement prétendu contester la plupart des faits qui sont insérés dans le rapport ; j'ai seulement voulu dire ceci : c'est que l'administration n'en acceptait pas la responsabilité morale, en raison des "pressions d'en haut" et des "pressions d'en bas" qu'elle a eu à subir, et qu'elle ne saurait être non plus rendue responsable de faits commis par des agents subalternes et qui n'arrivaient à sa connaissance que postérieurement. S'il y a eu des malversations, elle est bien loin de chercher à les couvrir. "Je ne voudrais pas mettre ma personnalité en avant, mais je vous assure, messieurs, et peut-être y en a-t-il parmi vous qui ont été à même de le savoir, que j'éprouvai du dégoût d'avoir affaire aux gens que je voyais. Si, dans l'avenir, vous parvenez à débarrasser l'administration de ce fardeau, vous lui aurez rendu un service immense."

Voilà, messieurs, en faveur de la commission des marchés de grandes autorités ; les faits d'abord, qui parlent à vos esprits plus haut que les théories ; les précédents : l'enquête sur la marine. La doctrine, vous le voyez, la cour des comptes vous le dit. Nous sommes impuissants ! Puis enfin ceux mêmes qui ont à gérer les affaires viennent vous le déclara-

rer, il semble qu'ils vous crient : Au secours ! et qu'ils appellent votre haute autorité pour débarrasser à tout jamais leur administration des mauvaises habitudes qui l'encombrent et dont ils sont les premiers à souffrir. (Très-bien ! très-bien !)

“ Maintenant à qui confierez-vous ce contrôle ? Est-ce à l'intendance, est-ce à un corps civil ?

“ L'intendance, il est à la mode d'en dire du mal ; c'est une sorte de bouc émissaire qu'on a chargé des péchés d'Israel et qu'on pousse au désert. Eh bien, il faut être juste : c'est une lamentable histoire que la sienne. Depuis le décret de création de cette institution, décret de nivôse an III, elle a toujours vu ses attributions s'en aller, on les lui arrachait plume à plume. On les lui a arrachées une à une, et aujourd'hui nous devons nous demander si tous les torts qu'on lui impute, si les reproches qui lui sont faits doivent être adressés aux hommes ou à l'organisation, ou plutôt, à la désorganisation du service. L'expression est de notre collègue M. Cocheroy, il le dit dans son rapport avec un grand esprit de justice : Sont-ce les intendants qu'il faut attaquer, ou bien n'est-ce pas l'organisation actuelle de l'intendance ? Ces questions-là, messieurs, nous les écarterons, les commissions s'en occuperont. Nous, nous avons indiqué le contrôle civil, parce que nous avons été frappés des résultats qu'on avait obtenus au ministère de la marine, et parce que nous disons que, pour avoir un contrôle sérieux, il faut n'avoir pas la hiérarchie des grades. (C'est cela ! — très-bien ! sur un grand nombre de bancs) Il faut n'avoir pas la hiérarchie de l'épaulette, l'esprit de camaraderie même... (Nouvelle approbation), qui, lui aussi, pris dans un certain sens, est quelque chose de mauvais. Il ne faut pas qu'un corps se contrôle lui-même. Et, quand nous avons vu des faits comme celui-ci : un intendant, trompé par un agent, payer deux fois 99,000 fr., un autre payer deux fois 654,000 fr. ; et quand nous les faisons comparaître devant nous et que nous leur disions : Pourquoi n'avez-vous pas révélé cela ? — car c'est par une sorte de hasard que nous l'avons su ; — ils vous disaient tout simplement : Parce que nous attendions qu'on nous restituât ces sommes touchées deux fois. — Comment ! vous attendiez de ces hommes qui ont touché frauduleusement que, mus par leur conscience, ils vinssent restituer à votre caisse ? Non. Ce n'est pas là la vérité ! La vérité, c'est que vous étiez à la fois ordonnateurs et contrôleurs ; il aurait fallu révéler votre propre faute, et l'homme qui connaît sa faiblesse n'aime pas à la confesser. (C'est cela ! c'est cela ! — Très-bien !)

“ Ne mettez pas l'administration dans cette situation, si vous voulez un contrôle sérieux et efficace, et il le faut dans ces matières-là... (Oui ! oui !) Il s'agit de notre sang ou il s'agit de notre honneur. Il faut que le contrôle soit sérieux. Vous verrez, messieurs, vous examinerez ; la commission de la réorganisation de l'armée étudiera : la commission des services administratifs étudiera. Quant à nous, nous demandons le contrôle indépendant, le contrôle civil avec un point d'interrogation... (Très bien !); mais nous demandons le contrôle indépendant avec le point d'affirmation. (Très-bien ! très-bien !)

“ Il nous en a coûté, croyez-le bien, pour venir étaler publiquement nos misères. Cette tâche, c'est vous qui nous l'avez imposée. La commission a été nommée par l'initiative du Gouvernement. Le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, est venu en revendiquer ici l'honneur, et nous ne sau-

rons jamais assez dire au pays combien nous avons été soutenus par le gouvernement tout entier dans cette tâche épineuse.

“ L'article 4 de la loi qui nous constitue, donne toute faculté à votre commission d'agir en dehors de toute autorité. Nous pouvions nous passer du concours des ministres ; nous avons tenu à honneur de les associer à notre tâche, et ils ont tenu à honneur de s'y associer eux-mêmes ; nous avons fait appel à leur appui journallement, nous l'avons trouvé journallement énergique, absolu. (Très-bien !)

“ Eh bien, c'est à M. le ministre des finances que nous devons le concours de ces auxiliaires, de cette vaillante petite armée qui défriche notre terrain et qui, avec cette science profonde, qui nous manquait à nous autres, qui ne sommes pas des spécialistes, avec cette honnêteté qui est un cachet de la cour des comptes et de l'inspection des finances, a permis à notre commission de signaler les abus (Très-bien ! très-bien !)

“ Nous avons dû nous demander alors si nous devions tout vous dire. Eh bien, oui, nous devons tout vous dire et nous vous dirons toujours tout ; car vous vous êtes souvenus, en nous créant, de l'exemple d'une nation voisine et de ces grandes enquêtes que décidait l'Angleterre, entre autres, sur le gouvernement des Indes.

“ Vous vous êtes dit qu'à un mal profond il n'y a vait qu'un remède, le grand jour de la publicité et de la discussion. (Très-bien !) Vous vous êtes dit qu'un pays n'est pas près de la décadence quand il a le courage d'envisager ses fautes et l'énergie de les réparer. (Acclamations unanimes et bravos prolongés).

“ Messieurs, sans sortir de nos attributions nous avons le droit de vous dire : que voulez-vous, que voulons-nous ? Est-ce que nous allons marchander d'une main avare les ressources nécessaires pour que notre armée ait tout ce qu'il lui faut ? Est-ce que vous ignorez, ou est-ce que nous ignorons que ce n'est pas tout que d'enrégimenter sous les drapeaux tout ce qu'il y a de jeune, de vaillant dans le pays ? Il faut encore qu'à l'heure donnée, sans mécompte, sans erreur, cette armée trouve le matériel, les armes, les approvisionnements, les vivres, tout ce qui est indispensable, tout ce qui ne peut manquer sans paralyser l'armée la plus vaillante, sans la rendre impuissante. (Très-bien ! Très bien !)

“ Vous savez cela aussi bien que nous. Ce que nous vous demandons, éclairés chaque jour par les faits douloureux qui nous present sous les yeux, c'est que, quand vous aurez voté largement, pleinement ce qu'il faut à nos armées pour que nos enfants que nous envoyons sur les champs de bataille défendent l'honneur du drapeau et ne manquent de rien, c'est que, dis-je, cet argent ne soit pas détourné de sa destination. (Applaudissements) qu'il aille là où il doit aller. (Très-bien !)

“ Là dessus, vos deux commissions spéciales délibéreront mûrement, et, j'en suis sûr, feront leur profit des faits que je vous ai signalés. (Oui ! oui !—Très-bien !)

“ Je n'ai plus qu'à vous demander la permission de vous soumettre une dernière observation.

“ Quand nous voyons défiler devant nous ce triste cortège de négociants sans probité, sans cœur, qui n'ont vu dans les malheurs du pays qu'une occasion de s'enrichir, nous nous demandons : Qui est-ce qui a fait l'éducation de ces gens-là ? . . . (C'est cela !—Très-bien !)

“ Quand nous voyons des paysans ignorer que l'on ne va pas porter de

préférence sa denrée à l'envahisseur, nous nous demandons : Qui est-ce qui a fait l'éducation de ces gens-là ? Qu'ont-ils donc au cœur ? (Très-bien ! très-bien !)

“ Et quand, à côté de cela, nous voyons le spectacle que nous donne notre armée, reconstituée aujourd'hui, quand nous la voyons, silencieuse et laborieuse, en dehors de toutes les passions politiques, que nous nous souvenons que c'est elle qui nous a sauvés en 1848, que c'est elle qui nous a sauvés en 1871, que c'est elle qui est prête encore à nous sauver de nos discordes et de nos folies s'il le fallait, nous nous demandons si ce n'est pas là l'école où il faut envoyer ceux qui paraissent l'avoir oublié, apprendre comment on sert et comment on aime son pays. (Très-bien ! très-bien !—Bravos.)

“ Que tous nos enfants y aillent donc. . . (Acclamation et applaudissements répétés) et que le service obligatoire . . . (Nouveaux bravos) soit la grande école des générations futures ! (Très-bien ! très-bien !—Vifs applaudissements.)

M. Farcy.—Oui, le service obligatoire sans aucune exception !

“ M. le duc d'Andilly-Pasquier.—Pour nous, messieurs, nous n'avons pas la prétention de résoudre ces problèmes, notre ambition est plus modeste. Votre commission des marchés n'a voulu qu'une chose, apporter sa pierre à cet édifice que nous cherchons tous à construire : la réorganisation morale et matérielle de notre pays.”

(Très-bien ! très-bien !—Acclamations enthousiastes et applaudissements redoublés dans toutes les parties de la salle.)

—L'orateur en descendant de la tribune est félicité par tous ses collègues qui quittent leurs places pour lui venir serrer les mains, et son retour à son banc est une sorte d'ovation, qui se termine lorsqu'il y arrive et qu'il se rassied, par de nouvelles salves d'applaudissements.)

LES 80 ANS DE PIE IX.

Le 13 mai 1872, le Saint Père est entré dans sa 80^e année. Ce jour a donc été un grand jour pour Rome et pour l'Église.

Jour de fête, mais aussi jour de deuil, comme s'exprime un célèbre écrivain, M. Laurentie ; car cette vie qui s'ouvrit le 13 mai 1792, avec une variété singulière de fortune, se poursuit et s'achève sous nos yeux en des épreuves qui en font l'exemple le plus étonnant de la destinée humaine sous la conduite de la Providence.

Il y a quelque chose de mystérieux dans cette existence de Pie IX. Il avait dû les premières impressions de son enfance aux spectacles de la douleur de deux grands Papes, et sa vieillesse devient à son tour le plus grand spectacle de force dans la souffrance qu'il ait été donné à un homme d'offrir à la terre.

On raconte que sa mère, la comtesse Mastai, émue comme tous les chrétiens des malheurs de Pie VI, lui enseignait de bonne heure à connaître les épreuves de la papauté.

“ Prie avec moi, mon enfant, lui disait-elle, pour que Dieu adoucisse les douleurs du Saint-Père.”

Et la mère et l'enfant priaient ensemble et gémissaient sur les malheurs de l'Église.

“ Comment le bon Dieu, disait l'enfant, peut-il permettre que le Pape, qui est son vicaire et qui est si bon, soit fait prisonnier comme un malfaiteur ?

“—Mon enfant, c'est justement parce que le Pape est le vicaire de Jésus-Christ, que Dieu permet qu'il soit traité comme Jésus-Christ.

“—Mais, maman, ces Français qui font le Pape prisonnier, ce sont de méchantes gens, n'est-ce pas ? et vous me faites prier pour eux.

“—Mon enfant, c'est une raison de plus de prier pour eux. Ce n'est pas leur faute, d'ailleurs, s'ils retiennent le Pape prisonnier, c'est leur gouvernement qui est méchant.

“—Faut-il prier pour leur gouvernement ?

“—Sans doute, Notre-Seigneur a prié pour ceux qui le crucifiaient.”

Tel était l'échange de paroles saintes et naïves entre la mère et l'enfant.

Et maintenant l'enfant est ce vieillard admirable pour qui toutes les mères et tous les enfants de l'Église catholique, dans le monde entier, font entre eux le même échange de gémissements et de prières.

Et le 13 mai, en ce jour les vœux de toute la terre se portaient et se portent vers ce Pape, opprimé comme furent opprimés Pie VI et Pie VII, étonnante succession de malheurs et de vertus, dont Dieu fait au monde une édification pour les fidèles, une condamnation pour les criminels et pour les lâches.

Puisse la prière des uns monter au ciel et en faire descendre la lumière et le remords dans le cœur des autres !

Puisse aussi l'amour de toute l'Église consoler et affermir le grand Pontife qui chaque jour l'étonne et la console elle-même par le grand spectacle de sa vertu, de sa foi et de sa sérénité !

Depart de la Sœur Lapointe pour la Riviere McKenzie.

Le 29 avril, la Révérende Sœur Lapointe est partie, accompagnée de la Sœur Daigle et de la Sœur Gauthier, pour la lointaine Mission de la Rivière McKenzie. (1) Le bon Dieu a béni le voyage de l'héroïne Missionnaire canadienne. La voix de notre vénérable Evêque a été entendue dans tout son Diocèse ; Sa Grâce l'Archevêque de Québec, les autres Evêques de la Province ont permis des quêtes en faveur de cette œuvre admirable, Mgr. l'Evêque de Byrtha a bien voulu adresser, de son côté, aux Communautés du Diocèse de Montréal, une lettre pour solliciter de procurer "aux bonnes Sœurs Grises de la Mission de la Rivière McKenzie, une quantité suffisante d'*Extractum carnis*, comme un moyen certain de conserver leur santé et de prolonger leur vie. Cet *Extractum carnis*, importé d'Angleterre, est contenu dans de très-petits pots de grosse faïence, qu'une excellente maison canadienne avait bien voulu céder à Mgr. Pinsonneault au prix coûtant, c'est-à-dire \$5.75 la douzaine.

On nous apprend que Melle. Clara Symes, avec sa charité ordinaire, s'est dépouillée de son magnifique Piano, pour que les leçons données à McKenzie, par la Révde. Sœur St. Michel des Saints, aux Delles. des Employés de l'hon. Compagnie de la Baie d'Hudson, assurent à nos dévoués Missionnaires le pain dont elles sont privées depuis cinq ans. Mais le Piano si vivement attendu ne pourra arriver à sa destination avant deux ans, époque où le Gouvernement aura terminé la route du Lac Labiche à McKenzie. Enfin les collectes ont été partout abondantes, et l'avenir de cette lointaine Mission, si glorieuse pour le Canada qui l'a vu naître, ainsi que toutes celles du Nord-Ouest, semble comme assuré.

Le Rév. Père Beaudin, de la congrégation des Oblats, choisi par ses Supérieurs pour les Missions dirigées par Mgr. l'archevêque Taché et l'honorable J. Royal, sont partis le même jour pour la Province de Manitoba. M. Royal a amené avec lui sa famille et plusieurs canadiens qui vont s'établir au Nord-Ouest.

(1) Voici les noms des Sœurs Missionnaires de McKenzie : Sr. Lapointe, Supérieure, Sr. Ward, Sr. St. Michel des Saints. Sr. Daigle, Sr. Gauthier, toutes de l'Hôpital général de Montréal : Sr. Michon et Sr. Brunette de l'Hôpital général de St. Hyacinthe.

La Propagation de la Foi.

Le 3 mai 1872, l'Œuvre de la Propagation de la Foi a célébré une grande fête, le cinquantième Anniversaire de sa fondation. Le Souverain Pontife a daigné, pour témoigner la part qu'il prend à ce jubilé demi-séculaire, envoyer un rescrit dans lequel il renouvelle, mais d'une manière plus solennelle, la faveur déjà accordée aux associés de pouvoir gagner, le 3 mai, une indulgence plénière en se conformant aux conditions accoutumées.

C'est une date à jamais mémorable que celle qui marque la fondation de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. *L'Echo de Fourvière* a publié sur ce grand anniversaire un excellent article dont nous extrayons les lignes suivantes :

“ Que ferons-nous, humbles fidèles, pour fêter dignement la cinquantaine de notre chère Œuvre ? Si nous lui offrions un bouquet, dont les fleurs variées seraient cueillies de toutes parts par des mains inconnues, un bouquet de dons extraordinaires ! Savez-vous quel serait le résultat de ce pieux concert ? Bientôt la bonne nouvelle de l'Évangile serait annoncée à des peuplades qui l'ignorent ; bientôt surgiraient des églises impérieusement réclamées par l'accroissement des néophytes ; tel pauvre évêque se construirait un palais de bois, tel missionnaire élèverait une humble résidence, un hospice, un orphelinat, se procurerait un traîneau, un chariot que réclament l'épuisement de ses forces. Ce sont là des projets dont la modestie vous fait sourire, mais pourtant que les allocations régulières sont parfois impuissantes à réaliser.

“ Nous qui sommes si attentifs à satisfaire nos besoins, et même nos caprices, nous qui aimons si peu à souffrir, ayons quelque pitié de ceux qui endurent la faim, la soif, le froid, la chaleur, les fatigues corporelles, les tortures morales les plus vives, pourquoi ? pour notre service ? Ce serait déjà bien touchant ; mais c'est mille fois mieux encore pour le service de Jésus-Christ.”

La ville de Lyon, jalouse de mériter le nom de Rome français, continue de soutenir toutes les grandes œuvres chrétiennes, et en première ligne la *Propagation de la Foi*. Celle-ci vient de publier son compte-rendu annuel. Voici les chiffres, par ordre de nations :

L'Europe figure pour un chiffre de 4,748,613 fr. 62 c., ainsi divisés quant à leur provenance :

France, 3,498,735 fr. 34 ;

Allemagne, 240,494 fr. 77 c. ;

Belgique, 322,997 fr. 77 c. ;

Espagne, 14,274 fr. 74 c. ;

Iles Britanniques, 164,934 fr. 95 c. ;

Italie, 308,281 fr. 24 c. ;

Levant, 13,815 fr. ;

Pays-Bas, 84,306 fr. 18 c. ;

Portugal, 42, 21u fr. 59 c. ;

Pologne, 1, 121 fr. 57 c. ;

Suisse, 27, 289 fr. 47 c. ; diverses contrées du Nord, 150 fr.

L'Asie a donné 14,369 fr. 70 c. ;

L'Afrique, 21,449 fr. 31 c. ;

L'Amérique du Nord, 153,573 fr. 28 c. ;

L'Amérique du Sud, 76, 616 fr. 54 c. ;

L'Océanie, 6,275 fr. 40 c.

Mme. ET Melle. GERMONT ET Mr. FLORENTIN,

OU UN CŒUR PUR.

—
CHAPITRE 1ER.

Au milieu de Paris, près l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et dans l'ancienne petite rue Chilpéric, qui n'existe plus aujourd'hui, vivaient dans les derniers jours de la restaurations, deux humbles femmes, la mère et la fille. Leur position bien médiocre, qu'elles acceptaient sans nulle pensée de plainte ou d'envie, les eût mises sans doute à l'abri de toute observation particulière, s'il eût été possible à ceux qui avaient quelques rapports suivis avec elles de ne pas les remarquer comme deux femmes de mérite et d'une rare vertu.

Mme. Germont, issue d'une très-honorable famille ruinée par la grande révolution, était veuve depuis bien des années. Son mari, brave officier, qui avait été son dévoué protecteur, était mort prématurément sans lui laisser aucune fortune ; et elle n'avait d'autre ressource qu'une pension militaire et viagère d'environ cinq cent francs et ce qu'un travail opiniâtre pouvait y ajouter. Mais son courage tout chrétien ne s'effrayait pas de la pauvreté, ayant d'ailleurs la pieuse confiance que Dieu n'abandonnerait pas deux faibles créatures dont il était maintenant l'unique soutien. Elle avait eu d'abord à passer quelques années très-difficiles, parce que, sans rien retrancher de son rude labour, elle s'était encore appliquée avec le plus grand soin à l'éducation de sa fille, désirant la mettre à même, un jour, de se placer honorablement si elle venait à lui manquer. Et la santé délicate et fort éprouvée de Mme. Germont ne justifiait que trop sa prévoyante sollicitude. Aussi n'avait-elle rien épargné pour faire pénétrer dans le cœur de sa fille tout ce qu'elle tenait elle-même d'une excellente éducation.

Cependant, à mesure que sa fille grandissait, elle en était si bien comprise, si bien secondée que, avec la joie de voir se développer pleinement l'esprit et le cœur de cette unique et chère enfant, elle trouvait encore un grand soulagement dans son travail assidu, dont elle portait jusque-là tout le poids. Un peu moins de gêne, un peu plus de repos, le contentement de l'âme qui se sent soutenue et l'intime satisfaction d'un grand devoir consciencieusement accompli, toutes ces causes semblaient faire oublier à Mme. Germont et ses anciennes fatigues et ses souffrances habituelles. Elle avait alors de quarante-six à quarante-huit ans. Quoique très-simplement vêtue, il y avait dans sa personne une certaine distinction qui inspirait le respect, et son visage, comme ennobli par les empreintes

toujours souriantes des luttres soutenues et surmontées, respiraient une douceur et une sérénité peu communes.

Au jour où commence ce récit. Clotilde Germont touchait à sa vingtième année. Elle avait déjà franchi ce temps de l'adolescence où l'âme, trop souvent incertaine, s'isole et s'égare dans la région des rêves. Grâce à sa bonne mère, elle savait depuis longtemps le véritable mot de l'existence ; elle savait que la vie est une épreuve à soutenir sous le regard de Dieu ; et loin de s'attrister des difficultés à vaincre, elle se sentait toute pénétrée du désir de bien faire et de se rendre ainsi agréable à ce Père qui est aux cieux. Aussi tout avait toujours paru facile à la pieuse enfant : elle avait aimé le travail sous quelque forme qu'il se présentât. Appliquée à l'étude, et sans avoir jamais eu d'autre maîtresse que sa mère, elle avait acquis une bonne et solide instruction et un véritable talent de musicienne. Non moins vive aux travaux de l'aiguille et du ménage, toute sa joie était de doubler sa tâche et de contraindre ainsi sa mère à prendre quelque ménagement ou quelque distraction. Mme. Germont voulait, elle, à son tour, contenir l'inaltérable ardeur de sa fille :

— Bonne mère, lui disait celle-ci en souriant, tu vois bien que rien ne me fatigue : je m'amuse à travailler.

Et véritablement, le travail ne semblait qu'un exercice pour Clotilde. La fraîcheur de la santé sur le visage, une douce gaieté dans le regard, une aimable parole sur les lèvres : telle on la voyait un moment, telle on la voyait tous les jours.

Le 10 juin 1830, d'où nous dattons cette histoire, Clotilde, toujours matinale, était debout dès cinq heures du matin : elle terminait rapidement sa modeste toilette ; puis, ouvrant tout doucement la fenêtre, pour ne pas réveiller sa mère, elle arrosait avec précaution un beau rosier du Roi tout en fleur et soigneusement enveloppé de papier blanc. Elle contemplait un moment, avec une joyeuse admiration, la perfection et l'éclat de la plante embaumée. A cette heure matinale, les premiers rayons du soleil doraient les combles de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont la nef septentrionale formait l'autre côté de la rue Chilpéric. L'*Angelus* sonnait au clocher. Clotilde leva les yeux vers la croix qui dominait le grand portail et récita pieusement la salutation angélique ; puis elle demeura quelques instants plongée dans un profond recueillement. C'était le jour de la fête de sa mère, et elle appelait de tous ses vœux la protection du ciel sur cette tête chérie. Sa mère, hélas ! était toujours si délicate et parfois si souffrante, qu'elle ne se pouvait rassurer qu'en priant Dieu de tout son cœur : et il lui semblait qu'en ce beau jour surtout elle ne pouvait trop solliciter et supplier. N'était-ce pas le jour privilégié de sa naissance, n'y avait-il pas au ciel une sainte qui s'unissait intimement à ses vœux ?

Confiante en sa fervente prière, Clotilde respira un moment avec bon-

heur la fraîche brise du matin. Quelques passants encore rares se montraient dans la rue toujours si paisible, et le roulement des voitures déjà recommencé ne lui arrivait que bien affaibli par la distance. De sa fenêtre, au quatrième, son regard embrassait une perspective qui toujours la charmait : toute sa rue d'abord, sa chère église Saint-Germain-l'Auxerrois, avec sa petite porte près de la rue de l'Arbre-Sec et son portail septentrional plus rapproché ; puis une partie de la place jusqu'au pied de la colonnade du Louvre, qui formait le fond du tableau. La saillie très-prononcée d'une maison qui terminait la rue Chilpéric, de ce côté, diminuait un peu l'étendue de la rue, mais avec des compensations qui faisaient encore la joie de Clotilde : c'était d'abord un abri contre la poussière et le vent ; mais plus loin, au coin de cette maison, où un marchand de bouteilles emballait force marchandises avec un grand renfort de paille, il y avait de temps à autre quelques poules, échappées du fond d'une cour, qui furetaient, picoraient et s'ébattaient au soleil. Et quelle satisfaction au milieu de Paris, d'entendre caqueter des poules et de les attirer parfois sous sa fenêtre en émiettant un peu de pain ! Sa petite revue terminée, Clotilde prit son beau rosier, ferma sa croisée et vint toute radieuse se présenter devant sa mère, qui s'éveillait.

—Qu'est ce donc, fit celle-ci. . . Ah ! chère enfant !

—Ta fête ! bonne mère, que je te soulaite de tout mon cœur.

Et Clotilde se jeta au cou de sa mère, lui témoignant ainsi cette vive et tendre affection qui surpasse toutes les paroles. Un tel moment faisait oublier les fatigues et les peines d'une vie bien éprouvée ; et devant sa fille si aimante et si dévouée Mme. Germont se trouvait la plus heureuse des mères.

—Les belles roses ! dit enfin Mme. Germont, et quel doux parfum ! Nous en avons pour tout l'été à réjouir nos yeux. . . Et ce petit paquet au milieu des branches, qu'est-encore ?

Clotilde sourit, et sa mère, ayant déplié l'enveloppe, y trouva un col de baptiste admirablement brodé et un petit livre de piété qu'elle désirait depuis longtemps.

—Toujours des surprises ! ma chère enfant. . . mais aux dépens de tes yeux et de ton sommeil.

—Moins que rien, bonne mère. J'étais si heureuse de te ménager ce petit plaisir !

—C'en est un bien grand pour moi de lire jusqu'au fond de ton cœur et d'y voir tout ce qu'il y a de tendresse et de dévouement pour ta mère. Aussi, chère enfant, je ne demande qu'une chose à Dieu, c'est qu'il nous garde ainsi toutes deux.

—Et moi donc ! s'écria Clotilde qui s'était assise sur le rebord du lit de sa mère et qui tenait ses mains affectueusement serrées ; et moi, quel autre vœu pourrais-je former ? Avec ma bonne mère, tout me suffit,

tout me contente, tout me ravit, et je ne souhaite rien de plus. Oui, bonne mère, quand nous sortons toutes deux, mon bras appuyé sur le tien, dans ce Paris si magnifique, rien ne me fait envie : ce monde si brillant, ces jeunes filles si parées, ce luxe qui s'étale de toutes parts, ces fêtes qui bruissent autour de nous et semblent si splendides, tout cet enchantement glisse sur mon cœur, qui se dit et se répète : J'ai mieux que tout cela, j'ai ma mère, ma bonne mère !

Et Clotilde pressait sur son cœur les mains de sa mère et les couvrait de larmes.

—Chère enfant, ma fille bien-aimée, répétait Mme. Germont les yeux humides de larmes qu'elle s'efforçait de retenir ; Dieu seul te rendra ces heures et ces années si consolantes pour moi : allons lui demander ses grâces et ses bénédictions, sans lesquelles tout demeure en nous stérile. C'est un grand jour pour moi, tu le sais, et ma sainte patronne s'associera à mes vœux pour le bonheur de mon enfant.

Mme Germont fut bientôt prête, et descendant avec sa fille, elles traversèrent la rue et entrèrent dans Saint-Germain-l'Auxerrois. Il était environ six heures et demi du matin : le soleil brillait dans les grandes croisées du sanctuaire et répandait encore inégalement ses clartés dans les basses nefes. Un calme profond régnait dans l'église où quelques rares fidèles entraient un à un, si dirigeant vers la chapelle de la Sainte-Vierge, où la première messe allait commencer. Mme. Germont et Clotilde, humblement prosternées, s'unirent de tout leur cœur au divin sacrifice ; et au moment de la communion, elles s'approchèrent de la sainte table et y reçurent la divine Eucharistie avec la plus angélique ferveur. Aussi dans ces deux âmes si pures et si aimantes, quels élans de reconnaissance et quels sentiments de filiale et maternelle affection !

La mère disait : “ Seigneur, mon Dieu, je crois à votre tendresse, j'espère en vos bontés ; je sais que nous ne sommes pas faites pour ce monde périssable, mais bien pour ce beau ciel où vous vous manifestez. Heureuse donc l'heure où vous appellerez votre servante ! et je pressens qu'elle ne peut être tardive. Mais Seigneur, vous m'avez donné une pieuse et chère enfant ; et la nature se trouble en pensant à la séparation. Soutenez mon courage, ranimez, élevez ma foi ; donnez-moi l'inébranlable espérance que du ciel, où j'aspire, je veillerai encore et plus efficacement sur ma fille ; ô mon Dieu et mon père, je vous la confie ; votre volonté soit faite ! ”

Et Clotilde, les mains jointes et les yeux fixés sur le tabernacle, de son côté disait : “ Mon Dieu, mon père, veillez sur nous ; vous savez mes filiales inquiétudes ; la santé de ma bonne mère est toujours si chancelante ! Je tremble pour cette existence si chère, conservez-la moi ; c'est le seul bien que je souhaite ici-bas. C'est elle, O mon Dieu, c'est cette pieuse mère qui m'a conduit dans la voie de salut, m'apprenant par-dessus

tout à vous servir et à vous aimer, ah ! que volontiers je vous offrirais ma vie pour la sienne, si je ne devais aussi veiller sur elle et lui rendre les soins qu'elle m'a prodigués. Bénissez mes efforts, ô mon Dieu, et que votre sainte volonté s'accomplisse !”

La messe était depuis un moment terminée, Mme, Germont se leva et sortit avec sa fille. Elles traversèrent silencieusement la rue, leurs bras entrelacés, une indicible expression de paix et de bonheur se peignait sur leurs doux visages. Etant arrivées devant la maison, Clotilde y entra pour prendre un panier qu'elle avait déposé chez le portier, et elles se rendirent au marché où elles firent quelques provisions extraordinaires ; car à l'occasion de la fête de Mme. Germont, on avait deux ou trois amis à dîner. On retourna donc promptement au logis où il y avait beaucoup à faire pour mettre tout en ordre.

L'appartement de Mme. Germont, au quatrième, comme nous l'avons dit, d'une maison de modeste apparence, dans la rue Chilpéric, se composait uniquement de deux pièces et d'une très-petite cuisine. Non-seulement tout y avait l'aspect d'une admirable propreté, mais l'ameublement, quoique ancien, y rappelait le souvenir d'une première aisance et d'une condition meilleure. La première pièce en entrant, assez étroite, servait d'atelier pour le travail et de salle à manger ; on y remarquait avec plaisir quelques anciennes gravures régulièrement disposées tout autour. La seconde pièce plus grande était en même temps salon et chambre à coucher ; une alcôve, à gauche en entrant, opposée à la cheminée et fermée par des rideaux blancs, renfermait deux petits lits jumeaux. Le reste de l'ameublement se composait de quelques fauteuils en plein accajou, couverts de soie antique et chamarrée, d'une commode et d'un secrétaire de même bois et de forme pareille, et de quelques portraits de famille dans leurs cadres mi-partie noir et doré. Tout cela parfaitement tenu contrastait bien un peu avec ce que l'on connaissait de l'humble position des dames Germont. Mais c'était comme les précieuses reliques d'un passé plus heureux ; et il semblait d'ailleurs que c'était aussi le légitime entourage de ces deux femmes si distinguées dans leur modestie et leur trop réelle pauvreté. Malgré de bien pénibles circonstances, Mme. Germont avait voulu conserver ces derniers souvenirs des jours bénis où père, mère, époux, lui souriaient au foyer domestique.

(A continuer.)

LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU.

La Procession de la Fête-Dieu, favorisée par un temps magnifique, a offert un spectacle des plus touchants et des plus édifiants. Dans chaque rue où elle devait passer, les pieux fidèles ont rivalisé de zèle pour les décorer. De la rue McGill à la rue de la Montagne, on avait élevé 15 arches ; on en voyait plusieurs autres sur cette dernière, ainsi que sur la rue St. Antoine. Honneur et félicitation à tous les catholiques de ces quartiers qui, du reste, nous ont accoutumés, en pareille circonstance, à admirer leur foi vive en la présence réelle de Notre divin Sauveur dans la sainte Eucharistie.